



Communication financière

GROUPE  
**iliad**

RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL 2022

RAPPORT DE GESTION

&

COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES AUX COMPTES



## RAPPORT DE GESTION

## ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE ET DU RESULTAT

### PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

<i>En millions d'euros</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		
Chiffre d'affaires total	8 369	7 587
<i>EBITDAaL</i>	3 303	2 949
Résultat opérationnel courant	1 356	1 148
Résultat net	758	526
<b>BILAN</b>		
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Actifs non-courants	20 333	19 498
Actifs courants	3 192	2 952
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	521	704
Actifs destinés à être cédés	1 470	959
<b>Total de l'actif</b>	<b>24 994</b>	<b>23 409</b>
Capitaux propres	5 213	5 873
Passifs non-courants	14 894	11 553
Passifs courants	4 888	5 983
Passifs détenus en vue d'être cédés	19	0
<b>Total du passif</b>	<b>24 994</b>	<b>23 409</b>
<b>Endettement net<sup>1</sup></b>	<b>10 815</b>	<b>8 012</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE</b>		
	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>3 717</b>	<b>3 208</b>
Droits d'utilisation et intérêts sur dettes locatives - Impact IFRS 16	-892	-836
Investissements hors fréquences - Groupe	-2 139	-2 283
Investissements fréquences - Groupe	-1 185	-175
Impôts décaissés	-527	-343
Intérêts financiers nets payés	-281	-139
Autres (inclus impact des variations de périmètre)	42	775
<b>Flux net de trésorerie Groupe (avant variation de l'endettement et dividendes)</b>	<b>-1 333</b>	<b>-19</b>
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-1 467	-176

<sup>1</sup> Passifs financiers court terme et long terme moins trésorerie et équivalents de trésorerie

# 1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Le Groupe Iliad (le « Groupe ») est un des principaux acteurs des communications électroniques en Europe, avec 45,9 millions d'abonnés, un chiffre d'affaires de 8,4 milliards d'euros en 2022, et plus de 16 700 salariés.

Créé en 1991, le Groupe est devenu, grâce à la maîtrise de son réseau de communications électroniques et à l'attractivité commerciale de ses offres grand public sous la marque Free, un acteur majeur de l'Internet et des communications électroniques (fixe et mobile) en France.

En 2018, le Groupe s'est étendu géographiquement en Italie et a réussi à conquérir en 4 ans 12% de parts de marché. En 2020, le Groupe Iliad a continué à s'étendre en Europe avec l'acquisition de Play, le leader de la téléphonie mobile en Pologne et du câblo-opérateur UPC en avril 2022.

La société Iliad SA est la société mère du Groupe Iliad présent sous les marques commerciales Free en France, Iliad en Italie et Play en Pologne.

Le Groupe dispose de trois secteurs géographiques distincts : France, Italie et Pologne.

À diverses reprises dans ce rapport de gestion les notions suivantes sont utilisées :

*EBITDAaL* : résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles, et de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions.

*Chiffre d'affaires facturé à l'abonné* : chiffre d'affaires forfait et hors forfait directement facturé à l'abonné.

Ces indicateurs sont utilisés par le Groupe comme mesure de la performance opérationnelle.

## 1.1 Formation du chiffre d'affaires

### France

#### **Offres fixes B2C**

Le Groupe occupe la place de 1<sup>er</sup> opérateur alternatif sur l'internet Haut et Très Haut Débit en France. Sous la marque Free, le Groupe propose 3 offres fixes, avec un prix d'entrée mensuel pour la 1<sup>ère</sup> année commençant à 19,99€ par mois (44,99€ par mois après 1 an) jusqu'à 39,99€ par mois (49,99€ après 1 an), les offres présentant des caractéristiques différentes notamment en termes de vitesse de téléchargement, de services de téléphonie et d'accès à des contenus / plateformes audiovisuels.

Selon l'éligibilité de la ligne de l'abonné, les offres de Free sont compatibles avec les différentes technologies Haut débit et Très Haut débit (via la Fibre optique (FTTH), via ADSL, via VDSL2 et via une Box 4G+). En sus de ses offres d'accès à internet, le Groupe propose un service d'hébergement, qui correspond (i) à la mise à disposition d'un serveur dédié aux particuliers souhaitant sécuriser leurs données, ou (ii) à l'hébergement de sites internet ainsi qu'à l'achat / la revente de noms de domaine s'adressant essentiellement aux particuliers ou aux très petites entreprises ayant un besoin d'espace de stockage relativement faible. Ces services sont facturés sur la base d'un abonnement mensuel ou annuel selon les offres.

#### **Offres mobiles B2C**

Le Groupe continue de mettre l'accent sur l'amélioration du mix d'abonnés en faveur du Forfait Free 4G/5G illimité. Ce focus passe notamment par le maintien, depuis 2018, d'une offre intermédiaire avec migration automatique sur le Forfait Free 4G/5G illimité au bout de 12 mois. Le prix de cette offre intermédiaire varie selon les périodes et était à fin 2022 de 14,99€ par mois. De même, nous avons continué nos campagnes de migration proactive des abonnés 2€ sur le forfait Free 4G/5G illimité.

#### **Offres B2B**

Nos activités B2B en France sont divisées entre l'activité Services de Télécommunications (fixes et mobiles) aux entreprises (TPE, PME et Grandes Entreprises) de FreePro et l'activité d'Hébergement qui se décline sous trois activités : (i) l'hébergement, qui correspond à la mise à disposition d'un serveur dédié aux petites et moyennes entreprises souhaitant sécuriser leurs données, (ii) la colocation, qui consiste à mettre à disposition des espaces au sein d'un datacenter, ainsi que la capacité électrique associée, pour héberger des baies et serveurs, et (iii) le Cloud Computing, qui correspond à l'accès, via un réseau de communications électroniques, à la demande et en libre-service, à des ressources informatiques partagées configurables. Les activités d'hébergement, colocation et cloud sont, en France, essentiellement managées par Scaleway et par FreePro (ex Jaguar Network), et par 3S en Pologne.

#### **Ventes d'équipements**

Dans une logique de transparence et afin de permettre à ses abonnés de choisir librement le forfait de leur choix avec le téléphone de leur choix, le téléphone est proposé séparément du forfait. Plusieurs solutions s'offrent à eux : acheter un terminal au comptant ou louer un terminal avec option d'achat (offre Free Flex). Dans tous les cas, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant lors de la réception du téléphone mobile par l'abonné.

## Italie

### **Offres mobiles**

Depuis le 29 mai 2018, date du lancement de son offre mobile en Italie, le Groupe a rencontré un succès commercial incontestable et a conquis 12% du marché (hors M2M). A fin 2022, nous comptons 9,6 millions d'abonnés.

A fin décembre 2022, Iliad Italia proposait 4 offres, toutes avec appels illimités vers les fixes et mobiles en Italie : une offre centrée sur la voix à 4,99 € par mois offrant 40 Mo d'internet mobile, une offre à 7,99 € par mois offrant 100 Go/mois d'Internet mobile en 3G/4G/4G+, une offre à 9,99 € par mois offrant 150 Go/mois d'Internet mobile en 3G/4G/4G+ et une offre à 13,99 € par mois 300 Go/mois en 3G/4G/4G+/5G.

Par ailleurs, le Groupe propose en Italie une sélection d'iPhone (de l'iPhone 11 à l'iPhone 14 Pro Max). Dans une logique de transparence et afin de permettre à ses abonnés de choisir librement l'offre mobile de leur choix avec le téléphone de leur choix, le téléphone est proposé séparément de l'offre mobile. L'abonné peut dès lors choisir d'acquérir ou non un téléphone.

### **Offre fixe**

Depuis le 25 janvier 2022, Iliad Italia propose, via le réseau FTTH d'Open Fiber, une offre internet fixe offrant des vitesses allant jusqu'à 5 Gbit/s. A fin 2022, le prix de l'offre était de 19,99€ par mois pour les abonnés mobiles d'Iliad Italia et 24,99€ par mois pour les abonnés fixes seulement.

## Pologne

### **Offres mobiles**

Avec le rachat de Play en novembre 2020, le Groupe Iliad est devenu un acteur majeur du marché polonais. Play fournit des services mobiles (voix, SMS/MMS, Internet) au grand public et aux entreprises (en particulier les TPE/PME) sous forme d'abonnement mensuel (forfaits) ou via des cartes prépayées. Nous employons une seule marque (« Play ») pour tous nos services hormis la marque Virgin Mobile qui se focalise sur d'autres segments de marché.

### **Offres fixes**

Avec le rachat d'UPC Polska finalisé le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Groupe est désormais un opérateur convergent intégré. UPC Polska est un des principaux fournisseurs d'accès à internet de Pologne avec plus de 3,8 millions de foyers couverts en HFC et FTTH, et 1,6 million d'abonnés fixes uniques à fin 2022. Cette acquisition représente une nouvelle étape pour Iliad sur le marché polonais des télécommunications. Ensemble, Play et UPC Polska vont constituer un nouveau leader convergent en proposant à leurs abonnés particuliers et entreprises des services fixes et mobiles parmi les plus innovants et compétitifs du marché. A fin 2022, UPC Polska proposait des services multiplay (ligne de téléphonie fixe, abonnement internet, abonnement TV en service unique ou bien une combinaison de plusieurs services).

## 1.2 Principaux coûts opérationnels du Groupe

### France

#### Principaux coûts opérationnels des offres fixes du Groupe

##### (i) Coûts liés aux offres DSL

Il existe différents coûts opérationnels liés aux offres DSL proposées par le Groupe, suivant que l'abonné soit dégroupé ou non, c'est-à-dire transitant sur le réseau propre du Groupe (hors boucle locale), ou dépendant d'une offre de gros proposée par l'opérateur historique.

Aujourd'hui, la quasi-totalité de la base d'abonnés DSL du Groupe est en dégroupage total. Dans ce cadre, le Groupe supporte le coût de la location de la paire de cuivre à l'opérateur historique, qui était de 9,65€<sup>2</sup> par mois et par ligne en 2022, ainsi que des coûts de maintenance.

##### (ii) Coûts liés aux offres Fibre

Dans les zones très denses, la marge brute et la marge d'exploitation avant amortissements des immobilisations sur ce type d'offre sont plus élevées que sur les offres DSL, le Groupe n'ayant plus à supporter les coûts opérationnels liés à la location de la paire de cuivre à l'opérateur historique. L'objectif du Groupe consiste ainsi à maximiser la proportion de ses abonnés en Fibre, dans les zones éligibles, lorsque cela est techniquement possible.

Dans les zones de co-financement et zones RIP, depuis la mise en place du partenariat avec InfraVia via la société Investissements dans la Fibre des Territoires ("IFT" détenue à 49% par le Groupe Iliad), le Groupe Iliad recourt automatiquement à la location via IFT qui aura la charge de son côté de co-investir.

#### Principaux coûts opérationnels des offres mobiles du Groupe

##### (i) Les coûts d'interconnexions des terminaisons d'appels vocaux mobiles et SMS

Le coût de la terminaison d'appel était de 0,55 centime d'euro du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 (1,0 centime par SMS), et est passé à 0,40 centime d'euro depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (coût inchangé pour le SMS). Il sera abaissé à 0,20 centime d'euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024).

##### (ii) Les coûts d'itinérance

Le Groupe supporte le coût de la prestation d'itinérance. Cette prestation d'itinérance 2G et 3G a été définie dans le cadre d'un contrat signé avec l'opérateur historique en 2011. Le contrat a été prolongé jusqu'en 2025 afin de poursuivre le désengagement progressif de Free Mobile de l'itinérance 2G/3G sur le réseau d'Orange. Ce désengagement a pris notamment la forme d'une diminution progressive et forte des débits internet maximum par abonné en itinérance, qui plafonnent désormais à 384 kbit/s. Cette prolongation avec des débits réduits permet d'organiser une extinction ordonnée de la prestation d'itinérance, notamment pour les abonnés équipés d'un terminal 2G et pour les zones résiduelles où le réseau de Free Mobile est encore en cours de déploiement. L'ARCEP a constaté d'une part une baisse continue, en volume et en proportion, des communications de Free Mobile acheminées en itinérance 2G/3G, d'autre part la poursuite de la dynamique d'investissement de l'opérateur dans son réseau propre 3G/4G/5G. En phase d'extinction progressive, la

---

<sup>2</sup> 9,65€ par mois en 2021

charge financière du contrat d'itinérance n'est désormais plus déterminante dans l'économie générale du groupe.

## Italie

### **Contrat d'itinérance de type MOCN (Multi-Operator Core Network)**

En 2022, comme depuis le lancement de ses opérations en 2018, le Groupe a supporté le coût d'une prestation d'itinérance définie dans le cadre d'un contrat de MOCN (Multi-Operator Core Network) signé avec WindTre en 2016. Ce contrat a permis au Groupe, dès le 1<sup>er</sup> jour, de proposer des services toutes technologies et de disposer d'une couverture nationale. Cet accord venait compléter la couverture en propre assurée par Iliad via le déploiement de son réseau mobile.

Le 3 janvier 2023, le Groupe a finalisé la mise en place d'une JV 50/50 avec WindTre principalement sur les zones peu denses comprenant 26,8% de la population italienne. Les coûts opérationnels de la JV sont répartis équitablement entre les 2 actionnaires.

### **Les coûts d'interconnexions des terminaisons d'appels vocaux mobiles et SMS**

En Italie, le Groupe supporte également le coût des terminaisons d'appels vocaux mobiles et SMS. Le coût de la terminaison d'appel est régulé et était de 0,55 centime d'euro par minute en 2022, et il a été abaissé une nouvelle fois (à 0,40 centime d'euro) le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (et il sera abaissé à 0,20 centime d'euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024).

## Pologne

### **Principaux coûts opérationnels des offres fixes du Groupe**

Jusqu'à l'acquisition d'UPC Polska, le principal coût opérationnel sur les offres fixes de Play en Pologne consistait dans le prix de gros payé à nos partenaires. Post finalisation de l'acquisition d'UPC Polska, le Groupe a signé un accord avec InfraVia pour la cession de 50% de sa participation dans une entité dédiée du Groupe Iliad. Il est prévu de transférer à cette entité une partie des activités de UPC dont notamment les infrastructures réseau sous la forme de 3,8 millions de connexions HFC et FTTx. Cette entité dédiée mettra son réseau à la disposition d'autres opérateurs (dont Play et UPC) sur le modèle d'un prix de gros.

### **Principaux coûts opérationnels des offres mobiles du Groupe**

#### **(iii) Les coûts d'interconnexions des terminaisons d'appels vocaux mobiles et SMS**

En ligne avec la France et l'Italie, le coût de la terminaison d'appel mobile en Pologne était de 0,55 centime d'euro par minute en 2022, et a été abaissé à 0,40 centime d'euro le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (et il sera abaissé à 0,20 centime d'euro à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024). Le coût de la terminaison SMS, non régulé, est resté stable à 0,05 zloty par SMS. Le coût de la terminaison fixe était de 0,07 centime d'euro par minute (il était d'environ 0,45 centime d'euro au 1<sup>er</sup> semestre 2021 et d'environ 0,10 centime d'euro au 2<sup>ème</sup> semestre 2021).

#### **(iv) Les coûts d'itinérance**

Malgré sa très grande couverture du territoire, Play supporte des coûts de prestation d'itinérance pour parfaire son maillage géographique. En 2021, Play et Orange Polska ont signé un accord d'extension jusqu'en 2025 de leur accord d'itinérance. Cet accord d'itinérance porte sur un montant de 300 millions de zlotys sur la période 2021-2025.

Le niveau de marge dépend donc du nombre total d'abonnés, du volume de trafic transporté sur le réseau du Groupe, ainsi que des habitudes de consommation des abonnés, notamment leur consommation de données mobiles. L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion du trafic transporté sur son propre réseau, en déployant ses propres sites.

## 1.3 Investissements et dotations aux amortissements

### France

#### Haut Débit et Très Haut Débit

##### (i) Réseau de transmission et dégroupage de la boucle locale

Le Groupe a déployé un des plus importants réseaux IP français tant par son étendue que par le volume de trafic transporté. Le Groupe s'appuie sur cet important réseau pour relier les nœuds de raccordement abonnés (NRA) et permettre le dégroupage de la boucle locale. Les équipements réseaux déployés dans les NRA (DSLAM Freebox) sont compatibles avec la technologie VDSL2, et permettent ainsi aux abonnés éligibles de bénéficier des meilleurs débits possibles sur la boucle locale cuivre.

Les fibres optiques du réseau de transmission sont amorties sur des durées comprises entre 10 et 27 ans. Les équipements installés dans les NRA (DSLAM Freebox) sont amortis sur 5 ans et 6 ans.

##### (ii) Coûts opérationnels et investissements par abonné

Les principaux coûts opérationnels et investissements par abonné sont :

- la mise à disposition d'une box (dont le coût varie selon le modèle) ;
- les frais de raccordement d'abonné :
  - xDSL : les frais d'accès au service de dégroupage (appelés également frais de câblage ou FAS) facturés par l'opérateur historique, à hauteur de 50 euros par abonné pour le dégroupage total ;
  - FTTH : les frais d'installation et de raccordement de la prise Fibre ;
- les frais de logistique et d'envoi des modems.

L'ensemble de ces éléments (boîtiers Freebox, frais d'accès et frais logistiques) est amorti sur des durées de 5 ou 7 ans.

#### Déploiement d'un réseau de boucle locale en « Fibre »

Le déploiement Fibre s'inscrit dans la continuité logique de la stratégie du Groupe Iliad, consistant à investir dans le déploiement de ses propres infrastructures, afin d'accroître ses niveaux de marge et sa rentabilité.

Le déploiement de la boucle locale en fibre optique répond à un cadre réglementaire différent selon les zones géographiques.

### **(i) Zones Très Denses (environ 7,7 millions de lignes)**

L'ARCEP a ainsi défini une liste de 106 communes constituant les Zones Très Denses, dans lesquelles chaque opérateur déploie son propre réseau jusqu'aux points de mutualisation, qui sont le plus souvent situés à l'intérieur des immeubles. Les câblages d'immeubles sont ensuite mutualisés entre les opérateurs.

Le Groupe déploie ainsi ses propres infrastructures dans les Zones Très Denses, nécessitant :

- L'acquisition et l'aménagement de locaux pour l'installation de Nœuds de Raccordement Optique (NRO) ;
- Un déploiement horizontal, qui consiste à acheminer de la fibre optique depuis le NRO jusqu'aux points de mutualisation (PM) ; ce déploiement est réalisé en utilisant les galeries visitables du réseau d'assainissement à Paris, et à travers l'offre d'accès aux infrastructures de génie civil de l'opérateur historique en Province ;
- Le raccordement du réseau horizontal aux points de mutualisation ;
- Le raccordement final, consistant à poser une prise optique chez l'abonné, et à la connecter aux fibres verticales de l'immeuble, au niveau du boîtier d'étage.

En déployant sa propre boucle locale en fibre optique, le Groupe devient ainsi propriétaire de l'ensemble des infrastructures jusqu'à l'abonné, ce qui lui permet d'être totalement indépendant de l'opérateur historique, de maîtriser pleinement la qualité de service et la relation abonné, ainsi que d'offrir à ses abonnés un accès à une technologie répondant pleinement aux besoins croissants en bande passante.

### **(ii) En dehors des Zones Très Denses**

En dehors des Zones Très Denses, afin d'optimiser les déploiements et les investissements des opérateurs, le cadre réglementaire prévoit une mutualisation plus importante des infrastructures en imposant à l'opérateur qui déploie la construction de points de mutualisation extérieurs, regroupant chacun environ 1 000 lignes.

#### **a. Zones de cofinancement privé (environ 18,3 millions de lignes) :**

L'offre proposée par l'opérateur historique et le second opérateur en charge de déployer le réseau dans cette zone permet à chaque opérateur d'avoir accès à l'intégralité des lignes déployées et de cofinancer le déploiement à hauteur de la part de marché locale souhaitée, au travers de l'acquisition de tranche de 5%. Cette offre d'accès de l'opérateur historique permet de cofinancer à la fois la ligne entre le point de mutualisation et le logement, mais également les fibres de transport entre le point de mutualisation et le NRO.

#### **b. Zones RIP (Réseaux d'Initiative Publique - reste de la France) :**

Le déploiement des réseaux FTTH dans les zones d'initiative publique est réalisé sous de nombreuses formes pouvant nécessiter la conclusion d'accords avec soit les organismes publics en charge du déploiement des réseaux, soit les organismes privés en charge de leur commercialisation.

#### Partenariat avec InfraVia

En 2019, afin d'accélérer les déploiements en fibre optique dans les zones de cofinancement privé et zones RIP et renforcer son statut de 1<sup>er</sup> opérateur alternatif sur le FTTH, le Groupe a fait le choix stratégique de s'appuyer sur un partenariat avec le fond d'infrastructure français InfraVia. Ce partenariat, finalisé le 28 février 2020, a vu la création d'une société ("IFT"), détenue à 49% par le Groupe Iliad, cofinçant la construction des nouvelles prises

déployées et souscrivant à de nouvelles tranches de cofinancement. Cette société fournit depuis fin février 2020 à Free, dans le cadre d'un contrat de services de long terme, l'ensemble des services d'accès et d'information aux prises cofinancées et pourra également fournir les mêmes services à des opérateurs tiers.

### (iii) Point d'avancement des déploiements Fibre

Comme en 2021, 2022 a été une année avec des volumes très significatifs, tant en termes de nouvelles prises raccordables que de nouveaux abonnés raccordés en FTTH :

- le nombre de prises raccordables a augmenté de 5,8 millions sur 12 mois, à 31,3 millions de prises à fin décembre 2022. Les offres commerciales du Groupe en Fibre sont désormais disponibles sur plus de 90% des locaux éligibles en FTTH, et dans plus de 22 000 communes (près de 14 200 communes à fin 2021) ;
- le parc d'abonnés FTTH progresse de 23% sur l'année, et atteint 4,66 millions d'abonnés au 31 décembre 2022, soit 885 000 nouveaux abonnés nets. Cette progression constante du taux d'adoption de la Fibre (+10 points sur 1 an à 65% à fin 2022) s'explique par une appétence croissante des foyers français pour la technologie FTTH et par l'ouverture régulière de la commercialisation des offres FTTH de Free sur de nouvelles zones en dehors des Zones Très Denses.

Le Groupe a maintenu son positionnement de 1<sup>er</sup> opérateur alternatif dans le FTTH en 2022.

### Un portefeuille de fréquences enrichi et complet

Depuis l'obtention de la 4<sup>ème</sup> licence mobile 3G en janvier 2010, le Groupe n'a cessé d'enrichir son portefeuille de fréquences.

Suite à la procédure de réattribution des fréquences des bandes 900 MHz, 1 800 MHz et 2,1 GHz, dont les autorisations arrivent à échéance entre 2021 et 2025, le Groupe a bénéficié en 2021 de 3,7 MHz supplémentaires dans la bande 900 MHz et 9,8 MHz supplémentaires dans la bande 2,1 GHz. Cette procédure permet un rééquilibrage progressif des portefeuilles de fréquences entre opérateurs.

	Portefeuille de fréquences à fin 2022	Portefeuille de fréquences à compter du 9 février 2025	Dates d'expiration
700 MHz	2 x 10 MHz	2 x 10 MHz	07/12/2035
900 MHz	2 x 7,6 MHz	2 x 8,7 MHz	11/01/2030 (5 MHz), 24/03/2031 (2,6MHz), 08/12/2034 (1,1 MHz)
1,800 MHz	2 x 15 MHz	2 x 15 MHz	11/10/2031
2,1 GHz	2 x 14,8 MHz	2 x 14,8 MHz	11/01/2030 (5 MHz) 20/08/2031 (9,8 MHz)
2,6 GHz	2 x 20 MHz	2 x 20 MHz	10/10/2031
3,5 GHz	70 MHz	70 MHz	17/11/2035
<b>Total</b>	<b>2 * 67,4 MHz + 70 MHz</b>	<b>2 * 68,6 MHz + 70 MHz</b>	

### Déploiement d'un réseau d'antennes mobiles

Depuis l'obtention de la 4<sup>ème</sup> licence mobile 3G, le Groupe déploie son réseau mobile. Ce déploiement s'appuie sur l'important réseau de transmission fixe du Groupe et il repose sur des lignes de métiers qui pilotent l'ensemble du processus (recherches de sites, démarches auprès des bailleurs de tous types, démarches administratives et réglementaires, réalisation

des travaux dans le respect des règles de sécurité, jusqu'au suivi de l'exploitation des équipements radioélectriques sur les sites installés).

Le Groupe a poursuivi en 2022 un effort important de déploiement sur toutes les technologies : en métropole, ont été activés cette année 2 159 nouveaux sites actifs 3G, 2 206 nouveaux sites actifs 4G et 2 946 nouveaux sites 5G techniquement opérationnels aboutissant à des taux de couverture de la population très élevés (99,4% en 3G, 99,2%<sup>3</sup> en 4G et près de 88% en 5G). Dans les DOM-TOM, le réseau mobile de Free, dont les activités commerciales ont été lancées en mai 2022, comprenait 110 sites actifs 3G/4G en propre à fin 2022, complétés par 230 sites actifs via l'accord de MOCN avec Digicel.

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux éléments mis en service sont les suivantes :

- installations générales : 10 ans ;
- installations techniques mobiles : 6 et 18 ans ;
- matériels : 3 à 5 ans ;
- autres : 2 à 10 ans.

Les licences sont amorties sur leur durée résiduelle d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. Les licences hors 3.5Ghz en France sont amorties linéairement en moyenne sur 18 ans. La licence 3.5Ghz est amortie sur 15 ans à compter du 15 décembre 2020.

#### **Partenariat industriel stratégique avec Cellnex**

En France, le Groupe a cédé fin 2019 une participation de 70% de sa société de gestion d'infrastructures mobiles de télécommunications (« On Tower France »), qui comprenait 5 700 sites à la fin 2019. La cession à Cellnex des 30% restants a été finalisée en mars 2022.

En complément du partenariat industriel au travers duquel Cellnex et Iliad sont associés dans la gestion et le développement d'On Tower France, un contrat de prestations d'accueil et de services de longue durée a été conclu entre On Tower France et Iliad, prévoyant un programme de construction de sites build-to-suit.

#### **Déploiement du réseau de distribution : boutiques et bornes**

À fin 2022, Le Groupe disposait d'un réseau de 189 boutiques Free (Free Center) réparties sur la France entière.

Les boutiques Free Center assurent 4 missions convergentes :

- élargir la base d'abonnés via le recrutement de nouveaux abonnés ou la conversion d'abonnés fixes existants vers le mobile et réciproquement ;
- communiquer sur la marque Free : matérialiser sa présence à proximité des abonnés et promouvoir l'intérêt de son offre ;
- la vente et location d'équipement ;
- assurer une mission de Service Après-Vente auprès des abonnés existants et rassurer par la présence physique ;

---

<sup>3</sup> La publication du 16 mars 2023 faisait état d'une couverture à 99,9%. Les mises à jour des bases de modélisation effectuées ultérieurement à cette date permettent d'estimer une couverture corrigée à 99,2%.

En outre, le Groupe possède une présence physique complète grâce à son réseau de bornes de souscription d'abonnements mobiles et de distribution automatique de cartes SIM. Pour cela, le Groupe s'appuie sur un partenariat avec le réseau de magasins « Maison de la Presse », « Mag Presse », Fnac Darty. A fin 2022, le Groupe compte près de 2 000 bornes sur l'ensemble du territoire.

## Italie

### Un portefeuille de fréquences équilibré de 265MHz (dont 45MHz duplex)

	Portefeuille de fréquences à fin 2022	Date d'expiration
700 MHz	2 x 10 MHz	31/12/2037
900 MHz	2 x 5 MHz	31/12/2029
1 800 MHz	2 x 10 MHz	31/12/2029
2,1 GHz	2 x 10 MHz	31/12/2029
2,6 GHz	2 x 10 MHz	31/12/2029
3,6-3,8 GHz	1 x 20 MHz	31/12/2037
26,5-27,5 GHz	1 x 200 MHz	31/12/2037
<b>Total</b>	<b>2 * 45 MHz + 220 MHz</b>	

L'attribution des fréquences 700 MHz, 3,6 GHz-3,8 GHz et 26 GHz-27 GHz, utilisables pour la 5G, a eu lieu en octobre 2018. Dans ce cadre, le Groupe a acquis des fréquences pour un montant de 1 193 millions d'euros, les montants décaissés se sont étalés sur la période 2018-2022 selon l'échéancier ci-dessous :

en m€	2018	2019	2020	2021	2022
Décaissements	144	9	55	27	959

Par ailleurs, à partir de 2021 le Groupe a commencé à verser un montant de 300 millions d'euros à l'Etat italien en 8 échéances annuelles dans le cadre du processus d'extension des fréquences 900 MHz et 2 100 MHz jusqu'en 2029.

### Déploiement d'un réseau mobile en Italie

En 2016 après la signature de son accord avec les groupes Hutchison et VimpelCom, le Groupe a entamé le déploiement de son propre réseau mobile en Italie. Le 3 janvier 2023, le Groupe a finalisé la mise en place d'une JV 50/50 avec WindTre principalement sur les zones peu denses comprenant 26,8% de la population italienne.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le réseau d'iliad Italia comprend un total de près de 16 200 sites radio allumés qui se caractérise par (i) un réseau en propre déployé dans les zones denses et moyennement denses où vit 73,2% de la population. Ce réseau est composé de plus de 9 470 sites radio allumés et (ii) un réseau partagé (RAN Sharing) à travers une JV (Zefiro Net s.r.l.) dont le capital est détenu à 50/50 par iliad Italia et WindTre. Ce réseau partagé compte plus de 6 730 sites radio situés dans les zones peu denses.

En complément de son réseau en propre iliad Italia bénéficie depuis 2016 d'un accord MOCN (Multi-Operator Core Network) avec WindTre. Cette solution technique de raccordement des équipements radio de WindTre au Cœur de Réseau d'iliad Italia permet une gestion plus efficace et optimisée du trafic entre les deux réseaux par rapport à une solution d'itinérance « classique ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, cet accord ne couvre plus le périmètre national et se limite aux zones situées en dehors du périmètre de l'accord de partage de réseau.

A fin 2022, la couverture du service d'iliad Italia assure une connectivité 4G/4G+ à plus de 99% de la population italienne. Par ailleurs, iliad Italia a déployé la technologie 5G sur son réseau à travers les bandes 3,6 GHz et 700MHz acquises lors des enchères 5G en septembre 2018. Les fréquences 700MHz sont disponibles depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022. A fin 2022, le réseau 5G d'iliad Italia était disponible dans plus de 3 000 communes (comprenant l'ensemble des communes de plus de 90 000 habitants).

## Réseau fixe en Italie

Au cours de l'année 2022, iliad Italia a exclusivement reposé son offre d'accès internet fixe sur le réseau FTTH d'Open Fiber, terminant l'année avec une couverture d'environ 8 millions de foyers. Des accords avec FiberCop ainsi qu'avec Fastweb (actionnaire minoritaire de FiberCop) ont été signés pour augmenter son marché adressable.

## Déploiement d'un réseau de distribution en Italie

La distribution de l'offre mobile du Groupe en Italie s'appuie sur différents canaux :

- Distribution physique :
  - un réseau de 31 boutiques dans des villes majeures d'Italie ;
  - un réseau de plus de 2 000 bornes de distribution de cartes SIM (Simbox) au sein de près de 1 500 kiosques situés dans des zones de chalandise fréquentées, ces bornes sont adaptées aux spécificités locales en termes de réglementation, et notamment à la loi Pisanu, nécessitant une reconnaissance de l'abonné au moment de la souscription de l'abonnement ;
  - accès à un réseau d'envergure nationale de revendeurs permettant aux abonnés de recharger leur offre mobile ;
  - un réseau de magasins partenaires (cafés, tabacs, kiosques...) où il est possible de souscrire un abonnement en quelques minutes.
- Distribution digitale :
  - une distribution en ligne accessible depuis téléphone mobile, tablette ou ordinateur, permettant à l'utilisateur de souscrire son offre mobile en ligne et de recevoir sa carte SIM directement chez lui par service postal.

## Pologne

Depuis le lancement des activités de Play en Pologne en 2007, Play a étoffé son portefeuille de fréquences et il se composait à fin 2022 de la manière suivante :

	Portefeuille de fréquences à fin décembre 2022	Date d'expiration
800 MHz	2 x 5 MHz	23/06/2031
900 MHz	2 x 5 MHz	31/12/2023
1 800 MHz	2 x 15 MHz	31/12/2027
2,1 GHz	2 x 14,8 MHz + 2 x 200 kHz	31/12/2037
2,6 GHz	2 x 20 MHz	25/01/2031
<b>Total</b>	<b>2 * 59,8 MHz + 2 x 200 kHz</b>	

## Extension du réseau mobile en Pologne

Le Groupe a entamé 2022 avec la poursuite dynamique du développement de son propre réseau, atteignant 10 571 stations de base à fin 2022, soit 804 nouveaux sites sur l'année et permettant des taux de couverture de 99,7% de la population polonaise pour la 2G/3G et 99,5% et 96,0% respectivement pour la 4G LTE et la 4G LTE Ultra. La couverture 2G/3G/4G en propre de Play est complétée par un accord d'itinérance avec Orange prolongé en 2021 jusqu'en 2025.

Dans le même temps, l'année 2022 a apporté une mise à niveau du réseau en propre vers la norme 5G, fonctionnant sur les ressources de fréquence actuelles de 2 100 MHz dans le modèle de partage de fréquence dynamique (appelé autrement 5G Legacy). À la fin de 2022, 4 408 stations de base situées dans plusieurs centaines de villes des 16 provinces prenaient en charge la norme 5G Legacy, ce qui a permis à près de 52% de la population polonaise de bénéficier des dernières technologies proposées par Play.

### **Réseau fixe en Pologne**

Au 31 décembre 2022, le réseau d'UPC Polska couvrait 3,78 millions de foyers en propre. Ce marché adressable est complété via les réseaux POPC (réseaux bénéficiant de subventions publiques dans les zones moyennement et peu denses) au sein desquels UPC Polska pouvait adresser à fin 2022 1,38 million de foyers supplémentaires.

### **Partenariat industriel stratégique avec Cellnex**

Le 31 mars 2021, le Groupe Iliad a finalisé l'extension de son partenariat industriel avec Cellnex au travers de la cession à ce dernier de 60% de la société ("OTP") gérant les infrastructures passives de télécommunications mobiles en Pologne. En mars 2022, le Groupe a cédé 10% supplémentaires d'OTP à Cellnex. Avec la mise en place de ce partenariat industriel avec Cellnex, Play a renforcé ses capacités d'investissement lui permettant d'entrer dans un nouveau cycle de développement avec (i) le déploiement et l'acquisition des fréquences 5G et (ii) la densification de son réseau mobile pour accompagner la croissance des usages. En complément, Iliad s'est engagé à réaliser un programme de construction en partenariat avec Cellnex à hauteur à minima de 1 500 sites, représentant un montant d'environ 400 millions d'euros sur 10 ans.

### **Réseau de distribution en Pologne**

Le réseau de distribution physique en Pologne comprend 717 magasins de marque Play et 38 magasins de marque UPC exclusivement dédiés à nos offres et produits. Ce réseau, qui comprend des magasins en propre et des distributeurs tiers, couvre une grande partie de la Pologne, y compris tous les centres-villes et les zones de chalandise les plus fréquentées des principales villes du pays. Ces magasins peuvent répondre aux besoins des petites entreprises pour des services standards, mais un service B2B dédié est également disponible pour les entreprises clientes à la recherche d'une approche plus personnalisée.

## 2 ELEMENTS CLES DE L'ANNEE 2022 - GROUPE ILIAD

Les principaux éléments sur l'année 2022 ont été les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	Variation (%)
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>8 369</b>	<b>7 587</b>	<b>+10,3%</b>
France	5 555	5 195	+6,9%
Italie	927	802	+15,5%
Pologne	1 907	1 600	+19,2%
<i>Eliminations</i>	-19	-10	+93,0%
<b>EBITDAaL Groupe</b>	<b>3 303</b>	<b>2 949</b>	<b>+12,0%</b>
France	2 287	2 185	+4,7%
Italie	211	80	NM
Pologne	805	684	+17,7%
<b>Capex Groupe<sup>1</sup></b>	<b>2 139</b>	<b>2 283</b>	<b>-6,3%</b>
France	1 492	1 673	-10,8%
Italie	381	413	-7,6%
Pologne	265	198	+34,1%
<b>Free Cash Flow Opérationnel (EBITDAaL moins Capex)</b>	<b>1 164</b>	<b>666</b>	<b>+74,8%</b>
France	795	512	+55,1%
Italie	-170	-333	-48,8%
Pologne	540	487	+11,0%
<b>Résultat net</b>	<b>758</b>	<b>526</b>	<b>+44,1%</b>
	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	Variation
Endettement net	10 815	8 012	+ 2 803
LTM <sup>2</sup> EBITDAaL	3 346	2 949	+ 397
Ratio d'endettement (LTM EBITDAaL)	3,2x	2,7x	+0,5x

EUR/PLN: 4,68611 sur 2022 et 4,5652 sur 2021

(1) Hors fréquences (2) LTM : Last Twelve Months (12 derniers mois) et incluant UPC

### 3 COMPARAISON DES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2022 ET AU 31 DECEMBRE 2021

<i>En million d'euros</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	Variation (%)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 369</b>	<b>7 587</b>	<b>+10,3%</b>
Achats consommés	-2 508	-2 516	-0,3%
Charges de personnel	-525	-440	+19,4%
Charges externes	-1 229	-973	+26,4%
Impôts et taxes	-169	-153	+10,5%
Dotations aux provisions	-84	-46	+84,6%
Autres produits et charges d'exploitation	250	221	+13,2%
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	-800	-731	+9,4%
<b>EBITDAaL</b>	<b>3 303</b>	<b>2 949</b>	<b>+12,0%</b>
<b>Marge d'EBITDAaL</b>	<b>39,5%</b>	<b>38,9%</b>	<b>+0,6pt</b>
Charges sur avantages de personnel	-39	-50	-21,0%
Dotations aux amortissements	-1 909	-1 752	+8,9%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 356</b>	<b>1 148</b>	<b>+18,1%</b>
Autres produits et charges opérationnels	267	-59	-551,5%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 622</b>	<b>1 089</b>	<b>+49,0%</b>
Charges d'intérêts	-313	-180	+74,0%
Autres produits et charges financiers	-50	-13	+278,7%
Intérêts sur dettes locatives	-213	-182	+17,1%
Charges d'impôt	-332	-258	+28,9%
Résultat des sociétés mises en équivalence	43	69	-37,9%
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>758</b>	<b>526</b>	<b>+44,1%</b>

## 3.1 Analyse du résultat du Groupe

### (a) Principaux indicateurs<sup>1</sup>

France (chiffres en milliers sauf exceptions)	2022	2021	Variation sur 12 mois
<b>Nombre d'abonnés mobiles</b>	<b>14 218</b>	<b>13 611</b>	<b>+ 607</b>
- Dont Forfait Free 4G/5G (incl. DOM/TOM)	10 190	9 259	+ 931
- Dont Forfait Voix	4 027	4 352	- 325
<b>Nombre d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit</b>	<b>7 180</b>	<b>6 925</b>	<b>+ 255</b>
- Dont Fibre	4 658	3 773	+ 885
<b>Taux d'adoption de la Fibre</b>	<b>64,9%</b>	<b>54,5%</b>	<b>+10,4 points</b>
Prises raccordables en Fibre (en millions)	31,3	25,5	+5,8
<b>Nombre total d'abonnés France</b>	<b>21 398</b>	<b>20 537</b>	<b>+ 862</b>
	<b>T4 2022</b>	<b>T4 2021</b>	<b>Variation sur 12 mois</b>
ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (en €) <sup>1</sup>	34,1	33,4	+2,2%
ARPU Mobile facturé aux abonnés (en €) <sup>1</sup>	11,8	11,4	+3,6%
Italie (chiffres en milliers)	2022	2021	Variation sur 12 mois
<b>Nombre d'abonnés mobile</b>	<b>9 567</b>	<b>8 505</b>	<b>+1 062</b>
<b>Nombre d'abonnés Fibre</b>	<b>109</b>	<b>-</b>	<b>+109</b>
<b>Nombre total d'abonnés Italie</b>	<b>9 676</b>	<b>8 505</b>	<b>+ 1 171</b>
POLOGNE (chiffres en milliers sauf exceptions)	2022	2021	Variation sur 12 mois
<b>Nombre d'abonnés mobiles actifs</b>	<b>12 763</b>	<b>12 257<sup>2</sup></b>	<b>+ 506</b>
- Dont Forfaits	8 984	8 650 <sup>2</sup>	+ 334
- Dont Prépayés	3 779	3 606	+ 173
<b>Nombre d'abonnés fixes</b>	<b>2 018</b>	<b>1 837<sup>2</sup></b>	<b>+ 181</b>
<b>Nombre total d'abonnés Pologne</b>	<b>14 781</b>	<b>14 094<sup>2</sup></b>	<b>+ 687</b>
	<b>T4 2022</b>	<b>T4 2021</b>	<b>Variation sur 12 mois</b>
ARPU Mobile facturé aux abonnés (en zlotys)	29,2	27,9 <sup>2</sup>	+4,7%
GROUPE (chiffres en milliers)	2022	2021	Variation sur 12 mois
Nombre d'abonnés mobile	36 548	34 373 <sup>2</sup>	+ 2 175
Nombre d'abonnés fixes	9 307	8 762 <sup>2</sup>	+ 545
<b>NOMBRE TOTAL D'ABONNES</b>	<b>45 855</b>	<b>43 135<sup>2</sup></b>	<b>+ 2 720</b>

<sup>1</sup> Voir définitions dans glossaire

<sup>2</sup> Chiffres T4 2021 et 2021 ajustés proforma d'UPC Polska

## (b) Chiffre d'affaires Groupe trimestriel

<i>En millions d'euros</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	Variation %	<b>T4 2022</b>	<b>T4 2021</b>	Variation %
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>8 369</b>	<b>7 587</b>	<b>+10,3%</b>	<b>2 195</b>	<b>1 954</b>	<b>+12,3%</b>
Chiffre d'affaires services Groupe <sup>(1)</sup>	7 763	7 069	+9,8%	2 023	1 810	+11,8%
Chiffre d'affaires équipements Groupe	632	535	+18,1%	183	148	+24,0%
<i>Eliminations Groupe</i>	-25	-17	+46,5%	-11	-4	+165,2%
<b>Chiffre d'affaires - France</b>	<b>5 555</b>	<b>5 195</b>	<b>+6,9%</b>	<b>1 441</b>	<b>1 347</b>	<b>+7,0%</b>
- Services	5 322	5 029	+5,8%	1 368	1 296	+5,6%
- Equipements	239	174	+37,7%	75	53	+40,7%
- <i>Eliminations</i>	-6	-7	-16,8%	-2	-2	-0,6%
<b>Chiffre d'affaires - Italie</b>	<b>927</b>	<b>802</b>	<b>+15,5%</b>	<b>247</b>	<b>213</b>	<b>+16,3%</b>
- Services	919	796	+15,5%	244	210	+15,9%
- Equipements	7	6	+22,8%	3	2	+42,0%
<b>Chiffre d'affaires - Pologne<sup>2</sup></b>	<b>1 907</b>	<b>1 600</b>	<b>+19,2%</b>	<b>516</b>	<b>397</b>	<b>+30,1%</b>
- Services	1 521	1 244	+22,3%	411	304	+35,0%
- Equipements	385	355	+8,4%	105	92	+14,0%

(1) Avant éliminations (2) EUR/PLN: 4,68611 sur 2022 et 4,5652 sur 2021

## (c) Analyse de résultat du Groupe

### (i) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2022 du Groupe s'inscrit en hausse de 10,3% sur 12 mois. La croissance organique pro forma<sup>4</sup> s'établit à 6,9%. Au 4<sup>ème</sup> trimestre, la croissance atteint 12,3% et 7,7% en organique pro forma, portée par nos 3 géographies (Italie +16,3%, France +7,2% et Pologne +6,9% en organique pro forma).

### (ii) Charges de personnel

A fin 2022, l'effectif du Groupe se composait de plus de 16 700 salariés, en hausse de 1 645 salariés par rapport à fin décembre 2021. La hausse des charges de personnel, hors consolidation d'UPC Polska depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022, s'établit à 13,8%. La France est le principal contributeur de cette hausse suite i) aux efforts liés aux déploiements, raccordements et amélioration de la qualité de services de la Fibre ii) aux recrutements commerciaux et techniques pour accompagner les nouveaux services B2B du Groupe iii) à l'expansion du réseau de distribution.

### (iii) Charges externes

Les charges externes augmentent de 26,4% sur l'année pour atteindre 1,23 milliard d'euros (hausse de 19,5% hors UPC Polska). La hausse de ce poste est expliquée principalement par la hausse des coûts de maintenance des réseaux fixes et mobiles dans les 3 géographies, des coûts d'énergie suite à l'inflation des prix d'électricité (notamment en Italie) et, dans une

<sup>4</sup> Avec UPC et Redge consolidé sur 12 mois en 2021 et 2022, à taux de change constants

moindre mesure, par la hausse des coûts des services liés aux contrats de location d'infrastructures et des dépenses publicitaires.

**(iv) Impôts et taxes**

Le poste impôts et taxes est en hausse de 10,5% sur l'année, à 169 millions d'euros (+9,4% hors UPC Polska), en raison de l'augmentation du parc de sites mobiles en France (paiements pour la taxe IFRS en hausse de 25%).

**(v) Dotations aux provisions**

Les dotations aux provisions pour impayés, pour dépréciation de stock et pour risques s'établissent à 84 millions d'euros sur l'année, en hausse de 39 millions d'euros sur 12 mois notamment due à un effet de base défavorable avec 2021 bénéficiant de reprises de provisions. Ce poste est principalement constitué des dotations aux provisions pour impayés et pour litiges.

**(vi) Autres produits et charges d'exploitation**

Les autres produits et charges d'exploitation atteignent un solde positif de 250 millions d'euros sur l'année, une hausse de 29 millions d'euros sur 12 mois. La hausse reflète principalement la comptabilisation des bénéfices générés par la cession de sites dans le cadre des programmes de build-to-suit dans les 3 géographies.

**(vii) Dotations aux amortissements des droits d'utilisation**

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation se sont élevées à 800 millions d'euros en 2022, en hausse de 9,4% sur 12 mois (+8,9% hors UPC Polska). Ce poste dérive de l'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la norme comptable IFRS 16, norme relative aux contrats de location.

**(viii) Résultat net**

Le résultat net s'affiche en hausse de 44,1% à 758 millions d'euros. Le coût de la dette financière augmente de 133 millions d'euros et est principalement la conséquence de l'acquisition de la Pologne et des activités de refinancement sur l'année. Plusieurs éléments non-récurrents viennent impacter le résultat net en 2022 : i) une plus-value de 330 millions d'euros suite à la cession des 30% dans OTF à Cellnex fin mars, ii) les autres produits et charges financiers, y compris intérêts sur dettes locatives, affichent une contribution négative de 262 millions d'euros, en hausse de 68 millions d'euros, essentiellement due à la comptabilisation d'une perte non-cash liée la baisse de la valorisation de l'option qu'ilid détient sur Eir.

## (d) Analyse de résultats – France

En millions d'euros	2022	2021	Variation (%)	T4 2022	T4 2021	Variation (%)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 555</b>	<b>5 195</b>	<b>+6,9%</b>	<b>1 441</b>	<b>1 347</b>	<b>+7,0%</b>
- Services	5 322	5 029	+5,8%	1 368	1 296	+5,6%
Fixe	3 046	2 856	+6,7%	781	735	+6,3%
Mobile	2 276	2 173	+4,7%	588	561	+4,8%
dont Facturé aux abonnés	1 949	1 798	+8,4%	504	464	+8,5%
dont Autres	327	376	-13,0%	84	96	-13,3%
- Equipements	239	174	+37,7%	75	53	+40,8%
Eliminations	-6	-7	-16,8%	-2	-2	+29,7%

### (i) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 5,56 milliards d'euros sur l'année 2022, en hausse de 6,9% (1,44 milliard d'euros au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, en hausse de 7%). Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- **Le chiffre d'affaires services Fixe est en hausse de 6,7% sur l'année 2022 à 3,05 milliards d'euros (+6,3% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 à 781 millions d'euros), soutenu par une croissance de la base d'abonnés de 256 000 unités sur l'année et une hausse moyenne de l'ARPU de 2,1% (+2,2% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 à 34,1 euros).**
  - **La performance commerciale de Free est en progrès par rapport à 2021 (2<sup>ème</sup> meilleure performance commerciale sur les 5 dernières années) et traduit une amélioration de la qualité des offres tant sur un plan commercial (enrichissement des offres de contenus notamment) que sur un plan technique (hausse des débits). Dans le contexte inflationniste actuel, les valeurs de la marque que sont la transparence, la simplicité, la générosité et le juste prix sont encore plus recherchées et aboutissent à une baisse du churn et une hausse du NPS. Free termine l'année en tant que leader du marché sur les recrutements de nouveaux abonnés.**
  - **Free est leader pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, selon nPerf, de l'internet fixe en 2022 : meilleur débit moyen descendant du marché à 274 Mbits/s et meilleur débit moyen ascendant à 183 Mbits/s selon cette étude.**
  - **L'adoption de la Fibre Free est restée très dynamique avec 885 000 nouveaux abonnés, il y avait ainsi près de 4,66 millions d'abonnés à la Fibre Free fin 2022 soit 65% de la base d'abonnés.**
  - La croissance des activités B2B a également été un levier important de croissance cette année avec les solutions numériques de FreePro dédiées aux entreprises (TPE, PME, ETI, Grandes Entreprises privées et publiques) en croissance de près de 40% ainsi que les services de Cloud Public et d'Hébergement (serveurs dédiés, colocation) de Scaleway.
- **Le chiffre d'affaires services Mobile a progressé de 4,7% en 2022 à 2,28 milliards d'euros (588 millions d'euros au 4<sup>ème</sup> trimestre, +4,8%).**
  - **Free Mobile signe sa meilleure performance commerciale des 5 dernières années et la meilleure performance du marché français : 607 000 nouveaux abonnés nets recrutés en 2022, dont 931 000 nouveaux abonnés nets sur le forfait 4G/5G Free. Ce succès reflète les investissements**

significatifs que le groupe a réalisé pour étendre la couverture de son réseau, augmenter ses capacités et améliorer les performances de débit, ce qui s'est traduit par une forte progression du classement de Free Mobile dans l'enquête annuelle de l'ARCEP sur la qualité des services mobiles.

- **La croissance du chiffre d'affaires facturé aux abonnés s'établit à 8,4% en 2022 (8,5% au 4<sup>ème</sup> trimestre) à 1,95 milliard d'euros.** L'ARPU facturé aux abonnés s'établit au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 à 11,8 euros, en croissance de 3,6% et reflète un effet mix favorable : à fin 2022, la base d'abonnés 4G/5G (et série Free) représentait 72% de la base d'abonnés mobiles contre 68% à fin 2021 ;
  - Le chiffre d'affaires Autres, essentiellement composé des revenus d'interconnexion Voix et SMS/MMS, s'affiche en baisse de 13% à 327 millions d'euros (-13,3% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022). La baisse est structurelle et liée à l'utilisation de plus en plus grande des applications mobiles pour appeler et échanger des messages. Il y a aussi eu en 2022 une légère baisse des coûts de terminaisons mobiles (de 0,70 centimes d'euros à 0,55 centimes d'euros).
- **Le Groupe a continué en 2022 à déployer ses réseaux de dernières générations et étendu la couverture de ses offres à la population :**
- à fin 2022, le taux de couverture de la population en métropole était de 99,2%<sup>5</sup> en 4G et de 88% en 5G (38% avec les fréquences 3,5GHz) ;
  - à fin 2022, la Fibre Free était disponible auprès de 31,3 millions de foyers français, dont 6,6 millions de foyers en zones très denses et 24,6 millions de foyers en zones moyennement et peu denses à travers plus de 22 000 communes couvertes.
- Les ventes d'équipements sont en hausse de 37,7% à 239 millions d'euros (40,8% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022) grâce au succès de l'offre Free Flex et une base de comparaison favorable qui avait vu la disponibilité de nouveaux téléphones en 2021 être réduite suite à la pénurie de composants électroniques ayant frappé l'industrie.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2022</b>	2021	Variation (%)
<b>EBITDAaL</b>	<b>2 287</b>	<b>2 185</b>	<b>+4,7%</b>
<i>Marge d'EBITDAaL</i>	41,2%	42,1%	-0,9 point
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 028</b>	<b>958</b>	<b>+7,3%</b>
<b>Capex (hors fréquences)</b>	<b>1 492</b>	<b>1 673</b>	<b>-10,8%</b>
<b>OFCF (EBITDAaL moins capex hors fréquences)</b>	<b>795</b>	<b>512</b>	<b>+55,1%</b>

**(ii) EBITDAaL**

L'EBITDAaL France enregistre une hausse de 4,7% sur l'année pour s'établir à 2 287 millions d'euros, la marge d'EBITDAaL a quant à elle diminué d'1 point environ à 41,2%. En 2022, les différents impacts sur la rentabilité du Groupe ont été les suivants :

<sup>5</sup> La publication du 16 mars 2023 faisait état d'une couverture à 99,9%. Les mises à jour des bases de modélisation effectuées ultérieurement à cette date permettent d'estimer une couverture corrigée à 99,2%.

- Un levier opérationnel lié à la croissance du chiffre d'affaires services Fixe et Mobile (293 millions d'euros de croissance en 2022), la hausse du chiffre d'affaires Equipements n'ayant que peu d'impact sur l'EBITDAaL ;
- Une contribution positive (+47 millions d'euros sur 12 mois) des autres produits et charges d'exploitation incluant les produits nets de cession de sites mobiles dans le cadre du programme de build-to-suit ;

La marge d'EBITDAaL recule légèrement (-0,9 point) car ces 2 éléments positifs sont en partie absorbés par :

- Une hausse de la masse salariale (+15%) liée aux embauches découlant de l'intensification des efforts du Groupe pour déployer la Fibre et améliorer la qualité de service, le renforcement en compétences techniques et commerciales des activités B2B (FreePro et Scaleway) et l'extension du réseau de distribution ;
- Une hausse de 17% des charges externes qui sont essentiellement liées à l'usage de nos infrastructures (charges de maintenance, charges d'énergie, taxes, charges de location) telles que nos sites mobiles et notre réseau Fibre ;
- Et dans une moindre mesure, par la hausse des impôts et taxes (+12%) et des dotations aux provisions (+30%, 2021 ayant bénéficié d'une reprise de provision).

### (iii) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant en France est en hausse de 7,3% à 1 028 millions d'euros, la hausse de l'EBITDAaL (+102 millions d'euros) et la baisse de la charge sur avantages de personnel étant en partie compensée par la hausse des amortissements (+37 millions d'euros).

### (iv) Capex (hors fréquences)

Les capex hors fréquences ont diminué de 10,8% à 1 492 millions d'euros. Conformément aux attentes, le niveau d'investissements en 2022 s'est normalisé après l'accélération effectuée en 2021 en matière de déploiement 5G, de dépenses de raccordements de nouveaux abonnés Fibre et de constitution de stocks de composants électroniques pour parer à la pénurie. Malgré cette diminution, l'intensité capitalistique d'iliad en France reste à des niveaux très élevés (27% du chiffre d'affaires).

Le Groupe a procédé en 2022 à l'activation, en France métropolitaine, de 2 159 nouveaux sites 3G, 2 206 nouveaux sites 4G et a rendu techniquement opérationnel 2 946 nouveaux sites 5G. Ces efforts ont permis à Free Mobile de couvrir à fin 2022 plus de 99,2<sup>6</sup>% de la population en 4G et près de 88% en 5G. Dans les DOM-TOM, le réseau mobile de Free, dont les activités commerciales ont été lancées en mai 2022, comprenait 110 sites actifs 3G/4G en propre à fin 2022, complétés par 230 sites actifs via l'accord de MOCN avec Digicel.

La Fibre Free est désormais accessible pour 31,3 millions de foyers en France, en progression de 5,8 millions sur 12 mois, une couverture que nous estimons à 92% de l'ensemble des locaux éligibles en France.

---

<sup>6</sup> La publication du 16 mars 2023 faisait état d'une couverture à 99,9%. Les mises à jour des bases de modélisation effectuées ultérieurement à cette date permettent d'estimer une couverture corrigée à 99,2%.

## (e) Analyse de résultats – Italie

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021	Variation (%)	T4 2022	T4 2021	Variation (%)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>927</b>	<b>802</b>	<b>+15,5%</b>	<b>247</b>	<b>213</b>	<b>+16,3%</b>
- Services	919	796	+15,5%	244	210	+15,9%
dont Facturé aux abonnés	748	624	+19,9%	207	164	+26,4%
dont Autres	171	172	-0,5%	37	46	-20,9%
- Equipements	7	6	+25,6%	3	2	+50,5%

### (i) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Iliad Italia a progressé de 15,5% en 2022 (+16,3% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022) à 927 millions d'euros. Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- L'année 2022 a une nouvelle fois vu Iliad Italia être le 1<sup>er</sup> recruteur de nouveaux abonnés nets sur le marché mobile avec 1,06 million d'abonnés recrutés sur la période, dont 224 000 au 4<sup>ème</sup> trimestre. Le contexte de marché reste très concurrentiel et la performance commerciale du 4<sup>ème</sup> trimestre est excellente compte tenu des modifications apportées au processus de portabilité et complexifiant le mécanisme. C'est le 19<sup>ème</sup> trimestre consécutif au cours duquel Iliad Italia est le leader des recrutements de nouveaux abonnés. A fin 2022, nous estimons (en se basant sur les chiffres AGCOM de fin septembre 2022) que notre part de marché était de 12%.
- **Notre base d'abonnés Fibre continue de progresser au 4<sup>ème</sup> trimestre avec 25 000 nouveaux abonnés recrutés, portant le total à fin d'année à 109 000 abonnés.** Cette performance est très satisfaisante compte tenu du périmètre adressé par notre partenaire d'infrastructures (OpenFiber), et nous sommes confiants qu'en 2023, avec l'élargissement du marché adressable à travers la poursuite du déploiement par OpenFiber et la mise en place de nos 2 autres partenariats (avec Fibercop et Fastweb) nos performances commerciales vont s'améliorer.

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021	Variation (%)
<b>EBITDAaL</b>	<b>211</b>	<b>80</b>	<b>Ns</b>
<i>Marge d'EBITDAaL</i>	22,8%	10,0%	+12,8 pts
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-169</b>	<b>-248</b>	<b>-31,6%</b>
<b>Capex (hors fréquences)</b>	<b>381</b>	<b>413</b>	<b>-7,6%</b>
<b>OFCF (EBITDAaL moins capex hors fréquences)</b>	<b>-170</b>	<b>-333</b>	<b>-48,8%</b>

### (ii) EBITDAaL

L'EBITDAaL a été multiplié en 2022 par 2,7 atteignant désormais une marge proche de 23%. Cette forte accélération reflète le levier opérationnel sur la hausse du chiffre d'affaires services d'Iliad Italia (+123 millions d'euros) et la forte baisse des coûts de MOCN consécutive au déploiement de notre réseau en propre. Ces 2 éléments combinés ont notamment permis d'absorber la hausse exceptionnelle des coûts d'énergie (+77%) et des coûts marketings (+41%).

### (iii) Résultat opérationnel courant

Les pertes opérationnelles courantes ont diminué de 79 millions d'euros (-31,6%), la croissance de l'EBITDAaL (+131 millions d'euros) absorbant entièrement la hausse des amortissements (+53 millions d'euros).

## (v) Capex (hors fréquences)

Les capex hors fréquences ont diminué de 7,6% à 381 millions d'euros. Cette baisse est essentiellement la conséquence de la constitution de stocks de Freebox en 2021 en amont du lancement de février 2022. En 2022, Iliad Italia a déployé 413 nouveaux sites mobiles et en a activé 794, ces chiffres étant diminués par plusieurs centaines de sites éteints dans le périmètre couvert par l'accord de partage de réseau avec WindTre. Sur la 5G, Iliad Italia a activé cette année 8 000 sites en 700MHz et 592 sites en 3.7GHz.

## (f) Analyse de résultats - Pologne

En millions de zlotys	2022	2021	Variation %	Croissance organique pro forma (%)	T4 2022	T4 2021	Variation %	Croissance organique pro forma (%)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8 935</b>	<b>7 302</b>	<b>+22,4%</b>	<b>+3,7%</b>	<b>2 438</b>	<b>1 833</b>	<b>+33,0%</b>	<b>+7,1%</b>
- Services	7 145	5 680	+25,8%	+2,2%	1 949	1 407	+38,6%	+5,3%
dont Mobile facturé aux abonnés	4 368	4 075	+7,2%	+7,4%	1 118	1 019	+9,7%	+9,9%
dont interconnexions et autres <sup>1</sup>	1 377	1 560	-11,7%	-13,1%	361	373	-3,1%	-7,6%
dont Fixe	1 400	44	NM	+4,6%	469	15	NM	+6,4%
- Equipements	1 790	1 622	+10,3%	+10,1%	489	426	+14,8%	+14,8%

(1) essentiellement interconnexion, wholesale et services B2B

## (i) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Pologne a progressé de 22,3% en 2022 à 8,9 milliards de zlotys. La croissance organique pro forma (incluant les acquisitions d'UPC Polska et de Redge) s'est établie à 3,7%. Il y a eu une baisse des coûts de terminaisons mobiles en Pologne au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Sans cette baisse de tarifs régulés, le chiffre d'affaires organique pro forma aurait progressé de 6,7%. Au 4<sup>ème</sup> trimestre, en organique pro forma, le chiffre d'affaires mobile facturé aux abonnés a progressé de 7,4% et le chiffre d'affaires Fixe a quant à lui progressé de 4,6%. Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- **La base d'abonnés mobiles actifs (Play + UPC) n'a que très légèrement progressé au 4<sup>ème</sup> trimestre (+1 000) : la base forfaits a progressé de 90 000 abonnés tandis que la base de cartes prépayées a diminué de 89 000 abonnés.** La tendance sur le segment prépayé se normalise progressivement après un début d'année marqué par un fort volume de nouvelles cartes achetées par la population ukrainienne arrivant en Pologne.
- **La hausse de l'ARPU Mobile facturé aux abonnés s'accélère en fin d'année (+4,7%<sup>7</sup> au 4<sup>ème</sup> trimestre à 29,2 de zlotys)** et reflète les initiatives commerciales prises en fin d'année encourageant la montée en gamme des offres des abonnés.
- **Sur le segment du Fixe, la base d'abonné continue de progresser de manière régulière avec 48 000 nouveaux abonnés nets recrutés au 4<sup>ème</sup> trimestre.**
- La baisse des autres revenus (essentiellement d'interconnexion) se poursuit (-13,1% en organique pro forma) et reflète la baisse des terminaisons mobiles et le transfert progressif des appels mobiles et échanges de SMS/MMS vers les nouvelles plateformes.

<sup>7</sup> En pro forma avec UPC Polska au T4 2021

<i>En millions de zlotys</i>	<b>2022</b>	2021	Variation (%)	Croissance organique (%)
<b>EBITDAaL</b>	<b>3 773</b>	3 121	<b>+20,9%</b>	<b>+1,4%</b>
<i>Marge d'EBITDAaL</i>	<i>42,2%</i>	<i>42,7%</i>	<i>-0,5 pt</i>	<i>-1,0 pt</i>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 329</b>	1 995	<b>+16,7%</b>	<b>+1,8%</b>
<b>Capex (hors fréquences)</b>	<b>1 243</b>	903	<b>+37,6%</b>	<b>+1,6%</b>
<b>OFCF (EBITDAaL moins capex hors fréquences)</b>	<b>2 531</b>	2 218	<b>+14,1%</b>	<b>+1,3%</b>

## (ii) EBITDAaL

L'EBITDAaL de la Pologne progresse de 20,9% sur 12 mois, et de 1,4% en organique pro forma. Le levier opérationnel (+150 millions de zlotys de croissance organique du chiffre d'affaires services) est partiellement absorbé, notamment, par la hausse des coûts liés à l'extension du réseau mobile (+46% pour Play uniquement) et l'inflation touchant les coûts d'énergie (+57% pour Play uniquement) et les coûts de maintenance des réseaux (+41% pour Play uniquement).

## (iii) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant progresse de 16,7% en 2022, et de 1,8% en organique pro forma. La hausse de l'EBITDAaL de 52 millions de zlotys en organique pro forma est presque totalement compensée par la hausse des amortissements.

## (vi) Capex (hors fréquences)

Les capex ont enregistré une croissance de 37,6% en publié mais limitée à +1,6% en organique. Le Groupe a entamé 2022 avec la poursuite dynamique du développement de son propre réseau, atteignant 10 571 stations de base à fin 2022, soit 804 nouveaux sites sur l'année et permettant des taux de couverture de 99,7% de la population polonaise pour la 2G/3G et 99,5% et 96% respectivement pour la 4G LTE et la 4G LTE Ultra. La couverture 2G/3G/4G en propre de Play est complétée par un accord d'itinérance avec Orange (qui, le 7 juin 2021, a été prolongé jusqu'en 2025).

Au 31 décembre 2022, le réseau d'UPC Polska couvrait 3,78 millions de foyers en propre, soit une extension sur l'année de 79 000 foyers. Ce marché adressable est complété via les réseaux POPC (réseaux bénéficiant de subventions publiques dans les zones moyennement et peu denses) au sein desquels UPC Polska pouvait adresser à fin 2022 1,38 million de foyers supplémentaires. Play, par le biais d'une scission et de la séparation des activités de la filiale UPC Polska, prévoit de transférer à une entité dédiée une partie des activités de UPC dont notamment les infrastructures réseau. Cette entité dédiée mettra son réseau à la disposition d'autres opérateurs (dont Play et UPC) sur le modèle d'un prix de gros. La réalisation définitive de l'opération est attendue le 31 mars 2023.

## 3.2 Flux de trésorerie et investissements Groupe

<i>En millions d'euros</i>	<b>2022</b>	2021	% change
<b>CAF Groupe</b>	<b>3 717</b>	<b>3 208</b>	<b>+15,9%</b>
Droits d'utilisation et intérêts sur dettes locatives - Impact IFRS 16	-892	-836	+6,7%
Variation de BFR Groupe	-68	-227	-70,1%
<b>FCF opérationnel après IFRS 16</b>	<b>2,757</b>	<b>2 145</b>	<b>+28,5%</b>
<b>Investissements - Groupe<sup>1</sup></b>	<b>-2,139</b>	<b>-2 283</b>	<b>-6,3%</b>
Investissements France <sup>1</sup>	-1,492	-1 673	-10,8%
Investissements Italie <sup>1</sup>	-381	-413	-7,6%
Investissements Pologne <sup>1</sup>	-265	-198	+34,1%
Impôts décaissés	-527	-343	+53,9%
Intérêts financiers nets payés	-281	-139	+102,5%
Autres (inclus impact des variations de périmètre)	42	775	-94,6%
<b>FCF Groupe (hors fréquences, financement et dividendes)</b>	<b>-148</b>	<b>156</b>	<b>NM</b>
<b>Investissements fréquences - Groupe</b>	<b>-1,185</b>	<b>-175</b>	<b>NM</b>
Investissements fréquences France	-112	-113	-0,7%
Investissements fréquences Italie	-997	-62	NM
Investissements fréquences Pologne	-75	0	-
<b>FCF Groupe (hors financement et dividendes)</b>	<b>-1,333</b>	<b>-19</b>	<b>NM</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1,467	-176	NM

(1) hors fréquences

### Analyse du FCF Groupe

Les principaux faits marquants sur l'année ont été les suivants :

- Capacité d'autofinancement Groupe de 3,7 milliards d'euros, en hausse de 15,9%, avant le remboursement et le décaissement des intérêts sur dettes locatives lié d'un montant de 892 millions d'euros (norme IFRS 16). La capacité d'autofinancement progresse fortement avec la hausse de l'EBITDAaL et la baisse des investissements combiné à la consolidation sur 9 mois d'UPC Polska ;
- Contribution négative de la variation de BFR (68 millions d'euros) suite aux efforts de développement de l'offre de terminaux et la montée en puissance de l'activité B2B, mais qui est toutefois en nette amélioration par rapport à 2021 qui avait été impactée par la constatation d'une créance exceptionnelle vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Décaissement d'impôts à hauteur de 527 millions d'euros, en hausse de 53,9% sur 12 mois, principalement en raison de l'imposition sur la plus-value de la cession

de 70% d'OTP à Cellnex, transaction close en avril 2021, mais dont l'impôt a été décaissé en 2022 et portant sur 100% de la valeur au bilan ;

- Augmentation des intérêts financiers nets payés de 142 millions reflétant la hausse du levier financier (2,7x à fin 2021, 3,2x à fin 2022) consécutive à l'acquisition d'UPC Polska et, dans une moindre mesure, la hausse des taux d'intérêts ;
- Autres : 42 millions d'euros mais avec plusieurs éléments non-récurrents liés à des transactions, notamment (i) le décaissement pour 1,48 milliard d'euros pour l'acquisition d'UPC Polska, (ii) l'encaissement pour 1,1 milliard de la cession de 30% dans OTF et 10% dans OTP à Cellnex, et dans une moindre mesure, (iii) l'acquisition de 92,5% de Redge en Pologne, le rachat des intérêts minoritaires restants dans Jaguar Network, les cessions d'actifs destinés à être cédés (notamment le programme de build-to-suit avec Cellnex) et les flux de dividendes perçus de sociétés mises en équivalence (essentiellement d'Eir) ;
- Des dividendes versés aux actionnaires de la société mère pour 1,47 milliard d'euros reflétant le remboursement à Iliad Holding de sa facilité de paiement liée aux futures cessions d'Iliad SA accordée dans le cadre de l'opération de retrait de la bourse d'Iliad SA, et le paiement du dividende ordinaire (pour 205 millions d'euros).

### 3.3 Endettement du Groupe

Le Groupe n'est soumis à aucun risque de liquidité ou de non-respect d'engagements financiers (ratios, objectifs...).

Au 31 décembre 2022, l'endettement financier brut du Groupe s'établissait à 11 337 millions d'euros et l'endettement financier net à 10 815 millions d'euros (hors dettes locatives IFRS 16). Le Groupe dispose au 31 décembre 2022 d'une liquidité adéquate pour financer ses activités, grâce notamment à une trésorerie consolidée de 521 millions d'euros et de 3,8 milliards d'euros de lignes de crédit non tirées<sup>8</sup>.

Le Groupe poursuit sa stratégie d'investissement dans des projets industriels majeurs, générateurs à terme de flux de trésorerie futurs conséquents, tout en préservant la solidité de sa structure financière et un accès important aux financements. Ainsi, en comparaison avec l'EBITDAaL (« LTM » pro forma d'UPC) de 3 346 millions d'euros, le Groupe présente au 31 décembre 2022 un ratio d'endettement consolidé de 3,2x l'EBITDAaL.

L'endettement financier brut au 31 décembre 2022 est composé principalement des emprunts décrits à la page suivante.

---

<sup>8</sup> Comprend les lignes de crédit revolving syndiquées au niveau d'Iliad et de Play, ainsi que le montant disponible non tiré sous la facilité moyen-terme de 2 milliards d'euros signée en juillet 2022 et la ligne de crédit bilatérale signée en décembre 2022 avec BEI de 300 millions d'euros entièrement disponible au 31/12/2022.

**Synthèse des lignes de financement du Groupe au 31/12/2022, consenties à plus d'un an (maturités finales)**

<i>Montants en millions d'euros</i>	<b>Montant disponible</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026 et plus tard</b>	<b>Type</b>
<b>PRINCIPAUX EMPRUNTS ILIAD</b>						
<u>Lignes auprès d'établissements de crédit</u>						
BEI 200m€ - 2016	-	-	-	-	160	Amortissable
BEI 300m€ - 2018	-	-	-	-	300	Amortissable
BEI 300m€ - 2020	-	-	-	-	300	A terme
BEI 300m€ - 2022	300	-	-	-	300	A terme
KFW 90m€ - 2017	-	-	-	-	59	Amortissable
KFW 150m€ - 2019	-	-	-	-	120	Amortissable
Crédit revolving syndiqué 2000m€ - 2022	2 000	-	-	-	2 000	A terme
Crédit à terme syndiqué 900m€ - 2020	-	-	157	743	-	A terme
Facilité moyen-terme 2000m€ - 2022	1 050	-	-	1 250	-	A terme
Crédit à terme syndiqué 1000m€ - 2022	-	-	-	-	1 000	A terme
<u>Emprunts obligataires</u>						
Obligation 650m€ - 2017@ 1,500%	-	-	650	-	-	A terme
Obligation 650m€ - 2018 @ 1,875%	-	-	-	650	-	A terme
Obligation 650m€ - 2020 @ 2,375%	-	-	-	-	650	A terme
Obligation 600m€ - 2021 @ 0,750%	-	-	600	-	-	A terme
Obligation 700m€ - 2021 @ 1,875%	-	-	-	-	700	A terme
Obligation 750m€ - 2022 @ 5,375%	-	-	-	-	750	A terme
<u>Emprunts Schuldschein</u>						
Emprunt Schuldschein 500m€ - 2019	-	419	-	-	81	A terme
Emprunt Schuldschein 500m€ - 2021	-	-	-	185	315	A terme
Emprunt Schuldschein 112m€ - 2022	-	-	-	-	112	A terme
<b>PRINCIPAUX EMPRUNTS PLAY*</b>						
<u>Lignes auprès d'établissements de crédit</u>						
Crédit à terme 3500mPLN - 2021	-	-	-	-	748	A terme
Crédit revolving 2000mPLN - 2021	427	-	427	-	-	A terme
Crédit bilatéral BGK 500mPLN - 2021	46	10	10	10	31	Amortissable
Crédit bilatéral ECA 464mPLN - 2021	-	25	25	25	25	Amortissable
Crédit d'acquisition 5500mPLN - 2021	-	-	-	-	1 175	A terme
Crédit bilatéral BEI 470mPLN - 2022	50	-	-	13	38	Amortissable
<u>Emprunts obligataires</u>						
Obligation 750mPLN - 2019 @ Wib + 1.75%	-	-	-	-	160	A terme
Obligation 500mPLN - 2020 @ Wib + 1.85%	-	-	-	-	107	A terme

\*Convertis au taux EUR/PLN spot du 30/12/2022 à 4,6808

## 1) PRINCIPALES VARIATIONS D'EMPRUNTS AU NIVEAU D'ILIAD

### (a) Dettes exigibles à moins d'un an

#### ■ Programme de NEU CP de 1 400 millions d'euros

Le Groupe iliad a renouvelé le 22 juin 2022 son programme de NEU CP à moins d'un an pour un montant maximal de 1 400 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, l'utilisation était de 246 millions d'euros.

#### ■ Programme de cession de créances commerciales de 550 millions d'euros

Le Groupe iliad dispose d'un programme de cession de créances commerciales liée aux abonnements B2C en France mis en place en novembre 2021 pour un montant maximal de 450 millions d'euros. Le 14 décembre 2022, le Groupe a amendé son programme afin d'augmenter entre autres, le montant maximal à 550 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, l'utilisation était de 513 millions d'euros.

#### ■ Emprunts Schuldschein de 500 millions d'euros - échéance partielle mai 2023

Le Groupe a procédé à l'émission de Schuldscheindarlehen (placements privés de droit allemand) le 22 mai 2019, pour un montant total de 500 millions d'euros en six tranches :

- Trois tranches fixes d'un montant total de 175 millions d'euros avec des taux de 1,400%, 1,845% et 2,038%, remboursables à terme respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027 ;
- Trois tranches variables d'un montant total de 325 millions d'euros avec des marges de 1,40%, 1,70% et 1,80% et remboursables à terme respectivement aux échéances 22 mai 2023, 22 mai 2026 et 24 mai 2027.

419 millions d'euros sont remboursables le 22 mai 2023 correspondant à l'agrégat des tranches fixes et variables de cette maturité.

### (b) Dettes exigibles à plus d'un an

#### Emprunts auprès d'établissements de crédit :

#### ■ Crédit à terme syndiqué de 900 millions d'euros signé en décembre 2020

Le 15 septembre 2022, iliad a exercé une option d'extension d'un an sur la ligne de crédit à terme de 900 millions d'euros mis en place en décembre 2020, étendant ainsi sa maturité finale à décembre 2025.

#### ■ Crédit revolving syndiqué de 2,0 milliards d'euros - (anciennement 1,65 milliard d'euros avant amendement et extension signé en juillet 2022)

Le 21 juin 2022, iliad a tiré 500 millions d'euros sur son crédit revolving syndiqué, qui a été intégralement remboursé le 27 juillet 2022. A la même date, iliad a amendé et étendu cette ligne, résultant en une extension de sa maturité jusqu'à 7 ans (juillet 2029) en incluant deux options d'extension et en une augmentation de la ligne de crédit disponible à 2 milliards d'euros (contre 1,65 milliards d'euros précédemment).

Suite à cet amendement la marge est maintenant basée sur la notation financière d'émetteur public d'iliad (« issuer rating »), sans changer le covenant financier de 3,75x au niveau du groupe.

■ Crédit à terme syndiqué de 1,0 milliard d'euros signé en juillet 2027

Le 27 juillet 2022 iliad a signé un nouveau crédit à terme syndiqué d'un montant de 1 milliard d'euros avec une maturité de 5 ans. A la même date, la société a tiré 500 millions sur cette nouvelle ligne de crédit afin de rembourser le même montant tiré sur sa ligne de crédit revolving syndiquée. Les termes documentaires sont alignés avec ceux de la nouvelle ligne de crédit revolving susmentionnée.

Le 15 septembre 2022, la société a tiré les 500 millions restants afin de contribuer au financement du paiement des fréquences 5G en Italie.

■ Facilité moyen terme ("Mid-term facility") de 2,0 milliards d'euros signée en juillet 2022

Le 2 juillet 2022, iliad a mis en place une nouvelle ligne de crédit à moyen terme pour un montant total de 2 milliards d'euros et avec une maturité maximale de 2,5 ans. Les termes documentaires sont alignés avec ceux de la nouvelle ligne de crédit revolving susmentionnée.

Le 15 septembre 2022, la société a tiré 300 millions sur cette ligne afin de contribuer au financement du paiement des fréquences 5G en Italie.

Le 5 décembre 2022, iliad a tiré 650 millions d'euros supplémentaires sur la facilité à moyen-terme afin de rembourser l'échéance obligatoire de même montant à la même date, portant ainsi le montant tiré sous cette facilité à un total de 950 millions d'euros.

En date du 15 décembre 2022, suite à l'émission obligatoire du 12 décembre 2022 de 750 millions d'euros (se référer à la partie « Emprunts obligataires et placements privés »), iliad a procédé au remboursement partiel de même montant de la facilité moyen-terme, réduisant ainsi le montant tiré sous cette ligne à un total de 200 millions d'euros à cette date.

■ Crédit bilatéral de 300 millions d'euros signé en décembre 2022

Le 13 décembre 2022, iliad a signé un nouveau contrat de financement avec la Banque Européenne d'Investissements (« BEI ») pour un montant total de 300 millions d'euros destiné à accompagner le Groupe dans le déploiement de ses réseaux de fibre optique (FTTH) en France. Ce prêt est utilisable en plusieurs tranches, et disponible au tirage jusqu'au 13 juin 2024. Ce prêt présente une maturité finale pouvant aller jusqu'au 13 juin 2030, dépendant de la date de(s) tirage(s) et de la maturité choisie. La fixation du taux d'intérêt final sera définie lors de chaque tirage.

## **Emprunts obligataires et placements privés**

■ Remboursement de l'obligation de 650 millions d'euros - échéance décembre 2022

Le 5 décembre 2022, iliad a remboursé l'obligation de 650 millions d'euros émise en décembre 2015.

- Extension partielle du Schuldscheindarlehen („Schuldschein“ - SSD) de 500 millions d’euros émis en juin 2021

En août 2022, en application des options d’extension prévues au contrat, iliad a obtenu l’extension de maturité de 12 mois sur une partie des tranches à 5 ans pour un montant de 23 millions d’euros. Ces participations ont été étendues jusqu’à juin 2027 et ont été libellées comme deux nouvelles tranches.

- Schuldschein de 112 millions d’euros émis en mai 2022

Le 23 mai 2022, iliad a émis un Schuldscheindarlehen (« Schuldschein » - SSD) d’un montant de 112 millions d’euros. Cette émission s’inscrit dans la continuité de l’émission réalisée en juin 2021 et de la demande des investisseurs pour ces placements. Ce Schuldschein comprends deux tranches :

- Une tranche fixe d’un montant de 27 millions d’euros avec un taux de 2,732% et remboursable in fine à l’échéance au 30 juin 2026 (avec une option d’extension de 6 ou 12 mois)
- Une tranche variable d’un montant de 85 millions d’euros avec une marge de 1,400% et remboursable in fine à l’échéance au 30 juin 2026 (avec une option d’extension de 6 ou 12 mois)

En août 2022, en application des options d’extension prévues au contrat, iliad a obtenu l’extension de maturité de 12 mois sur une partie de la tranche variable pour un montant de 40 millions d’euros. Ces participations ont été étendues jusqu’à juin 2027.

- Obligation de 750 millions d’euros émise en décembre 2022

Le 12 décembre 2022, iliad a placé avec succès une émission obligataire d’un montant total de 750 millions d’euros et présentant un coupon annuel de 5,375%. Cette obligation sera remboursée au pair à échéance le 14 juin 2027.

## 2) PRINCIPALES VARIATIONS D’EMPRUNTS AU NIVEAU PLAY

### Emprunts auprès d’établissements de crédit :

- Crédit bilatéral de 500 millions de zlotys, mis en place en octobre 2021

Le 31 octobre 2022, Play a tiré près de 149 millions de zlotys sur sa ligne de crédit bilatérale mise en place en octobre 2021 avec Bank Gospodarstwa Krajowego SA (« BGK Bank » et « BGK Financing »). Ce tirage portant un taux d’intérêt fixe à 1,90% et étant amortissable par paiements trimestriels successifs de montants égaux débutant le 20 décembre 2023 et avec une maturité finale le 20 septembre 2028.

Le 29 décembre 2022, Play a tiré plus de 137 millions de zlotys additionnels aux mêmes conditions que son premier tirage en octobre 2022, portant ainsi l’utilisation totale de cette ligne à près de 286 millions de zlotys.

■ Crédit syndiqué d'acquisition de 5 500 millions de zlotys, mis en place en décembre 2021

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, Play a tiré la totalité de cette ligne afin de contribuer au financement de l'acquisition d'UPC.

■ Crédit bilatéral de 464 millions de zlotys, mis en place en décembre 2021

Le 9 mars 2022, Play a tiré 235 millions de zlotys sur son « Export Credit Agency Financing » ou « ECA loan » mis en place en décembre 2021.

Le 22 juin 2022, Play a tiré 125 millions de zlotys additionnels sous cette ligne.

Le 23 décembre 2022, Play a tiré près de 104 millions de zlotys restants sur cette ligne, intégralement tirée à cette date.

■ Crédit bilatéral de 470 millions de zlotys, mis en place en janvier 2022

Le 14 janvier 2022, Play a signé une ligne de financement bilatérale avec la Banque Européenne d'Investissements (« BEI ») pour un montant de 470 millions de zlotys. Selon cet accord, Play peut emprunter des fonds auprès de la BEI pour financer des investissements relatifs à l'extension et à l'amélioration de son réseau dans le cadre du projet de l'Union Européenne « 2025 Gigabit Society ». Ce projet vise à éliminer les inégalités territoriales d'accès au réseau de fibre optique, à améliorer la cyber sécurité ainsi que d'autres objectifs de transformation digitale tels que décrits dans le « 2030 EU Digital Compass ». Ce prêt a une maturité pouvant aller jusqu'à janvier 2034 en fonction des futures dates de tirage.

Le 25 février 2022, Play a tiré 150 millions de zlotys sur ce prêt au taux fixe de 5,40% et avec un échéancier de remboursement semi-annuel débutant en février 2025 et à maturité février 2028.

Le 27 juin 2022, Play a tiré 50 millions de zlotys au taux fixe de 7,459% auprès de la BEI avec un remboursement semi-annuel débutant en février 2025 et à maturité juin 2028.

Le 22 décembre 2022, Play a tiré 35 millions de zlotys supplémentaires sur sa ligne de financement bilatérale avec BEI en optant pour un taux d'intérêt basé sur le Wibor augmenté d'une marge fixe de 2,31% avec un échéancier de remboursement semi-annuel débutant en juin 2026 et à maturité décembre 2030, portant ainsi l'utilisation totale de cette ligne à 235 millions de zlotys.

## 3.4 Evénements postérieurs à la clôture

### Finalisation de l'accord de RAN sharing avec W3

Le 3 janvier 2023, Iliad Italia et WindTre ont signé l'accord de RAN sharing sur le territoire italien, l'ensemble des autorisations ayant été obtenues de la part des autorités compétentes. Dans le cadre de cet accord Iliad Italia a acheté 50% des parts de la Joint-Venture possédant le réseau et opérant les services de RAN Sharing pour le compte d'Iliad et WindTre pour un montant de 319 millions d'euros (dont le paiement est réparti sur 4 ans). Cette JV sera comptabilisée dans les comptes du Groupe Iliad à compter du 3 janvier 2023 à hauteur de la quote part du Groupe dans les actifs, passifs et éléments du résultat de la JV.

### Emission d'une obligation de 500 millions d'euros en février 2023

Le 8 février 2023, Iliad a placé avec succès une émission obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros. Cet emprunt d'une maturité de 7 ans sera remboursé à l'échéance le 15 février 2030. Le coupon annuel est de 5,625%.

Suite à cette émission, le groupe a remboursé la totalité du montant tiré sur sa facilité moyen terme en date du 20 février 2022 qui s'élevait à 200 millions d'euros.

### Litige Bouygues Telecom

Le 23 février, le tribunal de commerce de Paris a rendu un jugement dans l'affaire opposant Free à Bouygues Telecom au sujet des offres groupant smartphone et forfaits mobiles (offres dites « avec subventions »). Ce jugement condamne Bouygues Telecom à verser 308 millions d'euros de dommages et intérêts à Free. Bouygues Telecom a fait appel de cette décision devant la cour d'appel de Paris. Le produit résultant d'un jugement favorable dans un litige ne devant, selon les règles comptables en vigueur, être comptabilisé que lorsque l'affaire est close, aucun produit n'a été enregistré dans les comptes du Groupe Iliad au titre de cette condamnation au cours de l'exercice 2022.

## 3.5 Glossaire

*Abonnés Haut Débit et Très Haut Débit (ou Broadband)* : abonnés ayant souscrit une offre xDSL, câble ou Fibre du Groupe,

*ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (Revenu Moyen par Abonné Haut Débit et Très Haut Débit)* : inclut le chiffre d'affaires généré par le forfait et les services à valeur ajoutée, mais exclut le chiffre d'affaires non récurrent (par exemple les frais de migration d'une offre à une autre ou les frais de résiliation), divisé par le nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit facturés sur le dernier mois du trimestre,

*ARPU Mobile facturé aux abonnés* : inclut le chiffre d'affaires facturé à l'abonné divisé par le nombre total d'abonnés Mobile sur la période,

*Chiffre d'affaires facturé à l'abonné* : chiffre d'affaires forfait et hors forfait directement facturé à l'abonné,

*Chiffre d'affaires services* : chiffre d'affaires hors ventes d'équipements,

*EBITDAaL* : résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles, et de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions,

*Endettement net* : différence entre les passifs financiers à court et long terme et la trésorerie disponible au bilan,

*FCF* : Free Cash Flow,

*Fibre* : est une solution de desserte fibre optique de bout en bout entre le central de raccordement (NRO) et l'utilisateur,

*LTM* : les 12 derniers mois (LTM pour « Last Twelve Months »),

*M2M* : communications de machine à machine,

*Nombre d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit France* : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une offre de Free après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée,

*Nombre d'abonnés mobiles France* : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une des offres mobiles de Free après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée,

*Nombre d'abonnés Fibre Italie* : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une offre Fibre d'Iliad Italia après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée,

*Nombre d'abonnés mobiles Italie* : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une des offres mobiles de Iliad Italia, et qui ont été émis ou reçu une communication au moins une fois au cours des 3 derniers mois,

*Nombre d'abonnés mobiles Pologne* : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une des offres mobiles du groupe Play (hors M2M et hors cartes SIM offertes), et qui ont été émis ou reçu une communication (voix ou data) au moins une fois au cours des 30 derniers jours,

*Nombre d'abonnés Home Pologne* : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre d'abonnés qui ont souscrit à une offre TV Box ou une offre Haut et Très Haut Débit fixe après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée,

*Nombre total d'abonnés Pologne*: représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre d'abonnés mobiles actifs Pologne et le nombre d'abonnés Home Pologne,

*OFCF* : Free Cash Flow Opérationnel (EBITDAaL moins capex),

*Opérateur alternatif* : opérateur apparu à la suite de la perte de monopole de l'opérateur historique d'Etat,

*Prise raccordable Fibre* : prise pour laquelle le lien entre le point de mutualisation et le point de branchement optique a été réalisé par l'opérateur d'immeuble, à laquelle le Groupe peut accéder en application de ses engagements de cofinancement, et pour laquelle les travaux de raccordement au réseau du Groupe sont achevés ou en cours d'achèvement,

*Recrutement* : correspond à la différence entre le nombre total d'abonnés à la fin de deux périodes différentes,

*Ratio d'endettement (ou Leverage)* : correspond au rapport entre la dette nette (passif financier court et long terme moins la trésorerie et équivalents de trésorerie) et l'EBITDAaL,

*Taux d'adoption de la Fibre* : correspond au rapport en France entre le nombre d'abonnés Fibre et le nombre d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit.

# Comptes consolidés

31 Décembre 2022

GROUPE  
**iliad**

## SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
ETAT DE RESULTAT GLOBAL	4
BILAN CONSOLIDE : ACTIF	5
BILAN CONSOLIDE : PASSIF	6
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	7
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	8
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	9
Note 1 Principes et méthodes	9
Note 2 Faits significatifs et périmètre de consolidation	20
Note 3 Estimations et jugements comptables déterminants	22
Note 4 Chiffre d'affaires	23
Note 5 Information sur les secteurs opérationnels	23
Note 6 Achats consommés et charges externes	25
Note 7 Données sociales	25
Note 8 Frais de développement	26
Note 9 Autres produits et charges d'exploitation	27
Note 10 Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations	27
Note 11 Autres produits et charges opérationnels	28
Note 12 Résultat financier	28
Note 13 Impôts sur les résultats	29
Note 14 Résultat par action et résultat dilué par action	30
Note 15 Tableau des flux de trésorerie consolidés	31
Note 16 Écarts d'acquisition	32
Note 17 Immobilisations incorporelles	33
Note 18 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles	34
Note 19 Droits d'utilisation et dettes locatives	35
Note 20 Immobilisations corporelles	36
Note 21 Quote-part dans le résultat net et dans l'actif net des sociétés mises en équivalence	38
Note 22 Autres actifs financiers	40
Note 23 Stocks	41
Note 24 Autres actifs	41
Note 25 Actifs et passifs détenus en vue d'être cédés	42
Note 26 Trésorerie et équivalents de trésorerie	43
Note 27 Information sur les capitaux propres	43

<b>Note 28</b>	<b>Plans d'options de souscription d'actions et assimilés</b>	<b>44</b>
<b>Note 29</b>	<b>Provisions</b>	<b>48</b>
<b>Note 30</b>	<b>Passifs financiers</b>	<b>48</b>
<b>Note 31</b>	<b>Fournisseurs et autres créiteurs</b>	<b>54</b>
<b>Note 32</b>	<b>Transactions entre parties liées</b>	<b>54</b>
<b>Note 33</b>	<b>Instruments financiers</b>	<b>56</b>
<b>Note 34</b>	<b>Gestions des risques financiers</b>	<b>57</b>
<b>Note 35</b>	<b>Engagements hors bilan et risques éventuels</b>	<b>60</b>
<b>Note 36</b>	<b>Évènements postérieurs à la clôture</b>	<b>64</b>
<b>Note 37</b>	<b>Listes des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2022</b>	<b>65</b>
<b>Note 38</b>	<b>Honoraires d'audit</b>	<b>68</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>En millions d'Euros</i>	Note	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	4	<b>8 369</b>	<b>7 587</b>
Achats consommés	6	-2 508	-2 516
Charges de personnel	7	-525	-440
Charges externes	6	-1 229	-973
Impôts et taxes		-169	-153
Dotations aux provisions	10	-84	-46
Autres produits et charges d'exploitation	9	250	221
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	19	-800	-731
<b>EBITDAaL</b>	3	<b>3 303</b>	<b>2 949</b>
Rémunérations en actions		-39	-50
Dotations aux amortissements	10	-1 909	-1 752
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 356</b>	<b>1 148</b>
Autres produits et charges opérationnels	11	267	-59
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>1 622</b>	<b>1 089</b>
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	12	0	1
Coût de l'endettement financier brut	12	-313	-181
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-313</b>	<b>-180</b>
Intérêts sur dette locative	12	-213	-182
Autres produits et charges financiers	12	-50	-13
Charge d'impôt	13	-332	-258
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	21	43	69
<b>Résultat net</b>		<b>758</b>	<b>526</b>
<b>Résultat net :</b>			
• Part du groupe		754	516
• Intérêts minoritaires		3	9
• Résultat de base par action	14	12,80	8,83
• Résultat dilué par action	14	12,70	8,76

## ETAT DE RESULTAT GLOBAL

<i>En millions d'Euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>RESULTAT NET</b>	<b>758</b>	<b>526</b>
• Éléments recyclables en résultat :		
Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change	-12	12
Effets d'impôts	3	-3
Ajustements de valeur des titres de participation	-17	0
Effets d'impôts	4	0
Variation des écarts de conversion	-23	-27
<b>Total</b>	<b>-45</b>	<b>-18</b>
• Éléments non recyclables en résultat :		
Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles	8	18
Effets d'impôts	-2	-5
Éléments non recyclables du résultat global des MEE	125	63
Effet d'impôt	-16	-16
<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>60</b>
<b>Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>70</b>	<b>42</b>
<b>Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global</b>	<b>827</b>	<b>568</b>
<b>Résultat global :</b>		
• Part du groupe	837	559
• Intérêts minoritaires	-10	9

## BILAN CONSOLIDE : ACTIF

<i>En millions d'Euros</i>	Note	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Ecart d'acquisition	16	717	562
Immobilisations incorporelles	17	5 551	5 472
Droits d'utilisation	19	4 367	4 163
Immobilisations corporelles	20	8 132	7 403
Participations dans les entreprises associées	21	749	1 243
Autres actifs financiers	22	226	197
Actifs d'impôt différé	13	539	415
Autres actifs non-courants	24	52	44
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>20 333</b>	<b>19 498</b>
Stocks	23	324	65
Actifs d'impôts exigibles	13	3	12
Clients et autres débiteurs	24	1 163	995
Autres actifs courants	24	1 153	1 162
Autres actifs financiers	22	27	13
Actifs détenus en vue d'être cédés	25	1 470	959
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	521	704
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>4 662</b>	<b>3 911</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>24 994</b>	<b>23 409</b>

## BILAN CONSOLIDÉ : PASSIF

<i>En millions d'Euros</i>	Note	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Capital	27	15	15
Prime d'émission		510	510
Réserves consolidées		4 687	5 348
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>5 213</b>	<b>5 873</b>
Dont			
• Part du groupe		5 248	5 888
• Intérêts minoritaires		-36	-15
Provisions à long terme	29	109	106
Passifs financiers	30	10 011	7 096
Dettes locatives non courantes	19	3 951	3 652
Impôts différés	13	309	264
Autres passifs non courants	31	514	435
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>14 894</b>	<b>11 553</b>
Provisions à court terme	29	78	54
Dettes d'impôt	13	149	265
Fournisseurs et autres créditeurs	31	2 681	3 439
Passifs financiers	30	1 326	1 620
Dettes locatives courantes	19	634	604
Passifs détenus en vue d'être cédés	25	19	0
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>4 888</b>	<b>5 983</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>24 994</b>	<b>23 409</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'Euros	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2021</b>	15	468	-43	-76	5 128	5 492	11	5 503
<b>Mouvements 2021</b>								
Résultat consolidé 2021					516	516	9	526
Impact des dérivés de couverture de taux et de change				9		9		9
Impact des engagements de retraite				60		60		60
Impact des variations d'écarts de conversion				-27		-27		-27
<b>TOTAL DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS</b>				<b>42</b>	<b>516</b>	<b>558</b>	<b>9</b>	<b>568</b>
Variation de capital de l'entreprise	0	42				42		42
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-176	-176		-176
Distributions effectuées par les sociétés filiales						0	-26	-26
Acquisitions / cessions des actions propres			-67	-2		-69		-69
Impact des stock-options				19		19	0	19
Impact variation intérêts minoritaires filiales				20		20	-20	0
Autres variations				3	-1	2	10	12
<b>SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DECEMBRE 2021</b>	<b>15</b>	<b>510</b>	<b>-110</b>	<b>6</b>	<b>5 467</b>	<b>5 888</b>	<b>-16</b>	<b>5 873</b>

En millions d'Euros	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
<b>CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2022</b>	15	510	-110	6	5 467	5 888	-16	5 873
<b>Mouvements 2022</b>								
Résultat consolidé 2022					754	754	3	758
Impact des dérivés de couverture de taux et de change				-8		-8	-0	-9
Impact des variations de juste-valeur des titres de participations				-13		-13		-13
Impact des engagements de retraite				115		115	0	115
Impact des variations d'écarts de conversion				-10		-10	-13	-23
<b>TOTAL DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISÉS</b>				<b>83</b>	<b>754</b>	<b>837</b>	<b>-10</b>	<b>827</b>
Variation de capital de l'entreprise						0	0	0
Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-1 467	-1 467	0	-1 467
Distributions effectuées par les sociétés filiales						0	-12	-12
Acquisitions / cessions des actions propres				24		24	0	24
Impact des stock-options				11		11	0	11
Impact variation intérêts minoritaires filiales				-2		-2	2	0
Autres variations				-44		-44	0	-44
<b>SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DECEMBRE 2022</b>	<b>15</b>	<b>510</b>	<b>-110</b>	<b>79</b>	<b>4 755</b>	<b>5 248</b>	<b>-36</b>	<b>5 213</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En millions d'Euros	Notes	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)</b>		<b>758</b>	<b>526</b>
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	10	2 665	2 391
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		23	-33
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		37	36
- / + Autres produits et charges calculés		187	177
- / + Plus et moins-values de cession		-551	-249
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	21	-43	-69
- Dividendes (titres non consolidés)		-3	0
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>3 072</b>	<b>2 779</b>
+ Coût de l'endettement financier net	12	313	172
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	332	258
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)</b>		<b>3 717</b>	<b>3 208</b>
- Impôts versé (B)		-527	-343
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	15	-68	-227
<b>= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A) + (B) + (C)</b>		<b>3 122</b>	<b>2 639</b>
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (capex)	15	-3 349	-2 450
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (capex)		26	5
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	22	-7	-62
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisitions		-1 563	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : cessions		0	0
+ Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		254	21
+ / - Variation des prêts et avances consentis	22	-61	-37
- Décaissements droits au bail		0	-1
+ Encaissements net sur éléments détenus en vue d'être cédés	25	1 708	1 248
- Décaissements sur éléments détenus en vue d'être cédés	25	-198	-319
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (F)</b>		<b>-3 189</b>	<b>-1 594</b>
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	27	0	33
- Sommes versés aux actionnaires lors de réduction de capital		0	0
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		0	9
- / + Rachats et reventes d'actions propres	28	0	-85
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		0	0
. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-1 467	-176
. Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-19	-19
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts (hors crédit-bail)	30	5 842	5 370
- Remboursements d'emprunts	30	-3 272	-5 133
- Remboursements dettes locatives	19	-808	-770
- Intérêts financiers nets versés	12	-281	-139
- Intérêts sur dettes locatives versés		-106	-86
<b>= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (G)</b>		<b>-112</b>	<b>-993</b>
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)		2	-29
<b>= Variation de la trésorerie nette (E + F + G + H)</b>		<b>-177</b>	<b>23</b>
+ / - incidence conversion trésorerie (taux d'ouverture & clôture)		-5	-2
Trésorerie d'ouverture		702	681
Trésorerie de clôture	26	519	702

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## Note 1 Principes et méthodes

### 1.1. Informations relatives à l'entreprise

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France.

Le Groupe Iliad (le « Groupe ») est un des principaux acteurs des communications électroniques en Europe, avec 45,9 millions d'abonnés, un chiffre d'affaires de 8,4 milliards d'euros en 2022, et plus de 16 700 salariés.

Créé en 1991, le Groupe est devenu, grâce à la maîtrise de son réseau de communications électroniques et à l'attractivité commerciale de ses offres grand public sous la marque Free, un acteur majeur de l'Internet et des communications électroniques (fixe et mobile) en France.

En 2018, le Groupe s'est étendu géographiquement en Italie et a réussi à conquérir en 4 ans plus de 12 % de parts de marché. En 2020, le Groupe Iliad a continué à s'étendre en Europe avec l'acquisition de Play, le leader de la téléphonie mobile en Pologne et a finalisé l'acquisition du câblo-opérateur UPC en Pologne le 1<sup>er</sup> avril 2022.

La société Iliad S.A. est la société mère du Groupe Iliad présent sous les marques commerciales Free en France, Iliad en Italie et Play en Pologne.

Le Groupe dispose de trois secteurs géographiques distincts : France, Italie, Pologne.

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 le 15 mars 2023. La publication de ces états aura lieu le 16 mars 2023. Ces comptes ne seront définitifs qu'après l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui devrait être convoquée durant le mois de mai 2023.

### 1.2. Référentiel comptable

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

#### 1.2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe Iliad ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur soit en contrepartie du compte de résultat, soit en contrepartie des capitaux propres pour les instruments dérivés de couverture.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la Note 3.

## 1.2.2 Normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire aux comptes consolidés dont la période comptable est ouverte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

- **Amendement IFRS 3 - Référence au Cadre Conceptuel** : Les amendements mettent à jour une référence dans la norme au Cadre conceptuel sans changer les dispositions comptables pour les regroupements d'entreprises. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1er janvier 2022 ;
- **Amendement IAS 37 - Contrat déficitaire – Coûts d'exécution du contrat** : Les amendements précisent les coûts qu'une entreprise doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire. Les amendements modifient la norme IAS 37 pour préciser que les coûts d'exécution d'un contrat incluent à la fois les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement liés au contrat, comme par exemple l'imputation de la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres pour l'exécution du contrat. Les modifications concernées peuvent amener certaines entreprises à reconnaître les coûts plus tôt que par le passé. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1er janvier 2022. L'impact de l'application de cet amendement n'est pas matériel pour le groupe iliad.
- **Amendement IAS 16 - Produits générés avant l'utilisation prévue d'une immobilisation** : Les amendements interdisent à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en moins du coût de l'immobilisation. A la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1er janvier 2022. L'impact de l'application de cet amendement n'est pas matériel pour le Groupe iliad.
- **Décision d'agenda de l'IFRS Interpretations Committee (IFRS IC) sur les coûts de configuration ou de personnalisation dans un accord de cloud computing (IAS 38)**: En avril 2021, l'IASB a approuvé les conclusions du comité d'interprétation des IFRS de décembre 2020 au sujet de la comptabilisation des coûts de configuration et de customisation faisant suite à la mise en place d'un logiciel en SaaS (Software as a Service). Selon leur nature, ces coûts sont généralement à comptabiliser en charges soit immédiatement soit au cours de la durée du contrat. L'impact de l'application de ces conclusions n'est pas matériel pour le Groupe iliad.

Le Groupe iliad applique ces amendements.

## 1.2.3 Principaux textes d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2022 et non appliqués par anticipation

- **Amendements IAS 1 – Présentation des états financiers - Classement des passifs en Courant ou Non-Courant** : l'objectif de ces amendements est de clarifier le critère permettant de classer un passif en courant ou non-courant. Ces amendements ne modifient pas les conditions déjà existantes mais apportent des précisions, ce qui n'impactera pas significativement les comptes consolidés du Groupe. La date d'entrée en vigueur de ces amendements est le 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- **Amendement IAS 1 – Informations relatives aux politiques comptables** : selon cet amendement, les entités doivent désormais fournir des informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur les principales méthodes comptables. Cet amendement ne devrait pas faire évoluer de manière significative les informations présentées dans les annexes aux comptes consolidés du Groupe. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **Amendement IAS 8 – Méthodes comptables et estimations comptables** : cet amendement vise à clarifier les définitions de « méthodes comptables » et « estimations comptables ». La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- **Amendement IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction** : L'entité serait tenue de comptabiliser l'impôt différé lors de la comptabilisation initiale de certaines transactions dans les cas où celles-ci donnent lieu à des montants égaux d'actifs et de passifs d'impôts différés. Ces modifications s'appliqueraient aux transactions pour lesquelles l'entité comptabilise à la fois

un actif et un passif comme dans le cas des contrats de location ou des obligations de démantèlement. La date d'entrée en vigueur de cet amendement est le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- **Amendement IAS 1 et IFRS 2** : l'amendement vise préciser les informations à fournir sur les méthodes comptables (IAS 1) au titre des pratiques IFRS 2 "Porter des jugements sur l'importance relative". Plus précisément, l'amendement vise à guider les entités dans l'application du concept d'importance relative concernant les méthodes comptables. La date d'entrée en vigueur de ces amendements est le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe Iliad.

## 1.2.4 Prise en compte des risques climatiques

Le Groupe Iliad agit pour limiter l'impact de ses activités sur l'environnement. Le 21 janvier 2021, le Groupe a publié sa stratégie Climat (établie avant prise en compte des activités en Pologne) déclinée autour de 3 objectifs :

- dès 2021, un approvisionnement 100% d'électricité d'origine renouvelable ;
- dès 2035, avec 15 ans d'avance sur les Accords de Paris, 0 émission nette sur ses émissions directes ;
- en 2050, 0 émission nette sur ses émissions indirectes les plus significatives.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe a pris 10 engagements en janvier 2021 (détail des engagements disponibles sur le site internet Iliad).

Le déploiement de ce programme se traduit dans les comptes du Groupe Iliad à travers les coûts opérationnels, les dépenses de recherche et développement, ainsi que les dépenses de mécénat. En outre, l'EBITDAaL du Groupe sera exposé dans les prochaines années à travers l'évolution du prix de l'électricité, des matières premières, des coûts de production, de transport et de distribution, ainsi que des coûts liés à la fin de vie des produits, dans un contexte de transition énergétique et environnementale.

Les effets du changement climatique à court terme et à moyen terme ont été intégrés au niveau des projections du Groupe, sur la base desquels sont réalisées les tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif sur la valeur et la durée de vie de ses actifs incorporels et corporels.

## 1.3. Modalités de consolidation

### Méthodes de consolidation

#### Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par le Groupe Iliad. Elles sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Le contrôle existe lorsque le Groupe Iliad détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de l'activité de celle-ci. Le contrôle du Groupe est caractérisé par les trois éléments suivants :

- pouvoir sur l'autre entité ;
- exposition, ou droits, à des rendements variables de cette autre entité ;
- capacité d'utiliser son pouvoir afin d'impacter ses rendements.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

#### Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe Iliad exerce une influence notable, et qui ne sont ni des filiales, ni des participations dans une coentreprise. Elles sont consolidées par mise en équivalence (M.E.).

L'existence de l'influence notable du Groupe iliad est habituellement mise en évidence par une ou plusieurs des situations suivantes :

- représentation à l'organe de Direction de l'entreprise détenue ;
- participation au processus d'élaboration des politiques, et notamment participations aux décisions relatives aux dividendes et autres distributions ;
- transactions significatives entre le Groupe iliad et l'entreprise détenue ;
- échange de personnels dirigeants ;
- fourniture d'informations techniques essentielles.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise d'influence notable jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse d'exister.

Le Groupe n'a pas d'investissements dans des entités ad hoc.

### **Sociétés contrôlées conjointement**

Les coentreprises ou les activités conjointes sont issues d'accords contractuels en vertu desquels le Groupe iliad a convenu avec un ou plusieurs partenaires d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Pour les activités conjointes, qui confèrent à chacun des co-participants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, les actifs et passifs, charges et produits, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

### **Opérations éliminées en consolidation**

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

### **Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le coût de l'acquisition est évalué à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition, y compris pour la part des minoritaires.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé comme goodwill, à l'exception des coûts directement attribuables à l'acquisition comptabilisés en compte de résultat.

Si le coût d'acquisition est inférieur à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas où la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises n'a pu être achevée avant la fin de la période pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation doit être achevée dans un délai de douze mois commençant à la date d'acquisition.

### **Ecarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale / entreprise associée à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à l'acquisition de filiales est inclus dans les « immobilisations incorporelles ». L'écart d'acquisition se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans les « participations dans les entreprises associées ». L'écart d'acquisition comptabilisé séparément est soumis à un test de dépréciation de manière annuelle ou dès lors que les événements ou circonstances indiquent qu'il a pu se déprécier. L'écart

d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation.

Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » incluse dans le résultat opérationnel.

## Monnaie

Conformément à IAS 21, les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers du Groupe sont présentés en Euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

Sauf indication contraire, les données chiffrées sont exprimées en millions d'Euros (M€).

## Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe iliad exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes, soit un taux de 1EUR/4,68PLN pour la Pologne, de 1EUR/11,14MAD pour le Maroc et 1EUR/1,07USD pour les Etats-Unis. Les charges et les produits de ces sociétés sont convertis en euros au cours moyen de change de l'année, soit un taux de 1EUR/4,69PLN pour la Pologne, de 1EUR/10,70 pour le Maroc et 1EUR/1,05USD pour les Etats-Unis.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

## Date de clôture

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe ont établi des comptes arrêtés au 31 décembre 2022.

## 1.4. Présentation des états financiers

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe iliad présente le compte de résultat par nature.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier (tel que défini en Note 12) ;
- des impôts courants et différés ;
- de la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence.

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel (cf. ci-dessus) avant constatation des « autres charges et produits opérationnels ». Ces éléments sont des charges ou des produits en nombre très limité, inhabituels, anormaux, peu fréquents, d'un montant significatif et dont la présentation globalisée au sein des autres éléments de l'activité serait de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Ces coûts comprennent notamment les frais engagés dans le cadre d'acquisitions de nouvelles entités, ainsi que les coûts supportés lors de la cession d'une entité du groupe.

Par ailleurs, le Groupe Iliad a choisi de présenter un niveau de résultat supplémentaires :

- l'EBITDAaL

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant défini ci-dessus avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- de l'impact des charges liées aux rémunérations en actions.

## 1.5. Principales méthodes d'évaluation

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires des activités du Groupe Iliad est reconnu et présenté de la manière suivante en application des principes établis par IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- les produits issus de la vente de terminaux ou de box sont pris en compte lors de leur livraison à l'acquéreur ;
- les revenus issus de la vente ou de la mise à disposition de contenus fournis par des tiers sont présentés en brut lorsque le Groupe est considéré comme principal responsable dans la transaction vis à vis du client final. Ces revenus sont présentés nets des sommes dues aux fournisseurs de contenus lorsque ces derniers sont responsables de la fourniture du contenu au client final et fixent les prix de détail ;
- les produits issus de la vente de bandeaux publicitaires sont étalés sur leur période d'affichage ;
- les revenus liés à l'activité d'hébergement de sites sont pris en compte au cours de la période pendant laquelle le service est fourni ;

Le Groupe Iliad applique IFRS 16 pour la comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux locations des terminaux mobiles. Au regard des critères de cette norme, le Groupe estime que la valeur actualisée des loyers à recevoir est approximativement équivalente à la juste valeur du bien loué et que ses clients supportent les pertes liées à une éventuelle résiliation du contrat. Dès lors l'opération est enregistrée comptablement comme une vente de terminal au regard de la norme IFRS 16.

Le coût des ventes comptabilisé au début de la durée du contrat de location est le coût, ou la valeur comptable si elle est différente, du bien loué, moins la valeur actuelle de la valeur résiduelle non garantie. Cet enregistrement ne remet pas en cause la qualification juridique en droit français, laquelle demeure celle de la location d'un bien meuble.

### Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture de chaque arrêté comptable.

Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ;
- en produits financiers ou en charges financières pour les transactions financières.

## Résultat par action

Le Groupe Iliad présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en ajustant le résultat net (part du Groupe) et le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice, des effets de tous les instruments financiers potentiellement dilutifs.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les éléments suivants :

- Les frais de développement immobilisés conformément à la norme IAS 38.

Ils sont amortis suivant la durée des avantages économiques futurs liés à ces frais.

Ces frais de développement sont portés à l'actif du bilan consolidé lorsqu'ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d'avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ces conditions sont considérées remplies lorsque le Groupe démontre les six critères généraux définis par la norme IAS 38 à savoir :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement sont présentés nets des crédits d'impôt recherche ou subventions obtenus s'y rapportant.

- les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, qui sont évaluables de façon fiable, contrôlées par le Groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément de l'écart d'acquisition. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations acquises séparément, sont amorties, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.
  - Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.
  - Concernant les licences, elles sont amorties sur leur durée résiduelle d'octroi à compter de la date à laquelle le réseau associé est techniquement prêt pour une commercialisation effective du service. Les licences hors 3.5Ghz en France sont amorties linéairement en moyenne sur 18 ans. La licence 3.5Ghz est amortie sur 15 ans à compter du 15 décembre 2020.
  - Les pertes de valeurs constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels », hors du résultat opérationnel courant.
- La marque « PLAY » n'est pas amortie.
- les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 3 ans.
- la base de clients Play est amortie sur 8 ans pour les clients prépayés, 15 ans pour les autres clients.
- La base clients de UPC est amortie sur 15 ans.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à la mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par le Groupe Iliad.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée attendue d'utilisation par le Groupe :

- Constructions : 15 à 50 ans
- Installations techniques : 3 à 14 ans
- Installations générales : 10 ans
- Investissements spécifiques au déploiement de fibres optiques : 8 à 30 ans
- Investissements spécifiques au déploiement du réseau mobile : 6 à 18 ans
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans
- Mobilier et matériels de bureau : 2 à 10 ans
- Modems : 5 ans
- Les frais d'accès aux services spécifiques à l'offre Internet haut débit sont amortis sur 7 ans ;
- Les coûts engagés en contrepartie de l'obtention de droits d'usage irrévocables (IRUs) portant sur des fibres noires sont amortis sur la durée de concession initiale desdites fibres ;

Le Groupe vérifie lors de chaque arrêté de comptes que les durées d'amortissement retenues sont toujours conformes aux durées d'utilisation. A défaut, les ajustements nécessaires sont effectués.

## Coûts d'emprunt

Conformément à la norme IAS 23, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif éligible sont incorporés au coût de revient de celui-ci.

## Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'événements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement soit à chaque fois qu'en raison d'événements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

## Actifs financiers

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique conduisant à la perception de flux de trésorerie contractuels (notamment remboursement de principal ou encaissement d'intérêts) sont évalués au coût amorti. Tel est le cas notamment des prêts, cautions versées et dépôts.

Les actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique conduisant à la fois à la perception de flux de trésorerie contractuels (notamment remboursement de principal ou encaissement d'intérêts) et à la vente desdits actifs sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tel est le cas des actifs de couverture.

## Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat ou à leur valeur nette de réalisation estimée, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode premier entré / premier sorti (FIFO).

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur probable de vente devient inférieure à leur valeur comptable, augmentée éventuellement des frais restants à supporter jusqu'à leur vente.

## Créances

Les créances sont initialement évaluées selon IFRS 15 puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur est assimilée au montant de la facture d'origine.

Le Groupe comptabilise une provision pour les pertes de crédit attendues sur les créances. L'évaluation de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut est basée sur des données historiques ajustées par des informations prospectives (facteurs spécifiques, conjoncture économique générale...).

La mesure des pertes de crédit attendues est réalisée en fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance (c'est-à-dire de l'ampleur de la perte en cas de défaillance) et de l'exposition en cas de défaillance.

Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date d'arrêté des comptes pour refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des instruments financiers concernés. Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier s'est considérablement accentué depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur la créance à la date d'arrêté des comptes au risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Ce faisant, le Groupe tient compte des informations quantitatives et qualitatives raisonnables et documentées, y compris l'existence de réclamations ou de litiges non résolus, l'ancienneté des créances et les difficultés importantes du débiteur.

## Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, dès lors qu'il n'existe pas de différence de traitement entre la comptabilité et la fiscalité. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera récupéré ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits reportables sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales sauf lorsque le calendrier de renversement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et les SICAV monétaires très liquides. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

Les découverts bancaires figurent en passifs financiers courants.

## Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, une entité doit classer un actif non courant en « Actif détenu en vue d'être cédé » lorsque l'actif est disponible, dans son état actuel, en vue d'une vente hautement probable dans un horizon à court/moyen terme.

Ces actifs sont présentés au bilan en « Actifs détenus en vue d'être cédés » et sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

## Actions propres

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

## Provisions

Les obligations du Groupe à l'égard des tiers, connues à la date d'arrêté des comptes consolidés et susceptibles d'entraîner une sortie de ressources certaine ou probable au profit d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente, font l'objet de provisions lorsqu'elles peuvent être estimées avec une fiabilité suffisante conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

## Emprunts

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

### Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont par la suite évalués au coût amorti.

## Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel au sein du Groupe, hors les paiements fondés sur les actions qui font l'objet d'une note spécifique.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre du régime à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués par des actuaires indépendants selon la « méthode des Unités de Crédit Projetées » avec prise en compte des droits au fur et à mesure de leur acquisition.

Pour chaque participant en activité est estimée la prestation susceptible de lui être versée d'après les règles de la convention collective et/ou de l'accord d'entreprise, à partir de ses données personnelles projetées jusqu'à l'âge normal de versement de la prestation. Les engagements totaux du Groupe envers ce participant (Valeur Actuarielle Totale des Prestations Futures) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence dans l'entreprise du participant à l'âge du versement de la prestation (décès ou départ du Groupe),
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

Ces engagements totaux sont ensuite répartis sur chacun des exercices, passés et futurs, ayant entraîné une attribution de droits auprès du régime pour le participant, en tenant compte pour les régimes concernés de la période d'acquisition des droits plafonnés. La part des engagements affectée aux exercices antérieurs à la date de l'évaluation (Dette Actuarielle ou Valeur des Engagements) correspond aux engagements de la société pour services « rendus ». La dette actuarielle correspond au montant des engagements existants à la clôture. Les résultats individuels de l'évaluation sont ensuite cumulés pour obtenir les résultats globaux au niveau du Groupe.

L'amendement de la norme IAS 19 prévoit la reconnaissance immédiate des écarts actuariels en capitaux propres, ainsi que le calcul du rendement des actifs financiers selon le taux d'actualisation utilisé pour valoriser l'engagement, et non selon le taux de rendement attendu.

### Interprétation IFRIC-IAS 19

L'IAS Board a approuvé fin mai 2021 une proposition de l'IFRIC par lequel il propose de modifier la manière de calculer les engagements relatifs à certains régimes de prestations définies. Cette décision a été mise en œuvre par le Groupe au 31 décembre 2021 sur les régimes entrant dans le champ d'application de la décision du comité d'interprétation, soit en pratique certains régimes d'indemnités de départs à la retraite en France.

### Plans d'options de souscription d'actions, actions gratuites et assimilés

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription et/ou d'achat d'actions, les offres réservées aux salariés et les attributions d'actions gratuites portant sur des actions des sociétés du Groupe accordées aux salariés du Groupe sont évaluées à la date d'octroi.

La valeur des options de souscription et/ou d'achat d'actions et assimilés est notamment fonction du prix d'exercice et de la durée de vie de l'option, du prix actuel des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action, des dividendes attendus sur les actions et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

Cette valeur est enregistrée en charges de rémunération en actions et assimilés, linéairement sur la période de service nécessaire à l'acquisition des droits par le salarié avec une contrepartie directe en capitaux propres pour les plans dénoués en actions et assimilés et en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie.

Les actions de performance sont évaluées à leur juste valeur sur la base du cours de l'action du Groupe à la date d'attribution de ces actions, et, le cas échéant, en prenant en compte certaines conditions d'acquisition sur la base d'un modèle mathématique d'évaluation. Les conditions d'acquisition exclues de l'évaluation de la juste valeur à la date d'acquisition sont prises en compte dans l'estimation du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

Des actions de filiales ont été consenties à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, sous conditions de présence. Les actions font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi intégrant notamment des hypothèses de rotation de l'effectif attributaire, une décote d'incessibilité et la juste valeur de l'action à la date d'attribution. Cet avantage est reconnu en « Rémunération en actions », au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition définitive des droits attachés aux actions, en contrepartie des capitaux propres.

### Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat de dérivé : ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur à chaque clôture.

La méthode de comptabilisation du gain ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne les dérivés mis en place comme la couverture d'un risque spécifique associé à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie).

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture. Le Groupe documente également l'évaluation, tant au commencement de l'opération de couverture qu'à titre permanent, du caractère efficace des dérivés utilisés pour compenser les variations des flux de trésorerie des éléments couverts.

Les justes valeurs des différents instruments dérivés utilisés à des fins de couverture sont mentionnées dans la Note 33 et Note 34. La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

La variation de juste valeur des instruments dérivés utilisés à des fins de couverture est comptabilisée :

- en capitaux propres du Groupe pour la part efficace de la couverture ;
- en résultat pour la part inefficace.

La variation de juste valeur des autres instruments dérivés est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé cesse de remplir les critères permettant l'application de la comptabilité de couverture, les montants cumulés qui restent comptabilisés en capitaux propres depuis la période au cours de laquelle la couverture était efficace, sont comptabilisés en résultat financier :

- à la date où l'instrument de couverture est exercé, résilié, ou vendu ;
- à la date où le Groupe constate que la transaction initialement prévue ne se réalisera pas ;
- jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat dans les autres cas.

## **Note 2** Faits significatifs et périmètre de consolidation

### 2.1 Faits significatifs

#### **Conflit armé en Ukraine**

Le Groupe Iliad n'ayant pas d'activités en Ukraine, le conflit armé engagé par la Russie le 24 février 2022 n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe Iliad au 31 décembre 2022.

Toutefois, dès les premiers jours de la guerre, Play, la filiale polonaise du Groupe Iliad, a pris les mesures suivantes afin de gérer l'augmentation du trafic et de soutenir les personnes émigrant vers la Pologne : augmentation de la capacité de son réseau, sécurisation de ses systèmes, mise à jour des offres à destination des Ukrainiens et augmentation du nombre de points d'accueil à la frontière avec l'Ukraine et dans le reste du pays. Ce conflit pourrait entraîner une hausse des coûts d'approvisionnement en énergie dans les mois et les années à venir, et plus globalement une hausse du coût de certains composants / matériels achetés par le groupe Iliad.

#### **Cession de 30% de On Tower France et de 10% de On Tower Poland et distribution d'un dividende exceptionnel**

Le 28 février 2022, le Groupe a finalisé la cession de sa participation résiduelle de 30% dans On Tower France au groupe Cellnex pour 950 millions d'euros (avant impôts), ce qui a généré un profit de 330 millions d'euros au premier trimestre 2022 hors impôts. A la même date, le Groupe a cédé 10% de sa participation dans On Tower Poland pour une valeur de 615 millions de zlotys (ce qui a généré une perte de 7 millions d'euros, notamment du fait d'un effet de change négatif). A l'issue de la cession de 10% de sa participation, le Groupe conserve 30% des actions de On Tower Poland. Au 31 décembre 2022, le Groupe ayant prévu de céder sa participation résiduelle de 30% dans On Tower Poland courant 2023, les 30% détenus par le Groupe sont comptabilisés au bilan en « actifs détenus en vue d'être cédés ».

La trésorerie générée par ses deux opérations a été utilisée pour une distribution exceptionnelle de dividendes sur les résultats de 2021 pour 1 262 millions d'euros (soit 21,5€ par action) à la fin du mois de mars 2022. La distribution de dividendes sur les résultats courants de 2021 a eu lieu au mois de mai pour un montant de 205 millions d'euros (soit 3,5€ par action). Les dividendes versés en 2022 représentent ainsi 1 467 millions d'euros.

#### **Finalisation de l'acquisition de UPC Polska**

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, le Groupe Iliad et Liberty Global ont annoncé la finalisation de la cession de 100% des actions de l'opérateur de fibre Polonais UPC Polska par Liberty Global à Play (la filiale polonaise du Groupe) pour une valeur d'entreprise de 7 milliards de zlotys (soit 1,5 milliards d'euros). UPC Polska est l'un des leaders polonais de la fourniture d'accès à internet avec 3,7 millions de foyers éligibles à la fibre et 1,6 millions d'abonnés uniques. En 2021, UPC Polska a généré un chiffre d'affaires de 385 millions d'euros. Les résultats de UPC Polska sont consolidés dans les comptes du Groupe Iliad depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Le crédit syndiqué dédié à l'acquisition de 5 500 millions de zloty (soit 1,2 milliards d'euros), mis en place le 10 décembre 2021 a été entièrement tiré le 1<sup>er</sup> avril 2022.

### Signature d'un accord pour la cession de 50% des parts de UPC Access Network à Infravia

Le 19 juin 2022, le Groupe a signé un accord avec Infravia V Invest S.A.R.L (appartenant au groupe InfraVia Capital Partner Group) pour la cession de 50% de sa participation dans Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o. (anciennement FiberForce sp. z o.o), une entité dédiée du Groupe Iliad, pour un montant de 1 775 millions de zlotys (environ 400 millions d'euros), sous réserve des ajustements de prix spécifiés dans l'accord et de l'approbation des autorités compétentes. La transaction sera effective après la levée des conditions suspensives telles que spécifiées dans l'accord. La réalisation définitive de l'opération est attendue fin mars 2023.

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, Play, par le biais d'une scission et de la séparation des activités de la filiale UPC Polska sp z o.o (« UPC »), a transféré à une entité dédiée une partie des activités de UPC dont notamment les infrastructures réseau sous la forme de 3,7 millions de connections HFC et FTTx. Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o mettra son réseau à la disposition d'autres opérateurs (dont Play et UPC) sur le modèle d'un prix de gros.

L'entité dédiée sera co-contrôlée par Infravia et Play et sera comptabilisée après conclusion de la transaction en tant que « participation dans les entités associées ». Les actifs de UCP Polska qui seront transférés à cette entité sont de ce fait considérés comme des « actifs détenus en vue d'être cédés » au 31 décembre 2022 (voir note 25 « actifs et passifs détenus en vue d'être cédés »).

## 2.2 Périmètre de consolidation et évolutions

### 2.2.1 Liste des principales sociétés consolidées et méthodes de consolidation

Le périmètre et les méthodes de consolidation sont communiqués en Note 37 pour les comptes consolidés établis au 31 décembre 2022.

### 2.2.2 Principales évolutions du périmètre au 31 décembre 2022

#### Acquisition de UPC Polska

Le 1<sup>er</sup> avril 2022 le Groupe a pris le contrôle de UPC Polska (voir note 2.1). Les résultats de UPC Polska sont consolidés dans les comptes du Groupe Iliad depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Au 31 décembre 2022, le Goodwill est devenu définitif et a été alloué de la manière suivante :

<i>En millions d'Euros</i>	<b>en m€</b>
Prix d'acquisition	<b>1 553</b>
<b>Actif net acquis avant affectation du prix d'acquisition</b>	
• Actifs non courants	378
• Actifs courants	48
• Passifs non courants	27
• Passifs courants	125
<b>Affectation du prix d'acquisition au 31 décembre 2022</b>	
• Base abonnés	338
• Réévaluation des immobilisations corporelles	76
• Réévaluation des passifs	-32
• Impôts différés	-72
• Autre	-10
<b>Goodwill après allocation du PPA</b>	<b>978</b>
• Reclassement en Actifs détenus en vue de la vente	-847
<b>Goodwill résiduel au 31 décembre 2022</b>	<b>131</b>

### Cession de 30% de On Tower France

Le 28 février 2022, le Groupe Iliad a cédé sa participation résiduelle de 30% dans On Tower France. Au 31 décembre 2021, cette participation était comptabilisée en tant que « actifs détenus en vue d'être cédés ».

### Cession de 10% de On Tower Poland

Le 28 février 2022, le Groupe Iliad a annoncé la cession de 10% de sa participation dans On Tower Poland. A l'issue de la cession de 10% de sa participation, le Groupe conserve 30% des actions de On Tower Poland. Au 31 décembre 2022, la participation du Groupe dans On Tower Poland est comptabilisée au bilan en « actifs détenus en vue d'être cédés » pour un montant de 387 millions d'euros.

## **Note 3** Estimations et jugements comptables déterminants

### Jugements comptables

Le Groupe Iliad procède à des jugements comptables pour définir le traitement comptable de certaines transactions.

Les principaux jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- méthode de consolidation de certaines sociétés (cf Note 21) ;
- durées contractuelles retenues dans le cadre de la détermination de la dette locative au sens d'IFRS 16 (cf Note 19).

### Estimations comptables

Le Groupe Iliad procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur.

Le Groupe Iliad a évalué ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituaient le fondement de ces appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- durée d'utilisation des actifs immobilisés et dépréciations correspondantes ;
- appréciation de la juste valeur de certains actifs financiers ;
- évaluation de la valeur recouvrable des actifs d'impôts différés reconnus au titre des déficits reportables ;
- appréciation du risque client et dépréciations correspondantes ;
- durée de la période de location des terminaux mobiles ;
- appréciation de la valeur nette de réalisation estimée des stocks et des dépréciations correspondantes ;
- appréciation du risque lié aux litiges et procédures en cours et provisions correspondantes ;
- appréciation de la qualification du Groupe en tant qu'agent ou principal dans le cadre de l'application de la norme IFRS15.
- détermination de la durée non résiliable des contrats, séparation des composantes service et locative des contrats, détermination du taux marginal d'endettement lorsque le taux implicite au contrat n'est pas identifiable dans le contrat dans le cadre de l'application de la norme IFRS16,
- détermination de la nature et de la juste valeur des actifs et passifs acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises.

## Note 4 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est en hausse de 10% à 8,4 milliards d'euros en 2022.

La présentation géographique du chiffre d'affaires du Groupe est présentée en Note 5.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

## Note 5 Information sur les secteurs opérationnels

Compte tenu du poids de plus en plus important de la Pologne dans les activités du Groupe, le Management a revu le suivi de ses activités au début de l'année 2022. Le Groupe iliad a, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, 3 secteurs opérationnels qui sont :

- France
- Italie
- Pologne

### - CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 DECEMBRE 2022

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Eliminations intersecteurs	Consolidé
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Chiffre d'affaires fixe	3 054	12	334	-15	3 385
Chiffre d'affaires mobile	2 508	914	1 573	-5	4 990
Éliminations	-6	0	0	0	-6
Chiffre d'affaires total	5 555	927	1 907	-19	8 369

### - CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31 DECEMBRE 2021

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Eliminations intersecteurs	Consolidé
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Chiffre d'affaires fixe	2 874	0	32	-12	2 894
Chiffre d'affaires mobile	2 333	802	1 568	-4	4 699
Éliminations	-6	0	0	0	-6
Chiffre d'affaires total	5 201	802	1 600	-16	7 587

La hausse du chiffre d'affaires sur l'exercice 2022 concerne l'ensemble des géographies. En Pologne la hausse du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'intégration de UPC dans le périmètre de consolidation depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

### - RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
<b>Résultat</b>				
EBITDAaL	2 287	211	805	3 303
Rémunération en actions	-37	-0	-2	-39
Dotations aux amortissements	-1 222	-380	-306	-1 909
Résultat opérationnel courant	1 028	-169	497	1 356
Résultat net	877	-231	112	758

- RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
<b>Résultat</b>				
EBITDAaL	2 185	80	684	2 949
Rémunération en actions	-42	0	-7	-50
Dotations aux amortissements	-1 185	-327	-239	-1 752
Résultat opérationnel courant	958	-248	437	1 148
Résultat net	557	-259	228	526

- ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2022

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
<b>Actifs non courants</b>				
Écart d'acquisition	304	0	412	717
Immobilisations incorporelles (VNC)	1 669	2 075	1 807	5 551
Droits d'utilisation (VNC)	2 811	675	880	4 367
Immobilisations corporelles (VNC)	6 704	779	649	8 132
Titres mis en équivalence	749	0	0	749
<b>Actifs courants hors trésorerie, actifs financiers et actifs d'impôt</b>	<b>1 544</b>	<b>379</b>	<b>2 187</b>	<b>4 110</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>386</b>	<b>0</b>	<b>135</b>	<b>521</b>

- ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2021

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
<b>Actifs non courants</b>				
Écart d'acquisition	300	0	262	562
Immobilisations incorporelles (VNC)	1 786	2 192	1 494	5 472
Droits d'utilisation (VNC)	2 731	607	825	4 163
Immobilisations corporelles (VNC)	6 343	671	389	7 403
Titres mis en équivalence	835	0	407	1 243
<b>Actifs courants hors trésorerie, actifs financiers et actifs d'impôt</b>	<b>1 983</b>	<b>400</b>	<b>798</b>	<b>3 181</b>
<b>Trésorerie</b>	<b>420</b>	<b>1</b>	<b>282</b>	<b>704</b>

- PASSIFS HORS FINANCIERS ET DETTES D'IMPÔTS AU 31 DECEMBRE 2022

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs non courants	337	175	2	514
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et autres crédateurs	1 702	465	514	2 681

- PASSIFS HORS FINANCIERS ET DETTES D'IMPÔTS AU 31 DECEMBRE 2021

<i>En millions d'euros</i>	France	Italie	Pologne	Consolidé
<b>Passifs non courants</b>				
Autres passifs non courants	432	0	3	435
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et autres crédateurs	1 545	1 561	334	3 439

## Note 6 Achats consommés et charges externes

Cette rubrique du compte de résultat regroupe les coûts opérationnels, nécessaires à l'activité, consommés sur la période. Les achats consommés comprennent notamment :

- les coûts d'interconnexion (dont itinérance) facturés par d'autres opérateurs ;
- les frais de maintenance liés au dégroupage ;
- les coûts et redevances relatifs à l'activité FTTH ;
- les acquisitions de biens ou de service destinés à une revente, ou utilisés à la conception de biens ou services facturés par le Groupe.

Les charges externes comprennent notamment :

- les frais de logistique et d'envois ;
- les charges de locations (y compris les locations dans le cadre du développement des réseaux, notamment des sites « mobile ») ;
- les coûts de marketing et de publicité ;
- les coûts de prestataires externes ;
- les coûts de sous-traitance.

## Note 7 Données sociales

### Frais de personnel

Les frais de personnel figurant au compte de résultat se composent des éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Salaires et assimilés	-384	-328
Charges sociales et assimilés	-141	-112
<b>TOTAL</b>	<b>-525</b>	<b>-440</b>

### Effectifs à la clôture

Les effectifs du Groupe iliad sont les suivants :

Effectifs à la clôture	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Encadrement	4 087	3 318
Employés	12 637	11 765
<b>TOTAL</b>	<b>16 724</b>	<b>15 083</b>

### Engagements de retraite

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des « engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi » sont conformes aux dispositions de la norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel ».

Les pays dans lesquels le Groupe iliad évolue sont des régimes à prestations définies.

Les variations relatives aux engagements de retraite sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Valeur des engagements à la clôture de l'exercice précédent	21	35
Impact interprétation IFRIC-IAS 19 (cf. Note 1.5)	0	-16
Valeur des engagements en début d'exercice :	21	19
• Variation de périmètre	0	0
• Coût des services rendus	4	4
• Coût de l'actualisation lié à des changements d'hypothèses	-10	-2
• Pertes et (gains) actuariels liés à l'expérience	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>21</b>

Les principales hypothèses économiques retenues pour l'évaluation des engagements de retraite 2022 et 2021 sont les suivantes :

#### Hypothèses Engagements retraite France

	31 déc. 2022	31 déc. 2021
• Taux d'actualisation	3,75%	1,05%
• Taux d'inflation à long terme	2,00%	2,00%
• Table de mortalité	Insee TD/TV 2016-2018	Insee TD/TV 2015-2017
• Type de départ en retraite	À l'initiative du salarié	À l'initiative du salarié
• Âge de départ en retraite		
- Encadrement	Âge taux plein CNAV post-réforme 2014 et post-loi de financement de la SS 2015	Âge taux plein CNAV post-réforme 2014 et post-loi de financement de la SS 2015
- Employés		

#### Hypothèses Engagements retraite Pologne

	31 décembre 2022		31 déc. 2021
	P4	UPC	
• Taux d'actualisation	6,80%	6,70%	3,20%
• Taux d'inflation à long terme	6,00%	4,50%	4,00%
• Table de mortalité	Table de mortalité Polonaise 2021 de l'Office Central des Statistiques	Table de mortalité Polonaise 2021 de l'Office Central des Statistiques	Table de mortalité Polonaise 2020 de l'Office Central des Statistiques
• Type de départ en retraite	À l'initiative du salarié	À l'initiative du salarié	À l'initiative du salarié
• Âge de départ en retraite			
- Encadrement	Âge du taux plein des pensions Polonaises du 16 novembre 2016	Âge du taux plein des pensions Polonaises du 16 novembre 2016	Âge du taux plein des pensions Polonaises du 16 novembre 2016
- Employés			

L'impact en capitaux propres comptabilisés au 31 décembre 2022 s'élève à 114 648 K€ avant impôt et le montant reconnu en résultat s'élève à (4 349) K€ avant impôt.

## Note 8 Frais de développement

Les coûts de développement incluent :

- les coûts de conception de produits nouveaux, les adaptations des produits existants à Internet, les recherches ou les créations de bases de données pour les nouvelles applications. Ces frais sont principalement engagés par la société FREEBOX ;
- les coûts de développement propres au traitement et/ou au stockage d'informations à distance par la société SCALEWAY ;
- les coûts de développement technologiques engagés dans l'activité de téléphonie mobile, portant notamment sur l'architecture et la fonctionnalité du réseau. Ces frais sont principalement engagés par la société FREE MOBILE.

Les coûts de développement engagés en 2022 sont présentés nets des montants des crédits d'impôt recherche s'y rapportant.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Coûts de développement immobilisés	-28	-18
Coûts de développement passés directement en charge	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-28</b>	<b>-18</b>

## Note 9 Autres produits et charges d'exploitation

Les principales composantes du poste « Autres produits » sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Produits issus des partenariats*	428	455
Indemnités de rupture clients	11	10
Autres produits	32	24
<b>TOTAL « AUTRES PRODUITS »</b>	<b>471</b>	<b>490</b>

\* Correspond principalement aux produits liés aux partenariats avec Cellnex relatifs à la cession d'infrastructures mobiles

Les principales composantes du poste « Autres charges » sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Coûts liés aux partenariats*	-161	-199
Redevances	-48	-61
Créances irrécouvrables	0	-1
Autres charges	-13	-8
<b>TOTAL « AUTRES CHARGES »</b>	<b>-221</b>	<b>-269</b>

\* Correspond principalement aux coûts liés aux partenariats avec Cellnex relatifs à la cession d'infrastructures mobiles

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>250</b>	<b>221</b>

## Note 10 Dotations et reprises aux amortissements, provisions et dépréciations

Les tableaux suivants présentent la ventilation du poste des dotations aux amortissements, provisions et dépréciations :

**Dotations et reprises aux amortissements et dépréciations des immobilisations :**

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
• Dotations aux amortissements des immobilisations :		
Immobilisations incorporelles	-697	-679
Immobilisations corporelles	-1 202	-1 073
• Dépréciations des immobilisations :	0	0
Immobilisations corporelles	-9	-1
• Amortissements des subventions d'investissements	0	0
Immobilisations incorporelles	0	1
Immobilisations corporelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 909</b>	<b>-1 752</b>

## Dotations et reprises aux provisions et dépréciations des actifs courants :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Provisions pour risques et charges	-6	38
Dépréciations stocks	-2	-3
Dépréciations clients	-77	-81
<b>TOTAL</b>	<b>-84</b>	<b>-46</b>

## Note 11 Autres produits et charges opérationnels

Les principales composantes de ce poste sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Plus-value sur cession d'actifs	310	-10
Autres charges opérationnelles	-44	-49
<b>TOTAL</b>	<b>267</b>	<b>-59</b>

### Plus-value sur cession d'actifs

La plus-value sur cession d'actifs du groupe en 2022 correspond principalement au profit lié à la vente de 30% des parts résiduelles dans On Tower France pour 330 millions d'euros (voir note 2).

### Autres charges opérationnelles

Ce poste inclut les coûts divers et autres frais engagés par le Groupe dans le cadre des opérations initiées en 2021 et 2022.

## Note 12 Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier net sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Produits de trésorerie	0	1
Coût de l'endettement financier brut :		
Charges d'intérêts d'emprunts	-313	-181
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-313</b>	<b>-180</b>
Autres produits financiers	0	8
<b>Sous-total Autres produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
Autres charges financières		
Écarts de change / charges liées aux couvertures	5	-11
Charge d'actualisation	-40	-44
Autres	-15	34
<b>Sous-total Autres charges financières</b>	<b>-50</b>	<b>-21</b>
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>-50</b>	<b>-13</b>
<b>Intérêts sur dette locative</b>	<b>-213</b>	<b>-182</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-576</b>	<b>-375</b>

Le résultat financier est principalement lié aux coûts des différents financements du Groupe (cf. Note 30) et aux charges d'actualisation.

Le coût de l'endettement financier brut est principalement constitué des charges d'intérêt d'emprunt.

Les charges d'actualisation concernent principalement des dettes fournisseurs dont l'échéance excède une année.

Une revalorisation de l'option d'achat des titres EIR a été enregistrée pour -18,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2022, portant la valeur de l'option à 37 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Les intérêts sur la dette locative sont liés au retraitement des contrats de location conformément aux principes d'IFRS16.

## Note 13 Impôts sur les résultats

### Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Impôt courant		
• sur le résultat	-432	-362
• sur la valeur ajoutée (CVAE)	-27	-23
<b>CHARGE D'IMPÔT COURANT</b>	<b>-458</b>	<b>-385</b>
Impôts différés		
• sur le résultat	126	127
• sur la valeur ajoutée (CVAE)	0	0
<b>CHARGE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	<b>126</b>	<b>127</b>
<b>CHARGE TOTALE D'IMPÔT</b>	<b>-332</b>	<b>-258</b>

### Intégration fiscale

En conséquence de l'acquisition courant 2021 de plus 95% du capital de la société Iliad par la société Holdco 2, le groupe d'intégration fiscale qui existait depuis 1998 (et dont Iliad était la société mère) a pris fin au 31 décembre 2021.

A compter de 2022, la société Iliad entre dans le Groupe d'intégration fiscale dont la société Iliad Holding est la société mère.

Les caractéristiques du régime d'intégration fiscale sont les suivantes :

- les charges d'impôt sont enregistrées dans les filiales comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- en cas de déficits réalisés par une société du Groupe, les économies d'impôt provenant de l'utilisation effective par le Groupe de ce déficit seront affectées à la société mère ;
- Les crédits d'impôt restituables (crédit d'impôt recherche, crédit d'impôt formation, ...) sont enregistrés dans les filiales.
- les charges ou économies d'impôts liées aux correctifs du résultat global, ainsi qu'aux éventuels crédits d'impôt non restituables des filiales déficitaires, sont enregistrées dans la société mère ;
- en fin d'intégration fiscale, la filiale ne sera titulaire d'aucune créance sur la société mère.

### Nature des impôts différés actifs et passifs et reports déficitaires

Les impôts différés actifs et passifs du Groupe Iliad sont principalement constitués d'impôts différés sur immobilisations et d'impôts différés sur reports déficitaires.

Au 31 décembre 2022, les impôts différés actifs sur reports déficitaires, qui concernent entièrement l'Italie, s'élèvent à 277 m€ contre 206 m€ au 31 décembre 2021. Ces reports déficitaires ont été entièrement activés au 31 décembre 2022 sur la base des bons résultats commerciaux du lancement de la filiale italienne du Groupe et sur la base des projections à 5 ans de cette filiale établie par le Groupe.

Ces reports déficitaires en Italie correspondent à des déficits reportables indéfiniment.

Le Groupe Iliad s'attend à absorber ces reports déficitaires dans un délai de 5 ans environ.

### Taux effectif de l'impôt

Le tableau ci-après résume le rapprochement entre :

- d'une part, le taux d'impôt légal ;

- d'autre part, le taux d'impôt réel calculé sur le résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt.

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
RÉSULTAT NET DU GROUPE	758	526
• Impôt sur les résultats	332	258
<b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT</b>	<b>1 090</b>	<b>783</b>
TAUX D'IMPÔT LÉGAL	25,83%	28,41%
• Impact net des différences permanentes	-7,85%	45,61%
• Prise en compte d'un déficit antérieur non activé	0,00%	-0,54%
• Impact des différentiels de taux d'impôts	12,51%	-40,59%
• Autres impacts	0,00%	0,00%
<b>TAUX EFFECTIF DE L'IMPÔT</b>	<b>30,49%</b>	<b>32,89%</b>

### Actifs d'impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés demeurent non comptabilisés dans l'une des situations suivantes :

- lorsqu'ils se rapportent à des sociétés situées hors du périmètre d'intégration fiscale du Groupe, demeurées déficitaires depuis plusieurs exercices, et pour lesquelles un retour à une situation bénéficiaire ne paraît pas probable dans un proche avenir ;
- lorsqu'ils se rapportent à des déficits fiscaux qui ne semblent pas pouvoir être récupérés compte tenu des perspectives de rentabilité des sociétés concernées établies sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, ou lorsque les sociétés concernées ont un historique de déficit et que leur redressement est en cours.

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élève à 256 K€ au 31 décembre 2022, ils étaient de 611 K€ au 31 décembre 2021.

## Note 14 Résultat par action et résultat dilué par action

### Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat net par action

<i>Nombre d'actions retenu</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
• Nombre d'actions à la clôture	59 720 238	59 720 238
• Nombre moyen pondéré	58 902 092	58 488 191

### Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat dilué par action

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Résultat part du groupe	754	516
Résultat part du groupe dilué	754	516
• Nombre moyen d'actions émises (ci-dessus)	58 902 092	58 488 191
• Nombre d'équivalents d'actions	331 564	433 593
Nombre maximal moyen pondéré d'actions après dilution	59 233 656	58 921 784
<b>RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)</b>	<b>12,73</b>	<b>8,76</b>

## Note 15 Tableau des flux de trésorerie consolidés

### Présentation des flux de trésorerie générés par l'activité

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ont été établis en utilisant la méthode indirecte.

Cette méthode consiste à ajuster le résultat net des effets :

- des transactions sans incidence sur la trésorerie ;
- de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements opérationnels passés ou futurs liés à l'exploitation ;
- des éléments de produits ou charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

### Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Les variations du besoin en fonds de roulement liées à l'activité peuvent être ventilées comme suit au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 :

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2021	Emplois nets	Ressources nettes	Variation de périmètre	Autres	31 déc. 2022
Stocks nets	23	66	179	0	0	78	324
Clients nets	24	995	151	0	4	13	1 163
Autres créances nettes	24	1 234	8	0	5	-95	1 153
Dettes fournisseurs de biens et services	31	-949	0	-144	-77	-56	-1 226
Autres dettes		-1 071	0	-127	-17	-180	-1 395
<b>TOTAL</b>		<b>275</b>	<b>339</b>	<b>-271</b>	<b>-85</b>	<b>-240</b>	<b>18</b>
		<b>Variation</b>	<b>2022</b>	<b>68</b>			

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2020	Emplois nets	Ressources nettes	Variation de périmètre	Autres	31 déc. 2021
Stocks nets	23	84	34	-27		-24	66
Clients nets	24	867	57	-24		95	995
Autres créances nettes	24	1 108	140			-14	1 234
Dettes fournisseurs de biens et services	31	-942	21	-19		-9	-949
Autres dettes		-912	34	12		-204	-1 071
<b>TOTAL</b>		<b>205</b>	<b>285</b>	<b>-58</b>		<b>-156</b>	<b>275</b>
		<b>Variation</b>	<b>2021</b>	<b>227</b>			

### Autres créances

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Total clients et autres débiteurs :	24	2 315	2 157
Créances clients	24	-1 163	-923
<b>Autres créances</b>		<b>1 153</b>	<b>1 234</b>

### Autres dettes

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Fournisseurs et autres créditeurs :	31	3 195	3 874
Fournisseurs de biens et services	31	-1 226	-949
Fournisseurs d'immobilisations		-1 147	-2 225
Autres		573	371
<b>Autres dettes</b>		<b>1 394</b>	<b>1 071</b>

## Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations

Les décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

<i>En millions d'euros</i>	Note	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Acquisition immobilisations incorporelles	17	303	355
Acquisition immobilisations corporelles	20	2 165	2 128
Fournisseurs d'immobilisations (HT)			0
en début de période		2 225	2 413
entrée de périmètre		0	0
Impact première application IFRS16		0	0
en fin de période		-1 147	-2 206
Autres		-197	-241
<b>Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations</b>		<b>3 349</b>	<b>2 450</b>

## Trésorerie

<i>En millions d'euros</i>	Note	Trésorerie à la clôture au 31 déc. 2022	Trésorerie à la clôture au 31 déc. 2021
Disponibilités (y compris couvertures de change)	26	516	604
Valeurs mobilières de placement	26	6	100
<b>Sous Total</b>		<b>521</b>	<b>704</b>
Concours bancaires	31	-2	-2
<b>TOTAL</b>		<b>519</b>	<b>702</b>

## Note 16 Écarts d'acquisition

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Valeur en début d'exercice	562	2 437
• Acquisition d'UPC	1 275	0
• Acquisition du Groupe Play	0	18
• Allocation de l'écart d'acquisition sur le Groupe Play	0	-1 881
• Allocation de l'écart d'acquisition sur UPC Polska	-301	0
• Reclassification du Goodwill de UPC Polska en « actifs détenus en vue de la vente »	-847	0
• Autres	31	
• Cession	0	-9
• Écart de change	-4	-4
<b>VALEUR EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>717</b>	<b>562</b>

En 2021, à la suite des travaux de valorisation des actifs et passifs repris et de l'allocation du prix d'acquisition du Groupe Play, le goodwill définitif a été alloué aux différents éléments d'actifs et de passifs concernés.

En 2022, à la suite des travaux de valorisation des actifs et passifs repris et de l'allocation du prix d'acquisition de UPC, le goodwill définitif a été alloué aux différents éléments d'actifs et de passifs concernés (cf Note 2).

## Note 17 Immobilisations incorporelles

La ventilation par nature des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En millions d'euros	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
• Licences France	2 188	-718	1 470	2 182	-587	1 595
• Licences Italie	2 068	-367	1 700	2 067	-228	1 839
• Licences Pologne	669	-357	313	605	-323	282
• Autres immobilisations incorporelles	2 649	-637	2 012	2 219	-509	1 709
<b>Immobilisations incorporelles générées en interne :</b>				0	0	0
• Frais de développement	125	-70	56	97	-51	47
<b>TOTAL</b>	<b>7 699</b>	<b>-2 149</b>	<b>5 551</b>	<b>7 171</b>	<b>-1 699</b>	<b>5 472</b>

### France :

Fin 2022, le Groupe Iliad disposait d'un portefeuille de 67,5MHz duplex équilibré sur l'ensemble du territoire métropolitain dans les bandes 700 MHz, 900 MHz, 1 800 MHz, 2.1 GHz et 2.6 GHz ainsi que de 70 MHz dans la bande 3,5 GHz

Le Groupe dispose également depuis fin 2016 d'un portefeuille de fréquences équilibré en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint Barthélemy et à Saint Martin dans les bandes 800 Mhz, 900 Mhz, 1 800 Mhz, 2.1 Ghz et 2.6 Ghz.

### Italie :

Le Groupe dispose d'un portefeuille équilibré de 45 Mhz duplex dans les bandes 700 Mhz, 900 Mhz, 1 800 Mhz, 2.1 Ghz et 2.6 Ghz sur l'ensemble de l'Italie ainsi que de 20 Mhz dans la bande 3.6 Ghz - 3.8 Ghz et 200 Mhz dans la bande 26.5 - 27.5 Ghz.

### Pologne :

Suite à l'acquisition de l'opérateur Play fin 2020, le Groupe dispose d'un portefeuille équilibré de 60 Mhz duplex dans les bandes 800 Mhz, 900 Mhz, 1 800 Mhz, 2.1 Ghz et 2.6 Ghz sur l'ensemble de la Pologne ainsi que de 5 Mhz supplémentaires dans la bande 2.1 Ghz.

### Groupe :

Les coûts d'emprunts capitalisés au cours d'exercices antérieurs et au titre des diverses licences s'élèvent à 88 M€ (valeur brute).

Il n'existe pas de restrictions concernant la propriété des immobilisations incorporelles.

Aucune immobilisation incorporelle n'a été donnée en nantisements des dettes.

L'évolution des immobilisations incorporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Valeur nette en début d'exercice	5 472	4 543
Entrées :		
• entrée de périmètre	377	0
• acquisitions	303	355
• réestimation d'actifs	0	0
• immobilisations générées en interne	35	21
Reclassements	69	1 222
Autres	-0	14
Écart de conversion	-8	-4
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-697	-679
<b>VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>5 551</b>	<b>5 472</b>

Les reclassements de 2021 de 1 222 millions d'euros concernent l'allocation du goodwill de Play.

### Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations incorporelles est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Licences	39	47
Autres	132	40
<b>TOTAL</b>	<b>171</b>	<b>87</b>

## Note 18 Tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels non encore mis en service sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur.

Les actifs incorporels à durée de vie définie sont soumis à un test de dépréciation à chaque fois qu'il existe des indices de perte de valeur.

### Tests de dépréciation

Le Groupe a réalisé au 31 décembre 2022 un test annuel de dépréciation sur l'ensemble de ses UGT, à savoir les UGT France, Italie et Pologne.

<i>En millions d'euros</i>	<b>France</b>	<b>UGT Italie</b>	<b>UGT Pologne</b>
<b>Écart d'acquisition</b>	<b>304</b>	<b>0</b>	<b>413</b>

Le test de dépréciation sur ses UGT a consisté à évaluer la valeur recouvrable de ces UGT et à les comparer avec leur valeur comptable.

Ces tests ont conduit à ne constater aucune perte de valeur des actifs affectés à ces UGT. Il est à noter que le contexte actuel d'augmentation des coûts d'approvisionnement du Groupe et de manière plus générale l'inflation ont un impact à court terme sur la rentabilité du Groupe mais n'ont pas modifié les perspectives de croissance du Groupe à long terme.

Les paramètres utilisés pour la détermination de la valeur recouvrable des UGT France Telecom Public France, Entreprises et Italie sont les suivants au 31 décembre 2022 :

	UGT France	UGT Italie	UGT Pologne
Taux d'actualisation après impôt	7,0%	8,0%	8,9%
Taux de croissance à l'infini	1,5%	1,5%	2,4%

### Sensibilité des valeurs recouvrables

Au 31 décembre 2022, le Groupe a mené une analyse de sensibilité sur les UGT France, Italie et Pologne. Les sensibilités testées reflètent l'amplitude des variations d'hypothèses estimées comme raisonnablement possible par le Groupe. Cette analyse n'a pas mis en évidence de risque de dépréciation significatif.

Cette analyse, applicable aux UGT France, Italie et Pologne, a été menée sur chacun des critères suivants, pris individuellement :

- hausse du taux d'actualisation de 0.5% ;
- baisse du taux de croissance à l'infini de 0.5% ;
- baisse des flux de trésorerie de l'année terminale de 5%.

## Note 19 Droits d'utilisation et dettes locatives

### Principes comptables

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1er janvier 2019.

La norme IFRS 16, dans le cadre d'une comptabilisation en tant que preneur, impose d'enregistrer une dette locative au passif du bilan correspondant aux paiements futurs actualisés des contrats de location en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat. Les paiements effectifs relatifs à l'usage de ces droits d'utilisation figurent en remboursement de la dette locative dans les flux de financement. Comme prévu dans les dispositions de la norme, le Groupe a isolé, lorsque cela était possible, les composantes non locatives des contrats (dont les composantes services) afin de ne retenir que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative.

La durée du contrat généralement retenue pour le calcul du passif est celle du contrat initialement négocié, sans prise en compte des options de résiliation anticipée ou d'extension, sauf cas particuliers.

Par ailleurs, le mode de comptabilisation des contrats de location pour le bailleur n'a pas évolué par rapport à IAS 17.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de transition dite rétrospective simplifiée qui prévoit la comptabilisation d'un passif à la date de transition (c'est-à-dire le 1er janvier 2019) égal aux seuls loyers résiduels actualisés.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer les exemptions proposées par la norme IFRS 16 relatives aux contrats dont la durée est inférieure ou égale à 12 mois et aux contrats pour des biens sous-jacents de faible valeur.

Le Groupe a défini 3 grandes familles de contrats de location :

- Les réseaux, correspondant principalement aux locations de boucle locale pour ses abonnés Fixe dont la location de la boucle en fibre optique auprès de la société IFT (cf description note 21), aux locations de fibre noire et aux locations d'emplacements (terrains, toits d'immeubles, pylônes) pour l'implantation des équipements actifs et passifs de son réseau mobile dont la location sur des actifs cédés par le Groupe à la société Cellnex en 2019 en France, en Italie et en 2021 en Pologne.  
La durée retenue correspond dans la majorité des cas à la durée contractuelle restante hormis pour les locations de boucle locale pour lesquelles la durée retenue selon IFRS 16 correspond à la durée de vie estimée de l'abonné sur ladite boucle locale.
- Les biens immobiliers (terrains et constructions), correspondant aux contrats de locations relatifs aux sièges, boutiques et locaux techniques  
La durée retenue correspond dans la majorité des cas à la durée contractuelle restante sans prise en compte d'éventuelle possibilité de résiliation anticipée.
- Autres (incluant notamment les véhicules).

La durée retenue correspond dans la majorité à la durée contractuelle restante.

Les trois grandes familles de location définies sont réparties de la façon suivante :

	Réseaux	Biens immobiliers	Autres
<b>31 décembre 2021</b>	92,0%	7,4%	0,5%
<b>31 décembre 2022</b>	91,9%	7,6%	0,5%

A l'actif, le détail de l'évolution de la valeur nette comptable des droits d'utilisation des contrats de location est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	Réseaux	Biens immobiliers	Autres	TOTAL
<b>Valeur nette au 31 décembre 2021</b>	<b>3 832</b>	<b>309</b>	<b>22</b>	<b>4 163</b>
Acquisitions (nouveaux actifs)	1 065	56	15	1 136
Cessions	-129	-1	-0	-131
Reclassement en actifs à céder	0	0	0	0
Variations de périmètre	4	21	3	27
Écart de change	-14	-0	-0	-15
Autres	-8	2	-8	-14
Dotations aux amortissements	-738	-52	-10	-800
<b>Valeur nette au 31 décembre 2022</b>	<b>4 012</b>	<b>333</b>	<b>22</b>	<b>4 367</b>

Au passif, les dettes locatives sont réparties comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022				31 décembre 2021			
	Réseaux	Biens immobiliers	Autres	Total	Réseaux	Biens immobiliers	Autres	Total
Non courants	3 749	195	8	3 951	3 450	193	8	3 652
Courants	593	32	10	634	567	28	10	604
	<b>4 341</b>	<b>226</b>	<b>18</b>	<b>4 586</b>	<b>4 017</b>	<b>221</b>	<b>18</b>	<b>4 256</b>

Décomposition de la dette locative Groupe non actualisée au 31 décembre 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
<b>Dettes locatives non actualisées</b>	<b>6 035</b>	767	1 934	3 333	<b>6 035</b>

## Note 20 Immobilisations corporelles

La ventilation par nature des immobilisations corporelles se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Brut	Amortissements Dépréciations	Net
• Terrains et constructions	101	19	82	102	17	85
• Droits d'usage réseau	171	116	54	193	131	62
• Frais d'accès au service	604	399	205	677	414	263
• Équipements du réseau	13 013	5 829	7 183	11 579	5 170	6 409
• Autres	898	290	607	838	254	584
<b>TOTAL</b>	<b>14 786</b>	<b>6 654</b>	<b>8 132</b>	<b>13 389</b>	<b>5 986</b>	<b>7 403</b>

Il n'existe pas de restriction concernant les titres de propriétés d'immobilisations corporelles.

Aucune immobilisation corporelle n'a été donnée en nantissement des dettes.

L'évolution des immobilisations corporelles en valeur nette s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Valeur nette en début d'exercice	7 403	6 521
Acquisitions	2 165	2 128
Cessions	-228	-16
Reclassement en actifs à céder	-221	-164
Autres	2	-19
Variation de périmètre	205	0
Écart de change	-7	-1
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	-1 187	-1 046
<b>VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>8 132</b>	<b>7 403</b>

Le Groupe Iliad a maintenu son effort d'investissements dans ses projets de croissance comprenant notamment :

- L'accélération des investissements dans le cadre de son projet « fibre optique » (FTTH) avec notamment l'accélération des déploiements dans les zones de moyenne densité (ZMD), et l'intensification des raccordements d'abonnés ;
- des investissements relatifs aux activités mobiles en raison de l'importante progression du déploiement des réseaux sur les 3 géographies et des upgrades technologiques notamment vers la 4G / 4G+ et désormais vers la 5G / 5G ready ;
- des investissements en lien avec le lancement de nouvelles box ;
- les autres investissements relatifs aux activités fixes dans les trois géographies ;
- des investissements dans l'activité d'hébergement en phase de croissance importante ;

Les cessions 2022 comprennent notamment les cessions de certains actifs Fibre à IFT (cf Note 21).

### Dépréciation des actifs corporels

Les actifs corporels sont soumis à des tests de dépréciation à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute. Aucun évènement ou circonstance présentant un caractère significatif n'a été identifié au 31 décembre 2022.

### Immobilisations en cours

La valeur des immobilisations en cours comprise dans les valeurs de chacun des postes des immobilisations corporelles est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
• Terrains et constructions	35	35
• Droits d'usage réseau	2	2
• Équipements du réseau	1 094	1 165
• Autres	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 131</b>	<b>1 203</b>

## Note 21 Quote-part dans le résultat net et dans l'actif net des sociétés mises en équivalence

Le Groupe ILAD détient principalement trois sociétés consolidées par mise en équivalence :

- **NJJ Boru**

Le 6 avril 2018, la société ILIAD a pris une participation de 49% dans le capital social de la SAS NJJ Boru pour un montant d'environ 316 millions d'euros dans le cadre de l'opération Eir. Le même jour, la société NJJ Boru a pris une participation de 64,5% dans le capital de Eir.

Le Groupe détient ainsi une participation indirecte de 31,6 % dans Eir, l'opérateur historique irlandais, aux côtés de NJJ, la holding personnelle de Xavier Niel.

- **Investissement dans la fibre des territoires (IFT)**

Le 28 février 2020, le Groupe iliad a cédé à InfraVia une participation majoritaire dans la société IFT.

Créée à l'occasion du partenariat, IFT est une société dédiée à la gestion active des lignes fibres qui assure l'acquisition et l'exploitation des tranches de co-financement FTTH dans les zones moyennement denses et peu denses. La société est destinée à louer des liens abonnés entre les NRO et Points de Mutualisation (PM) auprès de Free, son principal client, et d'autres opérateurs commerciaux. Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de 48,98 % des actions de IFT. Le Groupe estime exercer un contrôle conjoint sur la société IFT par les droits qui lui sont conférés sur la société IFT.

- **On Tower Poland**

Le 31 mars 2021, la société Play a cédé à Cellnex 60 % des actions On Tower Poland. On Tower Poland s'était vu apporter préalablement les infrastructures passives du réseau mobile de Play. Au 31 décembre 2021 le Groupe avait conservé 40 % des actions On Tower Poland. Parmi ces 40% restants à fin décembre 2021, 10% ont été cédés à Cellnex fin février 2022. Ces 10% cédés en février 2022 figuraient en actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021.

En 2022, le Groupe iliad considérait qu'il exerçait une influence notable sur la société On Tower Poland.

De plus, la société On Tower Poland fournit depuis avril 2021 pour l'opérateur Play des prestations d'accueil sur des infrastructures passives de télécommunications en Pologne via un contrat dit MSA. Ce MSA a été considéré comme un contrat de location au sens d'IFRS 16. Le partenariat prévoit également la construction de nouveaux sites qui seront vendus par le Groupe iliad à On Tower Poland.

Les résultats 2022 intègrent la quote-part des résultats de la société On Tower Poland du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022. Le Groupe ayant prévu de céder sa participation résiduelle de 30% dans On Tower Poland courant 2023, la participation résiduelle a été classée en « actifs détenus en vue d'être cédés » pour une valeur de 387 millions d'euros.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Quote-part des résultats mis en équivalence avant impôt	57	78
Quote-part d'impôt sur les résultats mis en équivalence	-14	-9
<b>QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>43</b>	<b>69</b>

Les résultats 2021 intègrent la quote-part des résultats de la société On Tower France du 1er janvier 2021 au 28 mai 2021, date de l'annonce du Groupe Iliad de sa volonté de céder sa participation résiduelle dans On Tower France dans laquelle le Groupe Iliad détenait 30% jusqu'à fin février 2022.

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2022 et 2021 s'analyse comme suit :

<i>In € millions</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
À l'ouverture	1 243	1 364
Part du Groupe dans les entreprises associées	0	0
Écarts d'acquisition	0	0
<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE AU 1er JANVIER</b>	<b>1 243</b>	<b>1 364</b>
<b>Variations :</b>		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	43	69
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	109	46
Dividendes payés	(251)	(15)
Écarts de conversion	(8)	(2)
Réduction de capital	0	0
Évolution du périmètre et acquisitions	0	539
Reclassement en actifs détenus en vue d'être cédés	(387)	(758)
Autres variations	0	1
<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>749</b>	<b>1 243</b>

Les principales variations au titre de l'évolution du périmètre concernent :

- En 2021 : la mise en équivalence d'On Tower Poland, la sortie de 10% des 40% mis en équivalence d'On Tower Poland et la sortie d'On Tower France (comptabilisées en actifs détenus en vue d'être cédés au 31 décembre 2021).
- En 2022 : un paiement de dividendes exceptionnel de NJJ Boru (243 m€) lié à la cession de 49.99% du business fibre de Eir (Fibre Networks Ireland) à Infravia courant 2022 ainsi qu'une hausse des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence liée aux changements d'hypothèses actuarielles de l'engagement net des retraites de Eir. Les variations comprennent également le reclassement de la participation résiduelle de 30% du Groupe dans On Tower Poland des « titres mis en équivalence » vers les « actifs détenus en vue d'être cédés »

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières du sous-groupe NJJ Boru, sur la base des états financiers consolidés les plus récents conformément aux IFRS :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Actifs non courants	4 695	4 685
Actifs courants	836	562
Passifs non courants	-3 793	-3 430
Passifs courants	-629	-648
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 109</b>	<b>1 169</b>

Le tableau ci-dessous récapitule les informations financières de la société Investissement dans la Fibre des Territoires, sur la base des états financiers les plus récents conformément aux IFRS :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Actifs non courants	2 022	1 617
Actifs courants	519	385
Passifs non courants	-1 550	-1 152
Passifs courants	-505	-406
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>486</b>	<b>444</b>

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Il n'y a pas d'engagements hors bilan du Groupe relatifs aux sociétés dont les titres sont mis en équivalence.

## Note 22 Autres actifs financiers

La ventilation par nature des autres actifs financiers se présente comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>Actif non courant :</b>		
• Autres titres immobilisés	48	59
• Prêts, créances et autres actifs financiers	114	59
• Option EIR	37	56
• Dépôts et cautionnements	27	23
<b>Total actif non courant</b>	<b>226</b>	<b>197</b>
<b>Actif courant :</b>		
• Prêts et créances	27	13
<b>Total actif courant</b>	<b>27</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>253</b>	<b>210</b>

- Actif non courant

- NJJ Tara a octroyé au Groupe une option d'achat (call option) exerçable en 2024 puis en 2025, portant sur 80% de la participation de NJJ Tara dans NJJ Boru (soit 41% de NJJ Boru, et indirectement, 26,3% du capital d'Eir). L'option d'achat sera exerçable à un prix égal à la valeur de marché, déterminée par un expert indépendant, diminuée d'une décote de 12,5%, mais comporte un prix plancher (floor), calculé sur la base d'un rendement annuel de 2%.

L'option d'achat a été comptabilisée en « Autres actifs financiers » pour un montant initial de 16 millions d'euros puis 22 millions d'euros en 2020 et 56 millions en 2021. Le montant a été réévalué à 37 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe depuis le 31 décembre 2022 (cf Note 2).

- En avril 2021, les sociétés Iliad et Iliad Italia Holding ont acquis 12% du capital de la société Unieuro pour un montant de 49 millions d'euros. Cette société italienne est spécialisée dans la distribution de produits électroniques grand public. Cet achat a été comptabilisé en « Autres titres immobilisés ».
- Dans le cadre du partenariat stratégique avec Infravia via la société IFT, un financement sans recours a été mis en place comprenant notamment un engagement d'apports actionnaire, au niveau de la quote-part du Groupe iliad, pour accompagner le fort développement de IFT dans les 5 premières années. Au 31 décembre 2022, le montant cumulé des apports réalisés s'élève à 87 millions d'euros.

- Actif courant

Les autres actifs financiers courants correspondent à la part des créances dont l'échéance est à moins d'un an.

La ventilation par destination des autres actifs financiers est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
• Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie au résultat net	178	128
• Actifs évalués à leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	48	59
• Actifs évalués au coût amorti	27	23
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>253</b>	<b>210</b>

L'évolution des autres actifs financiers en valeur nette s'analyse comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Valeur nette en début exercice	210	46
Acquisitions	52	97
Ajustements de juste valeur	5	55
Remboursements	-0	0
Incidence des variations de périmètre	0	11
Cessions	6	1
Dotations aux provisions	-19	0
<b>VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>253</b>	<b>210</b>

## Note 23 Stocks

Le détail des stocks est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>STOCKS EN VALEUR BRUTE</b>	<b>336</b>	<b>79</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>-11</b>	<b>-14</b>
<b>STOCKS EN VALEUR NETTE</b>	<b>324</b>	<b>65</b>

La hausse des stocks correspond principalement à la comptabilisation en stock des infrastructures mobiles passives destinées à la vente, dans le cadre du partenariat avec Cellnex en France, Italie et Pologne. Le nombre de sites minimum à transférer a été défini dans l'accord signé avec Cellnex en 2019 pour la France et l'Italie et en 2021 pour la Pologne. Les sites destinés à la vente au-delà de ce nombre minimal de sites à céder sont comptabilisés en stocks de produits finis. Le stock de produit fini comprend également un plus grand nombre de téléphones mobiles.

## Note 24 Autres actifs

Le détail du poste autres actifs non courants est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Actifs non courants :		
Autres créances	267	194
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>267</b>	<b>194</b>
Amortissements et provisions des autres créances	-215	-150
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>52</b>	<b>44</b>

Les autres actifs non courants se rapportent uniquement à des actifs sur contrats (coûts d'acquisitions de clients) constatés conformément à IFRS 15.

Le détail du poste clients et autres débiteurs est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Clients et autres actifs courants :		
Créances clients	1 258	1 100
Avances et acomptes	16	2
Créances fiscales (TVA)	320	375
Coûts d'obtention des contrats	190	178
Actifs de contrats clients	368	343
Autres créances	267	205
Charges constatées d'avance	113	177
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>2 532</b>	<b>2 380</b>
Provisions sur clients	-96	-105
Provisions sur actifs de contrats clients	-94	-25
Provisions sur coûts d'obtention des contrats	-25	-91
Provisions sur autres débiteurs	-1	-1
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>2 315</b>	<b>2 157</b>
Clients nets	1 163	995
Autres créances nettes	1 153	1 162

Les Autres créances incluent environ 150 m€ de créances vis-à-vis de l'administration fiscale relatives à des litiges de TVA, payées par le Groupe Iliad mais pour lesquelles le Groupe a sollicité la restitution par la voie d'une réclamation.

Tout en étant difficile de préjuger des décisions prises, in fine, par les juridictions compétentes, le Groupe Iliad se veut confiant quant à la recouvrabilité de cette créance.

La balance âgée des clients nets se décompose de la manière suivante au 31 décembre 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Non échu ou échu de moins de 1 mois	987	840
Échu entre 1 et 6 mois	132	92
Échu entre 6 et 12 mois	5	45
Échu de plus de 12 mois	38	18
<b>TOTAL CRÉANCES NETTES</b>	<b>1 163</b>	<b>995</b>

## **Note 25** Actifs et passifs détenus en vue d'être cédés

Le détail des postes Actifs et Passifs détenus en vue d'être cédés est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Actifs détenus en vue d'être cédés	1 470	959
Passifs détenus en vue d'être cédés	-19	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 451</b>	<b>959</b>

Les actifs détenus en vue d'être cédés sont principalement composés des éléments suivants au 31 décembre 2022 :

- la valeur nette comptable des actifs destinés à être cédés dans le cadre de l'accord signé avec Infravia V Invest S.A.R.L pour la cession de 50% de sa participation dans Polski Światłowód Otwarty sp. z o.o. (anciennement FiberForce sp. z o.o) pour un montant de 847 millions d'euros (voir note 2.2)
- Le solde de la participation détenue par le Groupe dans la société On Tower Poland (détenue à hauteur de 30%) pour un montant de 387 millions d'euros,

- La valeur nette comptable des infrastructures passives de sites mobiles amenés à être cédés en Pologne au titre du programme built-to-suit (BTS) conclu avec Cellnex,
- la cession en cours de fractions d'immeubles acquis par le Groupe Iliad dans le cadre du déploiement de son réseau FTTH en France.

## Note 26 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le détail du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022		31 déc. 2021	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Valeur au bilan	Juste Valeur
OPCVM valeur nette	6	6	100	100
Disponibilités (hors concours bancaires)	516	516	604	604
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>521</b>	<b>521</b>	<b>704</b>	<b>704</b>

La politique de la société Iliad est d'investir dans des placements éligibles au classement en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Ainsi les placements du Groupe présentent les caractéristiques suivantes :

- placements à court terme ;
- placements très liquides ;
- placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- placements soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

A ce titre, la société Iliad investit ses excédents de trésorerie dans les OPCVM monétaires relevant de la classification AMF « monétaire euro ».

## Note 27 Information sur les capitaux propres

### Capital

Au 31 décembre 2022, il ne reste plus d'option de souscription d'actions octroyées par le Groupe Iliad qui soient encore exerçables.

Au 31 décembre 2022, le Groupe Iliad détient 818 146 actions propres.

A cette date, le capital social d'ILIAD se répartissait comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
Holdco II	58 579 400	98,09%
Autres actionnaires	322 692	0,54%
Actions auto détenues	818 146	1,37%
<b>TOTAL</b>	<b>59 720 238</b>	<b>100%</b>

### Dividendes

Suite à la cession de 30% de sa participation résiduelle dans On Tower France et de 10% de sa participation dans On Tower Poland (voir note 2), le Groupe Iliad a procédé à la distribution d'un dividende exceptionnel pour un montant de 1 261 782 K€ (soit 21,5€ par action). Ce dividende exceptionnel a été mis en paiement le 29 mars 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ILIAD réunie le 11 mai 2022 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 3,5 Euros par action, soit un montant global de 205 406K€.

Le dividende a été mis en paiement le 27 mai 2022.

Le montant des résultats distribués en 2022 s'est élevé à :

- Dividendes exceptionnels : 1 261 782 K€
- Dividendes de l'année 2021 versés en 2022 : 205 406 K€
- Acomptes sur dividendes de l'année 2022 versés en 2022 : Néant

Soit un total versé en 2022 de : 1 467 188 K€.

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale Ordinaire une proposition de distribution de dividendes en 2023 à hauteur de 5€ par action existante.

## **Note 28** Plans d'options de souscription d'actions et assimilés

### Attributions gratuites d'actions

L'ensemble des plans d'attributions gratuites d'actions mis en place par le Groupe prévoient le respect d'une condition de présence.

Cette condition de présence est remplie lorsque le bénéficiaire a conservé, sans interruption, la qualité

Les principaux plans d'attributions gratuites d'actions en cours en 2021 et 2022 sont les suivants :

#### **Iliad**

##### **Plan 2017**

L'assemblée générale du 19 mai 2016 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 0,5 % du capital social.

Conformément à cette autorisation, au cours de l'exercice 2017, un plan d'attribution gratuite d'actions représentant 0,5 % du capital d'Iliad a été mis en place au bénéfice de 61 salariés ou dirigeants du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches inégales, acquises entre 2020 et 2023, sous réserve du respect de conditions de présence et de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- 30/10/2020 : acquisition de 40 % des actions gratuites attribuées si la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2019 est supérieure à la marge d'Ebitda France pour l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- 30/10/2021 : acquisition de 10 % des actions gratuites attribuées si la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2020 est supérieure à 40% ;
- 30/10/2022 : acquisition de 10 % des actions gratuites attribuées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 1,7 millions à la date du 01/10/2022 ;
- 30/10/2023 : acquisition de 40 % des actions gratuites attribuées si le nombre total d'abonnés fibre est supérieur à 2,5 millions à la date du 01/10/2023.

de salarié ou de mandataire social de l'entité ayant mis en place le plan d'attribution gratuite d'actions (ou le l'une des entités du Groupe) jusqu'à la fin de la période d'acquisition prévue par le plan, ou, lorsque ce plan prévoit plusieurs tranches, jusqu'à la fin de la période d'acquisition de la tranche concernée.

Le 2 septembre 2020, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la première tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 octobre 2020, la Société a remis aux bénéficiaires 117 344 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 28 septembre 2021, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la deuxième tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 octobre 2021, la Société a remis aux bénéficiaires 26 978 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 30 septembre 2022, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la troisième tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 31 octobre 2022, la Société a remis aux bénéficiaires 26 840 actions de la Société qu'elle auto détenait.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'élève à 4 362 K€ pour l'exercice 2021 et à 11 162 K€ pour l'exercice 2022.

##### **Plan 2018**

L'assemblée générale du 16 mai 2018 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 1% du capital social.

Conformément à cette autorisation, au cours de l'exercice 2018, un premier plan d'attribution gratuite d'actions représentant 0,5% du capital d'Iliad a été mis en place au bénéfice de 122 salariés ou dirigeants du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en quatre tranches égales, acquises entre 2021 et 2024, sous réserve du respect de conditions

de présence et de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- 30/09/2021 : acquisition de la Tranche 1 représentant 25% des actions gratuites :
  - Pour 50% de la Tranche 1 : la différence entre l'Ebitda et le Capex en France (hors activités B2B) devra être supérieure ou égale à 1 milliard d'euros au 31/12/2020 ; et
  - Pour 50% de la Tranche 1 : la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) pour l'exercice clos le 31/12/2020 devra être supérieure à 40% ;
- 30/09/2022 : acquisition de la Tranche 2 représentant 25% des actions gratuites si la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) au 31/12/2021 est supérieure ou égale à la marge d'Ebitda France (hors vente d'équipements) au 31/12/2020 ;
- 30/09/2023 : acquisition de la Tranche 3 représentant 25% des actions gratuites :
  - Pour 50% de la Tranche 3 : le nombre d'abonnés fibre France devra être supérieur ou égal à 3 millions au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
  - Pour 50% de la Tranche 3 : le nombre d'abonnés mobile Italie devra être supérieur ou égal à 6 millions au 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
- 30/09/2024 : acquisition de la Tranche 4 représentant 25% des actions gratuites :
  - Pour 50% de la Tranche 4 : le nombre d'abonnés fibre France devra être supérieur ou égal à 3,5 millions au 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
  - Pour 50% de la Tranche 4 : le chiffre d'affaires des activités du Groupe en Italie devra être supérieur ou égal à 500 millions d'euros au 30 juin 2024.

Le 28 septembre 2021, le Conseil d'administration de la Société a constaté que la condition de performance liée à l'acquisition de la première tranche du plan a été réalisée à hauteur de 50%. Le 30 septembre 2021, la Société a donc remis aux bénéficiaires 29 909 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 30 septembre 2022, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation de la condition de performance prévue pour la deuxième tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le même jour, la Société a remis aux bénéficiaires 58 464 actions de la Société qu'elle auto détenait.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 3 928 K€ en 2021 et à 5 406 K€ en 2022.

#### Plan 2019

Conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 16 mai 2018, au cours de l'exercice 2019, un second plan d'attribution gratuite d'actions représentant près de 0,5% du capital d'ILIAD a été mis en place au bénéfice de 184 salariés ou dirigeants du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, acquises entre 2021 et 2023, sous réserve du respect d'une condition de présence pour 100% de l'attribution et des conditions de performances associées pour 41% de l'attribution, à l'issue de chacune des périodes d'acquisitions :

- 30/11/2021 : acquisition de la Tranche 1, représentant 30% des actions gratuites allouées, si la différence entre l'EBITDAaL et le CAPEX (hors fréquences) du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est au moins égale à la différence entre l'EBITDAaL et le CAPEX (hors fréquences) du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 30/11/2022 : acquisition de la Tranche 2 représentant 40% des actions gratuites allouées :
  - Pour 50% de la Tranche 2 : le nombre d'abonnés fibre devra être supérieur ou égal à 3 millions au 30 juin 2022 ;
  - Pour 50% de la Tranche 2 : la marge d'EBITDAaL du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 devra être supérieure ou égale à la marge d'EBITDAaL du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 30/11/2023 : acquisition de la Tranche 3 représentant 30% des actions gratuites attribuées, si le nombre d'abonnés fibre est supérieur ou égal à 3.7 millions au 30 juin 2023.

Le 28 septembre 2021, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la première tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 novembre 2021, la Société a remis aux bénéficiaires 79 680 actions de la Société qu'elle auto détenait.

Le 30 septembre 2022, le Conseil d'Administration de la Société a constaté la réalisation des conditions de performances prévues pour la deuxième tranche de ce plan. Conformément à cette décision, le 30 novembre 2022, la Société a remis aux bénéficiaires 102 080 actions de la Société qu'elle auto détenait.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 9 074 K€ en 2021 et à 7 003 K€ en 2022.

#### Plan 2020

L'assemblée générale du 21 juillet 2020 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 2% du capital social.

Conformément à cette autorisation, au cours de l'exercice 2020, un premier plan d'attribution gratuite d'actions représentant près de 0,16% du capital d'ILIAD a été mis en place au bénéfice de 268 salariés ou dirigeants du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, acquises entre 2022 et 2024, sous réserve du respect d'une condition de présence :

- 09/12/2022 : acquisition de la Tranche 1, représentant 30% des actions gratuites attribuées ;

- 30/11/2023 : acquisition de la Tranche 2 représentant 40% des actions gratuites attribuées ;
- 30/11/2024 : acquisition de la Tranche 3 représentant 30% des actions gratuites attribuées.

## Plan 2022

Conformément à l'autorisation de l'assemblée générale du 21 juillet 2020, au cours de l'exercice 2022, deux autres plans d'attribution gratuite d'actions représentant 0,20% du capital d'ILIAD ont été mis en place au bénéfice de 430 salariés du Groupe.

Pour chaque bénéficiaire, les actions seront intégralement acquises à l'issue d'une période

### Iliad Italia

Iliad Italia Holding S.p.A a mis en place, à la suite de l'autorisation de l'administrateur du 16 juillet 2018, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5% du capital social de sa filiale la société Iliad Italia.

L'attribution globale définitive représente 2,5 % du capital d'ILIAD Italia et a été allouée courant 2018 à 53 salariés italiens ou français du Groupe (dont deux dirigeants italiens).

Une attribution complémentaire d'environ 0,15% de capital a été allouée courant 2019 à 13 salariés italiens du Groupe.

Une seconde attribution complémentaire d'environ 0,08% du capital a été allouée courant 2020 à 6 salariés italiens du Groupe.

Une troisième attribution complémentaire d'environ 0,03% du capital a été allouée courant 2021 à 1 salarié italien du Groupe

Pour chaque bénéficiaire, les actions sont acquises au

L'assemblée générale du 31 janvier 2020 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Conformément à cette autorisation, le même jour, un plan d'attribution gratuite d'actions représentant 2,95 % du capital d'Iliad 78 a été mis en place au bénéfice de 4 salariés ou dirigeants de la société.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, acquises entre 2023 et 2025, sous réserve du respect de conditions de présence et de performances associées à chacune des périodes d'acquisitions :

- 31/03/2023 : acquisition de la Tranche 1 représentant 40% des actions gratuites :

Le 9 décembre 2022, la Société a remis aux bénéficiaires 27 162 actions de la Société qu'elle auto détenait.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 5 605 K€ en 2021 et à 5 170 K€ en 2022.

d'acquisition sous réserve du respect d'une condition de présence :

- 01/06/2024 : acquisition par les bénéficiaires du premier plan de l'intégralité des actions attribuées ;
- 01/06/2025 : acquisition par les bénéficiaires du second plan de l'intégralité des actions attribuées.

La charge enregistrée en 2022 au titre de ce plan s'élève à 6 733 K€.

terme d'une période de deux ans (et d'un an s'agissant du dernier plan), sous réserve du respect de conditions de présence. Les titres reçus seront soumis à une période d'incessibilité de cinq ans à l'issue de laquelle le plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en titres Iliad ou à défaut en numéraire. Dans cette hypothèse, le prix des titres Iliad Italia sera fixé à dire d'expert indépendant.

Le 22 octobre 2020, le Conseil d'Administration de la Société Iliad Italia Holding S.p.A a arrêté les modalités de remise des actions gratuites aux bénéficiaires de la première tranche de ce plan. Les actions remises dans ce cadre représentent 2,19% du capital de la société ILIAD Italia.

Courant octobre 2021, le Conseil d'Administration de la Société Iliad Italia Holding S.p.A a constaté la réalisation des conditions de performances des première et seconde attributions complémentaires de ce plan. Les actions remises dans ce cadre représentent 0,24% du capital de la société Iliad Italia.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 357 K€ en 2021 et à 508 K€ en 2022.

### Iliad 78

- Pour 50% de la Tranche 1 : le chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 devra être supérieur à 3 millions d'euros ; et

- Pour 50% de la Tranche 1 : le nombre d'opérations effectuées à partir des services de paiements de la société au cours des 12 mois précédents le 31 mars 2023 devra être supérieur à 30 millions ;

- 31/03/2024 : acquisition de la Tranche 2 représentant 40% des actions gratuites :

- Pour 50% de la Tranche 2 : l'EBITDA au 31 décembre 2023 devra être supérieur à 1,5 millions d'euros ;

- Pour 50% de la Tranche 2 : la société devra avoir ouvert un service de paiements en dehors de la France ;

- 31/03/2025 : acquisition de la Tranche 3 représentant 20% des actions gratuites :
  - Pour 50% de la Tranche 3 : le chiffre d'affaires au 31 décembre 2024 devra être supérieur à 10 millions d'euros ; et
  - Pour 50% de la Tranche 3 : le nombre d'opérations effectuées à partir des services de paiements de la société au cours des 12 mois précédents le 31 mars 2025 devra être supérieur à 60 millions ;

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 100 K€ en 2021 et à 100 K€ en 2022.

## Scaleway

L'assemblée générale du 30 septembre 2020 a autorisé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5% de son capital social au bénéfice de salariés et dirigeants de Scaleway.

Conformément à cette autorisation, le même jour, un plan d'attribution gratuite d'actions représentant 3% du capital de Scaleway a été mis en place au bénéfice de deux salariés ou dirigeants de la société.

Pour chaque bénéficiaire, cette attribution est répartie en trois tranches inégales, acquises entre 2024 et 2026, sous réserve du respect de conditions

de présence :

- 30/09/2024 : acquisition de la Tranche 1, représentant 35% des actions gratuites attribuées ;
- 30/09/2025 : acquisition de la Tranche 2 représentant 30% des actions gratuites attribuées ;
- 30/09/2026 : acquisition de la Tranche 3 représentant 35% des actions gratuites attribuées.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 1 849 K€ en 2021 et à -185 K€ en 2022.

## Iliad Purple

L'associé unique a autorisé, le 10 décembre 2020, la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 9,82 % de son capital social au bénéfice de salariés et dirigeants d'Iliad Purple et de salariés de Play.

Conformément à cette autorisation, le 10 décembre 2020, un plan d'attribution gratuite d'actions représentant 7% du capital d'Iliad Purple a été mis en place au bénéfice de 28 salariés ou dirigeants des sociétés Iliad Purple et Play.

Pour chaque bénéficiaire, les actions sont acquises au

terme d'une période d'un an, sous réserve du respect de conditions de présence. Les titres reçus seront soumis à une période de conservation d'un an. Ces actions seront ensuite cessibles, dans les conditions prévues pour l'ensemble des actionnaires de la Société par les statuts et notamment la clause d'agrément.

Le 10 décembre 2021, la société a remis aux bénéficiaires 834 actions nouvelles de la société.

La charge enregistrée au titre de ce plan s'est élevée à 7 563K€ en 2021 et à 431 K€ en 2022.

## PLAY

La Société PCSA, société absorbée depuis par la société Iliad Purple, avait mis en place des plans d'intéressement long terme au profit des salariés de Play. Ces plans prévoient que compte tenu du dépassement du seuil de 80% à l'issue de l'offre publique lancée par Iliad Purple sur PCSA, les bénéficiaires de ces plans percevraient, en lieu et place des actions qu'ils auraient dû recevoir, un paiement en numéraire égal au prix de l'offre publique multiplié par le nombre d'actions qu'ils

auraient dû recevoir chaque année. Ce montant serait perçu par tranches à l'issue des périodes de blocage prévues dans les plans et sous réserve de condition de présence de l'atteinte et de performance.

La réestimation de ces conditions a conduit le groupe à constater un produit de 2 996K€ en 2021.

La charge enregistrée en 2022 s'élève à 141 K€.

## Note 29 Provisions

Les provisions comptabilisées au 31 décembre 2022 sont destinées à faire face à des risques commerciaux, à des procédures contentieuses, à des risques de rappels d'impôts, à des coûts liés au personnel et à des charges sur contrats à long terme devenus onéreux.

Le détail des provisions est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>109</b>	<b>106</b>
<b>Total des provisions courantes</b>	<b>78</b>	<b>54</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>187</b>	<b>161</b>

Les provisions sont considérées « non courantes » lorsque le Groupe Iliad s'attend à les utiliser dans un délai excédant les douze mois suivants la date de clôture. Elles sont considérées comme « courantes » dans les autres cas.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la façon suivante au cours de l'année 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2021	Dotations 2021	Reprises provisions utilisées 2021	Reprise provisions non utilisées 2021	Changements de périmètre	Autres variations	31 déc. 2022
Provisions pour risques et charges	161	67	-48	-1	7	1	187
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>67</b>	<b>-48</b>	<b>-1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>187</b>

## Note 30 Passifs financiers

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Emprunts bancaires	5 757	3 589
Emprunts obligataires	4 253	3 506
Emprunts relatifs aux locations-financement	0	0
Autres dettes financières	1	1
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>10 011</b>	<b>7 096</b>
Emprunts bancaires et titres négociables à court terme	745	476
Emprunts obligataires	0	647
Passifs financiers de juste valeur	0	0
Concours bancaires	2	2
Instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0
Autres dettes financières	579	495
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>1 326</b>	<b>1 620</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 337</b>	<b>8 716</b>

Les passifs financiers courants correspondent à la part des dettes financières dont l'échéance contractuelle ou anticipée est à moins d'un an, et les passifs financiers non courants à la part des dettes financières dont l'échéance contractuelle est à plus d'un an.

Les dettes financières du Groupe sont libellées en Euros et en Zlotys.

Le tableau ci-après résume les mouvements ayant affecté le poste des dettes financières :

<i>En millions d'euros</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Solde au 1er janvier</b>	<b>8 716</b>	<b>8 433</b>
Nouveaux emprunts	5 842	5 370
Remboursement d'emprunts	-3 272	-5 133
Variation des concours bancaires	0	-3
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	8	0
Variation de périmètre	0	0
Ecart de change	-19	-11
Autres	61	59
<b>Total des dettes à la clôture</b>	<b>11 337</b>	<b>8 716</b>

### Principales évolutions des emprunts obligataires et placements privés au cours de l'exercice chez iliad

Le 23 mai 2022, iliad a émis un Schuldscheindarlehen (« Schuldschein » - SSD) d'un montant de 112 millions d'euros. Cette émission s'inscrit dans la continuité de l'émission réalisée en juin 2021 et de la demande des investisseurs pour ces placements. Ce Schuldschein comprends deux tranches :

- Une tranche fixe d'un montant de 27 millions d'euros avec un taux de 2,732% et remboursable in fine à l'échéance au 30 juin 2026 (avec une option d'extension de 6 ou 12 mois)
- Une tranche variable d'un montant de 85 millions d'euros avec une marge de 1,400% et remboursable in fine à l'échéance au 30 juin 2026 (avec une option d'extension de 6 ou 12 mois)

En août 2022, en application des options d'extension prévues au contrat, iliad a obtenu l'extension de maturité de 12 mois sur une partie des tranches à 5 ans des deux Schuldscheins (SSD) émis respectivement le 30 juin 2021 et le 23 mai 2022 pour un montant de 63 millions d'euros. Ces participations ont été étendues jusqu'à juin 2027 et ont été libellées comme deux nouvelles tranches (voir le tableau ci-dessous pour davantage de détails).

Le 5 décembre 2022, iliad a remboursé l'emprunt obligataire émis le 3 décembre 2015 arrivant à échéance pour un montant de 650 millions d'euros, par un tirage de même montant sur sa facilité moyen-terme (se référer à la partie « Principales évolutions des emprunts bancaires au cours de l'exercice chez iliad »).

Le 12 décembre 2022, iliad a placé avec succès une émission obligataire d'un montant total de 750 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 5,375%. Cette obligation sera remboursée au pair à échéance le 14 juin 2027.

### Principales évolutions des emprunts bancaires au cours de l'exercice chez iliad

Le 21 juin 2022, iliad a tiré la ligne de crédit RCF pour un montant de 500 millions d'euros. Ce tirage a été intégralement remboursé le 27 juillet 2022 (voir ci-dessous).

Le 27 juillet 2022, iliad a mis en place trois lignes de financements bancaires auprès d'un pool de 23 banques internationales de premier plan pour un montant de 5 milliards d'euros. Ce financement se décompose de la manière suivante :

- L'amendement et l'extension du RCF existant, avec notamment l'extension de sa maturité jusqu'à 7 ans (juillet 2029) incluant deux options d'extension et une augmentation de 2 milliards d'euros de la ligne de crédit existante (1,65 milliards précédemment). La marge est désormais calculée sur la notation financière d'émetteur public d'iliad (« issuer rating ») sans modification du covenant de 3,75x pour le Groupe.
- Une nouvelle ligne de crédit à terme d'une maturité de 5 ans. Le même jour, iliad a tiré 500 millions sur cette nouvelle ligne de crédit à terme pour rembourser le même montant sur le RCF. Les conditions sont alignées sur les amendements décrits ci-dessus pour le RCF.
- Une facilité moyen-terme (« Mid-Term Facility ») pour un montant total de 2 milliards d'euros et avec une maturité maximale de 2,5 ans. Les conditions sont alignées sur les amendements décrits ci-dessus pour le RCF

Le 15 septembre, iliad a tiré les 500 millions d'euros restants sur la ligne de crédit à terme décrite ci-dessus ainsi que 300 millions d'euros sur la facilité moyen-terme afin de contribuer au financement du paiement des fréquences 5G en Italie pour un montant de 959 millions d'euros. Le même jour, iliad a exercé une option

d'extension d'un an sur la ligne de crédit à terme de 900 millions d'euros mis en place en décembre 2020, étendant ainsi sa maturité à décembre 2025.

Le 5 décembre 2022, Iliad a tiré 650 millions d'euros supplémentaires sur la facilité moyen-terme afin de rembourser l'échéance obligatoire de même montant à la même date, portant ainsi le montant tiré sous cette facilité à un total de 950 millions d'euros.

Le 13 décembre 2022, Iliad a signé un nouveau contrat de financement avec la BEI pour un montant total de 300 millions d'euros destiné à accompagner le Groupe dans le déploiement de ses réseaux de fibre optique (FTTH) en France. Ce prêt est utilisable en plusieurs tranches, et disponible au tirage jusqu'au 13 juin 2024. Ce prêt présente une maturité finale pouvant aller jusqu'au 13 juin 2030, dépendant de la date de(s) tirage(s) et de la maturité choisie. La fixation du taux d'intérêt final sera définie lors de chaque tirage.

En date du 15 décembre 2022, suite à l'émission obligatoire susmentionnée du 12 décembre 2022 de 750 millions d'euros, Iliad a procédé au remboursement partiel de même montant de la facilité moyen-terme, réduisant ainsi le montant tiré sous cette ligne à un total de 200 millions d'euros à cette date.

### **Programme de titres négociables à court et moyen terme**

Le 22 juin 2022, le Groupe Iliad a renouvelé son programme de Neu CP (< 1an), de 1 400 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, ce programme était utilisé à hauteur de 246 millions d'euros.

### **Programme de cession de créances commerciales de 550 millions d'euros**

Le Groupe Iliad a mis en place le 30 novembre 2021 un programme de cession de créances commerciales liés aux abonnements B2C en France pour un montant maximal de 450 millions d'euros.

Le 14 décembre 2022, le Groupe a amendé son programme afin d'augmenter entre autres le montant maximal à 550 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, ce programme était utilisé à hauteur de 513 millions d'euros.

### **Principales évolutions des emprunts bancaires au cours de l'exercice chez Play**

Le 14 janvier 2022, Play a signé une ligne de financement bilatérale avec la Banque Européenne d'Investissements (« BEI ») pour un montant de 470 millions de zlotys. Selon cet accord, Play peut emprunter des fonds auprès de la BEI pour financer des investissements relatifs à l'extension et à l'amélioration de son réseau dans le cadre du projet de l'Union Européenne « 2025 Gigabit Society ». Ce projet vise à éliminer les inégalités territoriales d'accès au réseau de fibre optique, à améliorer la cyber sécurité ainsi que d'autres objectifs de transformation digitale tels que décrits dans le « 2030 EU Digital Compass ».

Ce prêt a une maturité pouvant aller jusqu'à janvier 2034 en fonction des futures dates de tirage. Le 25 février 2022, Play a tiré 150 millions de zlotys sur ce prêt au taux fixe de 5,40% et avec un échéancier de remboursement semi-annuel débutant en février 2025 et à maturité février 2028.

Le 9 mars 2022, Play a tiré 235 millions de zlotys sur son « Export Credit Agency Financing » ou « ECA loan » mis en place en décembre 2021.

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, Play a tiré la totalité du crédit syndiqué de 5,5 milliards de zlotys mis en place le 10 décembre 2021 afin de contribuer au financement de l'acquisition de UPC.

Le 22 juin 2022, Play a tiré 125 millions de zlotys sur son « Export Credit Agency Financing » ou « ECA loan » mis en place en décembre 2021.

Le 27 juin 2022, Play a tiré 50 millions de zlotys au taux fixe de 7,459% auprès de la BEI dans le cadre de l'accord signé le 14 janvier 2022 avec un remboursement semi-annuel débutant en février 2025 et à maturité juin 2028.

Le 31 octobre 2022, Play a tiré près de 149 millions de zlotys sur sa ligne de crédit bilatérale mise en place en octobre 2021 avec Bank Gospodarstwa Krajowego SA (« BGK Bank » et « BGK Financing »). Ce tirage portant un taux d'intérêt fixe à 1,90% et étant amortissable par paiements trimestriels successifs de montants égaux débutant le 20 décembre 2023 et avec une maturité finale le 20 septembre 2028.

Le 22 décembre 2022, Play a tiré 35 millions de zlotys supplémentaires sur sa ligne de financement bilatérale avec BEI en optant pour un taux d'intérêt basé sur le Wibor augmenté d'une marge fixe de 2,31% avec un échéancier de remboursement semi-annuel débutant en juin 2026 et à maturité décembre 2030, portant ainsi l'utilisation totale de cette ligne à 235 millions de zlotys.

Le 23 décembre 2022, Play a tiré près de 104 millions de zlotys sur son « ECA loan », ligne intégralement tirée à cette date.

Le 29 décembre 2022, Play a tiré plus de 137 millions de zlotys sur sa ligne avec BGK aux mêmes conditions que son premier tirage en octobre 2022, portant ainsi l'utilisation totale de cette ligne à près de 286 millions de zlotys.

## Garanties données

Aucune garantie financière particulière n'a été consentie par le Groupe Iliad en contrepartie de ses emprunts.

## Ventilation de l'endettement financier

L'endettement financier après couverture à la clôture de chaque période peut se ventiler comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Endettement à taux fixe	6 727	5 000
Endettement à taux variable	4 610	3 716
<b>Total des dettes à la clôture</b>	<b>11 337</b>	<b>8 716</b>

## Ventilation par échéance des engagements fermes de financement

Le tableau suivant présente l'analyse par nature et par échéance contractuelle ou anticipée des engagements fermes au 31 décembre 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	A moins d'1 an	A plus d'1 an et à moins de 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	101	4 446	617	5 164
Emprunt Schuldscheindarlehen	419	664	30	1 112
Emprunts obligataires	0	3 554	700	4 254
Titres négociables à court et moyen terme	246	0	0	246
Titrisation	513	0	0	513
Concours bancaires	2	0	0	2
Autres	47	0	1	47
<b>TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>1 327</b>	<b>8 663</b>	<b>1 347</b>	<b>11 337</b>
Dettes fournisseurs	2 280	301	198	2 779
<b>TOTAL ENGAGEMENTS FERMES</b>	<b>3 607</b>	<b>8 964</b>	<b>1 545</b>	<b>14 116</b>

## Détails des emprunts du Groupe

Les emprunts obligataires et placements privés du groupe se décomposent comme suit :

					31 déc. 2022
Contrat	Emission	Maturité	Devise	Taux nominal	Encours (M€)
Iliad - SUN <sup>1</sup>	12/10/2017	14/10/2024	EUR	1,500%	650
Iliad - SUN	25/04/2018	25/04/2025	EUR	1,875%	650
Iliad - SUN	17/06/2020	17/06/2026	EUR	2,375%	650
Iliad - SUN	11/02/2021	12/02/2024	EUR	0,750%	600
Iliad - SUN	11/02/2021	11/02/2028	EUR	1,875%	700
Iliad - SUN	12/12/2022	14/06/2027	EUR	5,375%	750
Iliad - SSD <sup>2</sup> 2019					
Tranche 1	22/05/2019	22/05/2023	EUR	1,400%	125
Tranche 2	22/05/2019	22/05/2023	EUR	1,400% + Euribor	294
Tranche 3	22/05/2019	22/05/2026	EUR	1,845%	40
Tranche 4	22/05/2019	22/05/2026	EUR	1,700% + Euribor	25
Tranche 5	22/05/2019	24/05/2027	EUR	2,038%	10
Tranche 6	22/05/2019	24/05/2027	EUR	1,800% + Euribor	6
Iliad - SSD 2021					
Tranche 1	30/06/2021	30/06/2025	EUR	1,150%	50
Tranche 2	30/06/2021	30/06/2025	EUR	1,150% + Euribor	135
Tranche 3	30/06/2021	30/06/2026	EUR	1,400%	51
Tranche 4	30/06/2021	30/06/2026	EUR	1,400% + Euribor	212
Tranche 5	30/06/2021	30/06/2028	EUR	1,700%	8
Tranche 6	30/06/2021	30/06/2028	EUR	1,700% + Euribor	22
Tranche 7	30/06/2021	30/06/2027	EUR	1,400%	15
Tranche 8	30/06/2021	30/06/2027	EUR	1,400% + Euribor	8
Iliad - SSD 2022					
Tranche 1	27/05/2022	30/06/2026	EUR	2,732%	27
Tranche 2	27/05/2022	30/06/2026	EUR	1,400% + Euribor	45
Tranche 3	27/05/2022	30/06/2027	EUR	1,400% + Euribor	40
<b>Total Iliad</b>					<b>5 112</b>
Play - SUN	13/12/2019	11/12/2026	PLN	1,750% + Wibor	160
Play - SUN	29/12/2020	29/12/2027	PLN	1,850% + Wibor	107
<b>Total Play</b>					<b>267</b>
<b>TOTAL</b>					<b>5 379</b>

### Notes :

<sup>1</sup>SUN : Senior Unsecured Notes (obligations publiques non garanties)

<sup>2</sup>SSD : Schuldschein (placements privés de droit allemand non garantis)

Les emprunts bancaires du groupe se décomposent comme suit :

						31 déc. 2022	
Contrat	Signature	Maturité finale	Mode	Devise	Taux nominal <sup>1</sup>	Encours (M€)	Dispo. (M€)
<b>Iliad - EIB Loans</b>							
2016	08/12/2016	19/09/2030	Amort.	EUR	1,821%	160	-
2018 - T1	14/12/2018	01/02/2033	Amort.	EUR	2,091%	200	-
2018 - T2	14/12/2018	08/04/2033	Amort.	EUR	1,772%	100	-
2020 - T1	09/11/2020	23/11/2028	In fine	EUR	0,705%	150	-
2020 - T2	09/11/2020	29/03/2029	In fine	EUR	0,874%	150	-
2022 <sup>2</sup>	13/12/2022	13/06/2030	In fine	EUR	Non fixé <sup>3</sup>	-	300
<b>Iliad - KFW Loans</b>							
2017	13/12/2018	13/06/2029	Amort.	EUR	1,100% + Euribor	59	-
2019	26/04/2020	09/10/2030	Amort.	EUR	1,100% + Euribor	120	-
Iliad - RCF	27/07/2022	27/07/2027	In fine	EUR	1,000% + Euribor	-	2,000
Iliad - Term Loan	18/12/2020	18/12/2025	In fine	EUR	1,600% + Euribor	900	-
Iliad - Mid-Term	02/07/2022	01/01/2025	In fine	EUR	1,250% + Euribor	200	1 050
Iliad - Term Loan	27/07/2022	27/07/2027	In fine	EUR	1,500% + Euribor	1 000	-
<b>Total Iliad</b>						<b>3 039</b>	<b>3 350</b>
Play - Term Loan	29/03/2021	29/03/2026	In fine	PLN	1,750% + Wibor	748	-
Play - RCF	29/03/2021	29/03/2024	In fine	PLN	1,750% + Wibor	-	427
Play - BGK Loan	15/10/2021	20/09/2028	Amort.	PLN	1,900%	61	46
Play - ECA Loan	22/12/2021	22/12/2026	Amort.	PLN	0,450% + Wibor	99	-
Play - Term Loan	10/12/2021	26/03/2026	In fine	PLN	1,750% + Wibor	1 175	-
Play - EIB Loan <sup>2</sup>	14/01/2022	13/01/2034	Amort.	PLN	7,466%	50	50
<b>Total Play</b>						<b>2 133</b>	<b>523</b>
<b>TOTAL</b>						<b>5 172</b>	<b>3 873</b>

Notes :

<sup>1</sup> Taux applicable au 31/12/2021, pouvant varier en fonction du levier d'endettement du Groupe Iliad et du Groupe Play respectivement, à l'exception faite des contrats BEI signés en 2020.

<sup>2</sup> Maturité finale indicative, dépendante de la date de(s) tirage(s) et de la maturité choisie. La fixation du taux d'intérêt final est définie lors de chaque tirage. Pour Play, le taux d'intérêt indiqué correspond au taux moyen des deux tranches fixes ainsi que du taux d'intérêt composé de la marge de 2,31% augmentée du Wibor à 7,19% suite au fixing du 22 décembre 2022 pour la tranche variable.

### Première notation publique pour les obligations de premier rang non garanties de Iliad SA

Le 20 mai 2022 Iliad SA a reçu la première notation publique de ses obligations en euros de premier rang non garanties (« EUR senior unsecured notes ») de Moody's Investor Services (« Moody's »), Standard and Poor's (« S&P ») et Fitch Ratings (« Fitch »), qui ont attribué respectivement les notations Ba2/BB/BB avec une perspective stable, applicables aux émissions existantes. Alors que la notation d'entreprise (« Corporate rating ») d'Iliad SA est alignée à celle d'Iliad Holding, à savoir respectivement Ba3/BB/BB avec une perspective stable, S&P et Fitch ont par ailleurs attribué à Iliad SA un profil crédit intrinsèque (« standalone credit profile ») de bb+.

## Note 31 Fournisseurs et autres créditeurs

Le détail des fournisseurs et autres créditeurs est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>Autres passifs non courants</b>		
Dettes fournisseurs	499	413
Dettes fiscales et sociales	15	22
Autres dettes	(0)	0
<b>Total autres passifs non courants</b>	<b>514</b>	<b>435</b>
<b>Fournisseurs et autres créditeurs</b>		
Dettes fournisseurs	1 874	2 761
Avances et acomptes	27	2
Dettes fiscales et sociales	489	410
Autres dettes	28	27
Produits constatés d'avance	262	239
<b>Total des fournisseurs et autres créditeurs courants</b>	<b>2 681</b>	<b>3 439</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 195</b>	<b>3 874</b>

La ventilation des fournisseurs est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Fournisseurs de biens et de services	1 226	949
Fournisseurs d'immobilisations	1 147	2 225
<b>TOTAL</b>	<b>2 373</b>	<b>3 174</b>

## Note 32 Transactions entre parties liées

### Transactions avec les principaux dirigeants

Personnes concernées :

- La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction, constitué conformément à IAS 24 de personnes ayant directement ou indirectement l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Groupe iliad.

La rémunération des onze principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
• Rémunération totale	3	2
• Paiements en actions ou assimilés	8	12
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>14</b>

Aucun passif ne figure au bilan au titre de rémunérations des dirigeants.

### Impact des plans d'attributions gratuites d'actions

Le détail de ces plans d'attribution d'actions gratuites est présenté dans la Note 28.

### Transaction avec On Tower Poland

Dans le cadre du partenariat stratégique du Groupe iliad avec le groupe Cellnex concernant ses activités d'infrastructures passives de télécommunications mobiles en Pologne, la société On Tower Poland fournit pour le Groupe iliad des prestations d'accueil sur des infrastructures passives de télécommunications en Pologne. Le partenariat prévoit également la construction de nouveaux sites qui seront vendus par le Groupe iliad à On Tower Poland. Au 31 décembre 2022, le Groupe iliad détient 30% des titres d'On Tower Poland figurant au

bilan en actifs détenus en vue d'être cédés.

## Transaction avec NJJ Boru

Le Groupe Iliad réalise des prestations diverses pour le compte de la société NJJ Boru (détenue à 49% par le Groupe Iliad), maison mère de la société EIR. Le montant reconnu au titre de ces prestations en chiffre d'affaires au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 2 850 K€.

## Transaction avec Monaco Telecom

Le Groupe Iliad a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe Iliad, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 31 décembre 2022 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 1 500 K€.

## Transaction avec IFT

La société IFT fournit à Free, dans le cadre d'un contrat de services de très long terme sans engagement de volume, l'ensemble des services d'accès et d'informations aux prises cofinancées.

## Transaction avec Iliad Holding et Holdco II

Holdco II est une société holding contrôlée à plus de 95% par Iliad Holding (anciennement dénommée Holdco) dont Monsieur Xavier Niel détient l'intégralité du capital

Depuis l'opération de liquidité financée par une augmentation de capital réalisé janvier 2020, le contrôle exercé sur Iliad par Xavier Niel au travers de sa société holding personnelle Iliad Holding (ex HoldCo) s'est renforcé.

Cette évolution s'est confirmée à l'occasion de l'offre publique d'achat simplifiée sur les actions Iliad lancée par Holdco II le 30 juillet 2021 et ayant abouti au retrait de la cote d'Iliad le 14 octobre 2021

Depuis l'opération de liquidité de janvier 2020, Iliad Holding assume ainsi le rôle de Holding animatrice pour le Groupe Iliad et a mis en place un Comité Stratégique composé autour de Monsieur Xavier Niel des principaux dirigeants du Groupe Iliad. Iliad Holding participe ainsi à l'élaboration de la stratégie du Groupe Iliad et veille à sa mise en œuvre effective.

Les services fournis au titre des prestations d'animation ont été facturés à Iliad pour un montant total de 1 203 K€ en 2022.

Dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle organisation, le conseil d'administration d'Iliad a été informé de la mise en œuvre d'un plan d'intéressement des 4 dirigeants mandataires sociaux d'Iliad et de 21 collaborateurs du groupe.

Conformément au règlement du plan, les actions ont été acquises au terme d'une période d'un an à savoir le 13 mai 2021. Les actions ont été attribués sur la base d'une valeur par action de 3 311 euros par actions.

Les titres reçus sont soumis à une période de conservation d'un an. Ces actions seront ensuite cessibles, dans les conditions prévues pour l'ensemble des actionnaires de la Société par les statuts et notamment la clause d'agrément

## Transaction avec On Tower France

Dans le cadre du partenariat stratégique du Groupe Iliad avec le groupe Cellnex concernant ses activités d'infrastructures passives de télécommunications mobiles en France et en Italie, la société On Tower France fournit depuis décembre 2019 pour le Groupe Iliad des prestations d'accueil sur des infrastructures passives de télécommunications en France. Le partenariat prévoit également la construction de nouveaux sites qui seront vendus par le Groupe Iliad à On Tower France. Le 28 février 2022, le Groupe Iliad a cédé sa participation résiduelle de 30% dans On Tower France. De ce fait, On Tower France ne répond plus à la définition d'une partie liée au 31 décembre 2022.

## Note 33 Instruments financiers

### Réconciliation par classe et par catégorie comptable

Les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et classés selon le niveau 2 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

Les disponibilités et les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur et classées selon le niveau 1 de la hiérarchie définie par IFRS 13.

<i>En millions d'euros</i>	Actifs et Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat global	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
<b>Au 31 décembre 2022</b>						
Disponibilités	516				516	516
Valeurs mobilières de placement	6				6	6
Clients			1 163		1 163	1 163
Autres actifs financiers courants	27				27	27
Autres actifs financiers non courants	151	48	27		226	226
Passifs financiers non courants				-10 011	-10 011	-10 011
Passifs financiers courants				-1 326	-1 326	-1 326
Dette locative courante	-634				-634	-634
Dette locative non courante	-3 951				-3 951	-3 951
Autres passifs non courants				-499	-499	-499
Autres passifs courants				-1 874	-1 874	-1 874
<b>TOTAL</b>	<b>-3 886</b>	<b>48</b>	<b>1 190</b>	<b>-13 710</b>	<b>-16 358</b>	<b>-16 358</b>

<i>En millions d'euros</i>	Actifs et Passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat global	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Valeur comptable au bilan	Juste valeur
<b>Au 31 décembre 2021</b>						
Disponibilités	604				604	604
Valeurs mobilières de placement	100				100	100
Clients			995		995	995
Autres actifs financiers courants	13				13	13
Autres actifs financiers non courants	115	59	23		197	197
Passifs financiers non courants				-7 096	-7 096	-7 096
Passifs financiers courants				-1 620	-1 620	-1 620
Dette locative courante	-604				-604	-604
Dette locative non courante	-3 652				-3 652	-3 652
Autres passifs non courants				-413	-413	-413
Autres passifs courants				-2 761	-2 761	-2 761
<b>TOTAL</b>	<b>-3 424</b>	<b>59</b>	<b>1 018</b>	<b>-11 890</b>	<b>-14 238</b>	<b>-14 238</b>

Les principales méthodes d'évaluation et composantes de chacune des catégories d'instruments financiers sont les suivantes :

- les actifs comptabilisés à leur juste valeur par le compte de résultat, comprennent principalement les composantes de la trésorerie lesquelles sont évalués par référence à un cours coté sur un marché actif, si ce dernier existe ;
- les actifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global comprennent principalement les titres immobilisés.
- les créances au coût amorti comprennent principalement les prêts, les dépôts et cautions et les créances clients.
- les dettes au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont essentiellement constituées des dettes financières et des dettes fournisseurs.

- les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, soit directement par le compte de résultat, soit dans les capitaux propres selon la méthode de la comptabilité de couverture.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est déterminée essentiellement comme suit :

- la juste valeur des créances clients, des dettes fournisseurs ainsi que des autres créances et dettes diverses courantes est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement ;
- la juste valeur des emprunts obligataires est estimée à chaque clôture ;
- la juste valeur des dettes liées aux contrats de location est assimilée à la valeur au bilan compte tenu de la diversité de leurs formes et de leurs échéances.

## **Note 34** Gestions des risques financiers

### Risque de marché

#### Risque de change

Le Groupe Iliad acquiert à l'international un certain nombre de biens et de prestations. Il est de ce fait historiquement exposé aux risques de change provenant de ces achats en monnaie étrangère, principalement en US Dollar, dans la mesure où les monnaies fonctionnelles du Groupe sont principalement l'Euro et au niveau de la filiale Play (détenant également UPC Polska depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022), le Zloty.

Les achats futurs libellés en US Dollar effectués par le Groupe font l'objet de prévisions détaillées dans le cadre du processus budgétaire, et sont régulièrement couverts dans la limite d'un horizon qui n'excède pas deux ans.

Le Groupe Iliad a choisi de couvrir une partie de son exposition aux fluctuations de devises en ayant recours à des achats à terme de devises et à des achats d'options afin de se garantir partiellement un cours plancher.

En conséquence, l'exposition résiduelle du Groupe après couverture du risque de change sur ses opérations commerciales en US Dollar est en partie maîtrisée sur l'exercice en cours.

Depuis l'acquisition de Play en novembre 2020, les résultats et le bilan de l'entité, libellés initialement en zloty polonais (PLN), sont consolidés au niveau du Groupe Iliad. De même, des flux intragroupes provenant de Play (dividendes, etc) pourraient être libellés en PLN.

Néanmoins, le risque de change lié à la consolidation de Play est structurellement limité. D'une part, au bilan, la dette locale de Play libellée en PLN permet de couvrir naturellement une partie du risque de change, laissant une exposition résiduelle réduite à l'actif net. D'autre part, le taux EUR/PLN est relativement stable, et ce même dans un environnement géopolitique dégradé avec la guerre en Ukraine, affichant sur ces trois dernières années un taux moyen annuel de 4,43 en 2020, en augmentation de 3,1% en 2021 à 4,57, et enfin en augmentation de 2,6% en 2022 à 4,69, soit une augmentation annuelle moyenne de 2,9% sur cette période. Néanmoins, le Groupe peut procéder ponctuellement à des opérations de couverture de flux spécifique aux variations de l'EUR/PLN.

Le Groupe Iliad continue de surveiller et apprécier dans le temps son exposition de change.

Au niveau local, Play dispose d'une propre politique de couverture du risque de change du fait de l'existence de certains coûts opérationnels libellés dans des devises autres que le PLN (la monnaie fonctionnelle de Play), principalement en EUR et dans une moindre mesure en XDR, USD et GBP. Play a ainsi recours à des achats à terme, des swaps et des options sur devises étrangères.

Au 31 décembre 2022, ces opérations financières de change en cours sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs selon la norme IFRS 9.

Les capitaux propres ont par ailleurs été impactés à hauteur de 8 466 K€ au titre de ces couvertures.

#### Risque de taux

Compte tenu de la part significative des financements à taux fixes à moyen et long terme (notamment emprunts obligataires et lignes BEI) dans les financements en euros, le Groupe Iliad bénéficie partiellement d'une couverture naturelle dans cette devise. Cependant, au vu du contexte inflationniste et de la montée des

taux d'intérêts directeurs en Europe, le Groupe Iliad a entrepris en 2022 la mise en place de contrats de couvertures de taux pour sa dette euro et en zloty.

S'agissant de sa dette en euro, le Groupe a traité des *swaps* de taux avec plusieurs contreparties au courant des mois d'octobre et de novembre 2022 avec une date effective débutant en mars 2023 et une date de maturité finale en septembre 2032. Au 31 décembre 2022 le montant total notionnel couvert par ces *swaps* était de 1 milliards d'euros, représentant plus de 11% de la dette totale du groupe libellée en euros.

S'agissant de la dette en zloty contractée par Play, des actions ont été initiées depuis novembre 2021. via des *swaps* de taux également. Au 31 décembre 2022, un montant notionnel total de 6 milliards de zlotys est ainsi couvert par des *swaps* de taux représentant près de 52% de la dette totale du groupe libellée en PLN.

Le Groupe n'a aucun actif financier significatif (obligations, bons du trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances), ni aucun engagement hors bilan entraînant un risque de taux (titres à rémérés, contrats à terme de taux, etc.).

Les tableaux suivants présentent la position nette de taux du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi qu'une analyse de la sensibilité de la situation du Groupe à l'évolution des taux :

<i>En millions d'euros</i>	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Passifs financiers	1 327	8 663	1 347	11 337
Actifs financiers	27	37	189	253
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>1 299</b>	<b>8 626</b>	<b>1 158</b>	<b>11 084</b>
Hors bilan				
<b>Position nette après gestion</b>	<b>1 299</b>	<b>8 626</b>	<b>1 158</b>	<b>11 084</b>

L'analyse de la sensibilité de la dette nette globale du Groupe après couverture montre qu'une variation de 1% des taux d'intérêt de l'euro à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une baisse du résultat de 28 538 K€.

### Risques sur les actions

Le Groupe ne détient pas d'actions cotées dans le cadre de ses placements à l'exception de participations non significatives dans deux sociétés.

En revanche, le Groupe détient un certain nombre de ses propres actions. Eu égard à ce nombre très limité d'actions auto détenues, l'incidence directe qu'aurait une variation de l'action de la société sur le résultat et les capitaux propres du Groupe est considérée comme négligeable (cf. Note 27).

### Risque de commodité

De par les consommations électriques induites par ses activités, le Groupe est exposé aux variations de prix de l'électricité sur les marchés comptant et à terme, selon les conditions d'achat négociées avec ses fournisseurs en électricité. Historiquement stables, les prix de marché de l'électricité ont connu une volatilité exceptionnelle en 2022, sur fond de reprise mondiale de la consommation, d'une indisponibilité partielle du parc nucléaire s'agissant de la France et surtout des conséquences de la guerre en Ukraine. Dans ce contexte, le Groupe a mis en place un suivi attentif des marchés de l'électricité et mis en place des contrats de couverture financière via des *swaps* de prix d'électricité pour ses consommations en Italie (sur des volumes portant jusqu'à 2024), en complément des achats à termes déjà réalisés directement via ses fournisseurs en France et en Pologne.

### Risque de liquidité

Le Groupe Iliad s'appuie sur sa solide rentabilité, sa trésorerie, ses lignes bancaires disponibles et son accès aux différents marchés (bancaires, obligataires et monétaires) pour assurer le financement de son développement.

Les emprunts du Groupe décrits précédemment ne sont soumis à aucun risque de liquidité et le Groupe respecte ses obligations (« covenants ») de ses différentes lignes bancaires (dont BEI, KfW IPEX Bank et ses divers crédits syndiqués) au niveau d'ILIAD et de Play.

Le Groupe n'est exposé à aucun risque de liquidité compte tenu de la rentabilité de ses activités, de la maturité

de sa dette (cf. Note 30), de son accès aux financements et de son niveau d'endettement.

Au 31 décembre 2022, les « *covenants* » (qui prennent la forme de ratios financiers), tels que convenus dans les différents contrats de crédit d'ILIAD mentionnés en Note 30 sont les suivants :

	Ratios financiers demandés	Impact en cas de non-respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31/12/2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne RCF de 2 000 M€ (emprunteur Iliad)</li> <li>• Ligne <i>Mid-Term</i> de 2 000 M€ (emprunteur Iliad)</li> <li>• Ligne Term Loan de 1 000 M€ (emprunteur Iliad)</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne Term Loan de 900 M€ (emprunteur Iliad)</li> <li>• Ligne BEI - 2016 de 200 M€ (emprunteur Iliad)</li> <li>• Ligne BEI - 2018 de 300 M€ (emprunteur Iliad)</li> <li>• Ligne BEI - 2020 de 300 M€ (emprunteur Iliad)</li> <li>• Ligne BEI - 2022 de 300 M€ (emprunteur Iliad)</li> <li>• Ligne KFW - 2017 de 90 M€ (emprunteur Iliad)</li> <li>• Ligne KFW - 2019 de 150 M€ (emprunteur Iliad)</li> </ul>	Ratio de Leverage Groupe < 3,75	Exigibilité anticipée	Ratio de Leverage : 3,1

Au 31 décembre 2022, les « *covenants* » (qui prennent la forme de ratios financiers), tels que convenus dans les différents contrats de crédit de Play sont les suivants :

	Ratios financiers demandés	Impact en cas de non-respect des ratios financiers	Niveau des ratios au 31/12/2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne de 3 500 M PLN (emprunteur : P4)</li> <li>• RCF de 2 000 M PLN (emprunteur : P4)</li> </ul>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ligne de 5 500 M PLN (emprunteur P4)</li> <li>• Ligne BEI de 470 M PLN (emprunteur P4)</li> <li>• Ligne « BGK » de 500 M PLN (emprunteur P4)</li> <li>• Ligne « ECA » de 464 M PLN (emprunteur P4)</li> </ul>	Ratio de Leverage Play < 3,25	Exigibilité anticipée	Ratio de Leverage : 2,6

Il est rappelé par ailleurs que les ratios financiers (ou « Leverage ») considérés dans les contrats de crédit du Groupe Iliad sont le rapport entre la dette financière nette et l'EBITDAaL du Groupe sur la période, tels que présentés dans les comptes, avec en ce qui concerne l'EBITDAaL des ajustements définis par les contrats.

Enfin, il est à préciser que le Groupe Iliad a, par certains de ses contrats bancaires, l'engagement de respecter au niveau du sous-périmètre consolidé de Play un « Leverage » ratio inférieur à 3,25, calculé selon la même méthode du covenant bancaire d'ILIAD, rappelée précédemment.

## Risque de crédit / Risque de contrepartie

Les actifs financiers sont constitués pour l'essentiel de trésorerie, et en particulier des placements financiers, ainsi que de créances clients et autres créances (cf. Note 33).

Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie correspondent principalement :

- aux créances clients : au 31 décembre 2022, les créances clients s'élevaient à 1 258 millions d'euros en valeur brute et 1 163 millions d'euros en valeur nette (cf. Note 24). Le risque « Clients » du Groupe est contrôlé quotidiennement à travers les processus d'encaissement et de recouvrement. Après relances, les créances clients sont confiées à des organismes de recouvrement.
- aux placements financiers : le Groupe a pour politique de répartir ses placements au-delà des dépôts

à vue utile aux besoins de trésorerie quotidienne sur (i) des supports monétaires de maturité courte, en général pour une durée inférieure à un mois voire (ii) des certificats de dépôt dont la maturité n'excède pas trois mois, dans le respect des règles de diversification et de qualité de contrepartie.

### Analyse des créances clients et de leur antériorité

Au 31 décembre 2022, le solde du poste « Clients » s'établit à 1 258 millions d'euros et les provisions pour créances douteuses à 96 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, les créances clients pour lesquelles la date d'échéance de paiement est dépassée sont considérées en majeure partie comme des créances douteuses. Ces créances douteuses sont provisionnées en fonction de statistiques de taux de recouvrement. Au 31 décembre 2022, le montant des créances clients en retard de paiement et non encore dépréciées n'est pas significatif.

### Risque de concentration

Compte tenu du nombre élevé de clients (abonnés) le Groupe Iliad n'est pas exposé au risque de concentration.

## Note 35 Engagements hors bilan et risques éventuels

### 35.1 Engagements liés aux licences TELECOM

#### France :

#### Licence 900 MHz - 1800 MHz - 2100 MHz :

Le 14 janvier 2018, le Groupe Iliad, via sa filiale Free Mobile, a conclu un accord avec le gouvernement. Cet accord inclut également les autres opérateurs de réseau mobile métropolitains. Dans cet accord visant à améliorer la couverture du territoire en très haut débit mobile avec recours accru à la mutualisation active ou passive, le Groupe Iliad a pris les principaux engagements suivants : déploiement de 2 000 sites en zones blanches en RAN Sharing, à 4 opérateurs, déploiement de 3 000 sites en zones dites grises (en zone de déploiement prioritaire) et atteinte d'un niveau de couverture du service de radiotéléphonie mobile renforcé à fin 2029 (99,6% de la population couverte en équivalent couverture indoor). Ces engagements ont été traduits dans les obligations inscrites dans le renouvellement de licences 900 MHz, 1 800 MHz et 2 100 MHz (décision n° 2018-0681 et n° 2018-1391). Ils ont été accompagnés par diverses mesures du gouvernement, et notamment une stabilité des redevances annuelles des licences 900, 1800 et 2100 Mhz et une exonération d'IFER pendant 5 ans les sites déployés en zones blanches et zones grises jusqu'à fin 2022.

#### Licence 2600 MHz :

Par décision n° 2011-1169 du 11 octobre 2011, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 2,6 GHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée de 20 ans. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devait notamment : couvrir en très haut débit mobile 75 % de la population en 2023, jalon déjà atteint fin 2020.

#### Licence 1800 MHz :

Par décision n°2014 -1542 du 16 décembre 2014, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser des fréquences dans la bande 1800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, pour une durée de 20 ans. Cette décision est assortie d'un certain nombre d'obligations. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devait notamment couvrir en très haut débit mobile 75 % de la population avant octobre 2023, jalon déjà atteint fin 2020.

#### Licence 700 MHz :

Par décision n° 2015-1567 du 8 décembre 2015, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 10MHz dans la bande 700 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public ; cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture. Au titre de ces obligations,

FREE MOBILE devra notamment couvrir en très haut débit mobile 98 % de la population d'ici janvier 2027(jalon déjà atteint), puis 99,6 % de la population d'ici fin 2030.

#### **Licence 5G – 3400 - 3800 MHz :**

Par décision n°2020-1255 du 12 novembre 2020, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser 70MHz dans la bande 3400 – 3800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public pour une durée de 15 ans renouvelable pour 5 ans ; cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de fourniture d'offre de gros. Au titre de ces obligations, FREE MOBILE devra notamment émettre les fréquences attribuées depuis 3 000 sites au 31 décembre 2022 (jalon atteint), 8 000 sites au 31 décembre 2024 et 10 500 sites au 31 décembre 2025, et faire droit aux demandes raisonnables de fournitures de services aux verticaux de l'économie.

#### **Licences Outre-Mer :**

Par décision n° 2016-1520, l'ARCEP a autorisé FREE MOBILE à utiliser les fréquences suivantes (autorisations transférées à FREE CARAIBE par décision du n° 2017-1037 en date du 5 septembre 2017) :

- Guadeloupe et Martinique :
  - Fréquences dans les bandes 800 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz
- Guyane :
  - Fréquences dans les bandes 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz
- Saint-Barthélemy et Saint-Martin :
  - Fréquences dans les bandes 800 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2,1 GHz et 2,6 GHz

Cette décision est assortie d'obligations de déploiement et de couverture, de respect des accords de coordination aux frontières conclus avec les pays limitrophes de la France, ainsi que d'obligations en matière de stimulation du marché, d'emploi et d'investissement.

A l'issue des procédures auxquelles la société est candidate, et si sa candidature est retenue, FREE CARAIBE sera amenée dans le courant de l'année 2023 à contracter des engagements supplémentaires dans le cadre de l'attribution des fréquences 5G sur ces mêmes territoires (principalement 700 MHz et 3,5 GHz),. Ces engagements incluent des obligations de déploiement et des obligations de développement de nouveaux services sur le réseau mobile (VO-WIFI ou accès fixe à l'internet mobile par exemple)

#### **Italie :**

La décision du ministère des Finances italien (MISE) du 04 novembre 2016, validant le transfert des droits d'usage sur un portefeuille de fréquences de 35 MHz duplex (cf. détails Note 17 : immobilisation incorporelles) à ILIAD ITALIA (filiale du Groupe iliad), précise les obligations de couverture afférant à ces droits d'usage. Au titre de ces obligations, ILIAD ITALIA devra :

- couvrir en 2100 MHz (ou en 900 MHz) les chefs-lieux de régions d'ici le 30 juin 2022 et les chefs-lieux des provinces d'ici le 31 décembre 2024;
- couvrir en 2600 MHz 40 % de la population 48 mois après la mise à disposition du 2600 MHz.

La décision n° 231/18/CONS de l'AGCOM a précisé les obligations de couverture des opérateurs attributaires des fréquences 5G en Italie. A ce titre, ILIAD ITALIA devra :

- être en mesure de déployer son réseau et utiliser les fréquences 3600MHz dont elle est attributaire dans les 2 ans suivants leur disponibilité ;
- couvrir en 3600 MHz 5% de la population dans chaque région italienne sous 48 mois à compter de l'attribution des droits ;
- couvrir en 700 MHz 80% de la population 36 mois après la mise à disposition de ces fréquences (juin 2022 au plus tard) et 99,4% 54 mois après leur mise à disposition, ce second jalon pouvant être effectué sous une forme partagée ou collective via des accords d'itinérance ou de partage de fréquences par exemple ;
- Couvrir en 700MHz les principaux axes de transports, les ports, etc. sous 42 mois ainsi que les principales

zones touristiques 66 mois après leur identification.

## Pologne :

### Licences 2100 MHz et 900 MHz

A la date de publication des états financiers, le Groupe estime avoir respecté les obligations de couverture imposées dans les décisions de réservation de fréquences relatives aux spectres 2100 MHz et 900 MHz.

### Licence 1800 MHz

La décision de réservation de fréquences 1800 MHz accordée au Groupe le 14 juin 2013 a défini un ensemble d'exigences réglementaires à l'égard du Groupe. Celles-ci concernent principalement la réalisation d'investissements dans le réseau de télécommunication de 3200 sites au plus tard dans les 24 mois à compter de la réservation de fréquence. 50% de l'investissement devait être poursuivi dans les zones rurales ou suburbaines ou les villes de moins de 100 000 habitants. En outre, le Groupe a dû commencer à fournir des services utilisant des fréquences de 1 800 MHz au plus tard dans les 12 mois suivant la date de réservation de fréquences. A la date de publication des états financiers, le Groupe a rempli toutes ces obligations.

### Licence 800 MHz

La décision de réservation de fréquences 800 MHz accordée au Groupe le 25 janvier 2016 et remplacée par la décision accordée au Groupe le 23 juin 2016 définit un ensemble d'exigences réglementaires envers le Groupe. Celles-ci concernent principalement la réalisation d'investissements dans le réseau de télécommunication couvrant 83% des communes définies comme « points blancs » dans l'annexe 2 de la décision au plus tard dans les 24 mois à compter de la date de réservation de fréquence, en plus d'investir dans le réseau de télécommunications dans 90% des communes définies à l'annexe 3 au plus tard dans 36 mois et dans 90% des communes définies à l'annexe 4 au plus tard dans 48 mois. En outre, le Groupe a dû commencer à fournir des services utilisant des fréquences de 800 MHz au plus tard dans les 12 mois suivant la date de la réservation de fréquences. A la date de publication des états financiers, le Groupe a rempli les obligations d'investissement.

### Licence 2600 MHz

Quatre décisions de réservation dans le spectre de 2600 MHz accordées au Groupe le 25 janvier 2016 exigent que le Groupe commence à fournir des services utilisant des fréquences de 2600 MHz au plus tard dans les 36 mois à compter de la date de réservation de fréquence. Le Groupe a répondu à ces exigences.

## 35.2 Partenariats avec Cellnex

Dans le cadre des partenariats industriels conclus avec Cellnex en 2019 sur la France et l'Italie et en 2021 sur la Pologne, le Groupe Iliad s'est engagé à construire et à céder des infrastructures de sites dits build-to-suit ('BTS') à Cellnex.

L'engagement minimum du Groupe Iliad sur ce partenariat est d'au moins 2 500 sites sur la France, 1 000 sites sur l'Italie et 1 871 sites sur la Pologne. Au 31 décembre 2022, l'engagement minimum a été atteint pour la France et l'Italie.

## 35.3 Autres engagements

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose des engagements reçus ci-dessous:

- d'une ligne de crédit revolving d'un montant de 2 000 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2022;
- d'une ligne de crédit revolving d'un montant de 2 000 millions de zlotys, non utilisée au 31 décembre 2022;
- d'une facilité moyen terme de 1 250 millions d'euros, non utilisée à hauteur de 1 050 millions d'euros au 31 décembre 2022.
- d'une ligne de crédit BEI d'un montant de 300 millions d'euros, non utilisée au 31 décembre 2022

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat stratégique avec InfraVia via la société dédiée IFT, un financement sans recours a été mis en place, d'un montant total de 2 150 millions d'euros. Dans ce cadre, le Groupe Iliad a donné les engagements suivants :

- une lettre d'engagement d'apports actionnaire, au niveau de la quote-part du Groupe Iliad, pour

accompagner le fort développement d'IFT dans les 5 premières années suivant sa création et pouvant représenter un montant maximum cumulé de 230 millions d'euros (dont 87 millions d'euros d'apports cumulés réalisés au 31 décembre 2022) ;

- des sûretés usuelles pour les financements sans recours (nantissement des titres d'IFT et d'actifs divers).

Au 31 décembre 2022,

- le montant des autres engagements donnés par le Groupe Iliad s'élève à 180 M€ et correspond principalement à la garantie bancaire de Iliad Italia sur les fréquences 900 MHz et 2 100 MHz.
- le montant des autres engagements reçus par le Groupe Iliad s'élève à 1 M€.

## 35.4 Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune autre sûreté réelle n'a été consentie sur des biens appartenant au Groupe Iliad, en garantie de ses dettes.

## 35.5 Procès et litiges

Dans le cadre de ses activités, le Groupe Iliad est impliqué dans des litiges sociaux, réglementaires, fiscaux et commerciaux.

Les principaux litiges en cours sont les suivants :

### France - Litige BOUYGUES TELECOM

Fin 2014, Bouygues Telecom a assigné Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris pour une soi-disant violation de ses obligations en qualité d'opérateur de téléphonie mobile et de soi-disant pratiques commerciales trompeuses. Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. Bouygues Télécom a chiffré le préjudice qu'il estime avoir subi à 813 millions d'euros. Par décision du 27 février 2019, le Tribunal de Commerce de Paris a débouté Bouygues Telecom de l'ensemble de ses demandes et a condamné Bouygues Telecom à verser à Free Mobile 350 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile. Le 10 février 2020,

Bouygues Telecom a fait appel de la décision du tribunal de commerce de Paris. Dans un arrêt du 24 septembre 2021, la Cour d'Appel de Paris a donné raison à Free Mobile en confirmant la décision du Tribunal de Commerce de Paris et donc a condamné Bouygues Telecom à 350 000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile. La société Bouygues Telecom a fait une demande de pourvoi en cassation en date du 9 mars 2022. Par arrêté du 7 décembre 2022 la Cour de Cassation rejette le recours de Bouygues Telecom laquelle est condamnée à verser à Free Mobile la somme de 3 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civil.

### France - Litige UFC

Par assignation du 11 mars 2019 sur le fondement de l'article 623-1 du code de la consommation, l'UFC demande au Tribunal de Grande Instance de Paris de condamner Free Mobile pour non-respect de ses obligations contractuelles en ce qu'elle aurait prélevé des frais de non-restitution de terminaux confiés en location à 9 abonnés alors que ceux-ci auraient justifié de leur expédition conformément aux Conditions Générales d'Abonnement. L'UFC demande donc la condamnation de Free Mobile au remboursement des frais perçus ainsi qu'à des mesures de publication pour informer les consommateurs concernés de leur droit à indemnisation. L'UFC a été déboutée de ses demandes le 13 décembre 2022, le tribunal jugeant que la location d'un terminal mobile est exclue du champ d'application de l'action de groupe. L'UFC a été par ailleurs condamnée à 8 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civil. L'UFC ayant fait appel

de cette décision, l'affaire est toujours en cours.

### France - litiges fiscaux

Par voie contentieuse, le Groupe Iliad a sollicité auprès des autorités compétentes, le remboursement de paiements de TVA suite à un litige avec l'administration fiscale (cf note 24).

Par ailleurs, le Groupe Iliad a fait l'objet de vérifications fiscales relatives aux années 2019-2022 et certaines de ses filiales ont été notifiées via des propositions de rectification. Ces propositions de rectification ont été intégralement contestées et des réponses complémentaires ont été apportées à l'administration fiscale. Toutefois, et conformément aux principes comptables, le Groupe a procédé à la meilleure estimation de ces risques dans les comptes au 31 décembre 2022.

## Pologne - Litige concurrence

En juin 2015, la société Play a déposé une plainte de 316 PLNm à l'encontre d'Orange Polska, de Polkomtel et de T-Mobile Polska. Ce montant inclut 231 PLNm de dommages et intérêts pour acte de concurrence déloyale consistant en la mise en place de frais excessifs pour les connexions vocales avec le réseau Play pour la période allant du 1er juillet 2009 au 31 mars 2012 auxquels s'ajoutent les intérêts capitalisés. En juillet 2018, Play a étendu sa demande en exigeant le paiement de 314 PLNm supplémentaires (dont 258 PLNm de dommages et intérêts capitalisés) pour une période consécutive du 1er avril 2012 au 31 décembre 2014. Le 27 décembre 2018, le tribunal

de district de Varsovie a rejeté la plainte initiale de Play concernant les 316 PLNm. Play a interjeté appel, la Cour d'appel de Varsovie dans son arrêt du 28 décembre 2020 a rejeté le jugement de première instance et ordonné un nouveau jugement de l'affaire. La demande de 316 PLNm et la demande de 314 PLNm supplémentaires font toujours l'objet d'une procédure devant le tribunal de Varsovie. En septembre 2019, Play a retiré ses réclamations contre T-Mobile et maintenu ses demandes contre Orange et Polkomtel. La réception des montants ci-dessus n'étant pas certaine, le Groupe Iliad n'a comptabilisé aucun produit au titre de cette réclamation.

## Pologne - Terminaison d'appels

### Plainte de Polkomtel

En décembre 2018, la société Polkomtel a intenté une action en justice dans laquelle elle exige que le Trésor public ou Play (tenue solidairement) verse la rémunération manquante des terminaisons d'appels que Polkomtel aurait dû recevoir de Play si l'UKE n'avait pas diminué le prix de la terminaison d'appels au moyen d'une décision qui a ensuite été annulée par un tribunal comme édictée en violation de la loi ainsi que les intérêts cumulés à compter du dépôt de la plainte. Il est difficile d'évaluer le risque juridique du procès susmentionné à ce stade.

En juillet 2019, Play a déposé une plainte dans laquelle elle exige que T-Mobile paie la rémunération manquante des terminaisons d'appels que Play aurait dû recevoir de T-Mobile si l'UKE n'avait pas diminué le prix de la terminaison d'appels au moyen de décisions qui ont ensuite été annulées par le tribunal comme édictée en violation de la loi ainsi que les intérêts cumulés à compter du dépôt de la plainte. Dans sa décision du 30 décembre 2020, avec une opinion dissidente de l'un des arbitres, le Tribunal arbitral a rejeté la demande de Play et a ordonné à Play de rembourser à T-Mobile les frais d'arbitrage. Le 26 avril 2021, Play a déposé une requête en annulation de la sentence arbitrale auprès de la Cour d'appel de Varsovie. Le 13 juin 2022, la cour d'appel a rejeté la plainte de Play.

### Plainte de Play

## Pologne - UOKiK / UKE / Autres

Il existe un certain nombre d'autres procédures impliquant Play initiées entre autres par le Président de l'UKE ou le Président de l'UOKiK et des procédures résultant de recours contre les décisions des régulateurs. Le 2 septembre 2016, le président de l'UOKiK a initié une procédure à l'encontre de UPC au sujet de clauses abusives concernant : les hausses de prix, la garantie d'une offre minimale de programmes TV, des frais d'interventions de techniciens ainsi que de fins de fin de contrats. Le 17 juillet 2019 le président de l'UOKiK a publié une décision interdisant l'application des clauses décrites ci-dessus et a condamné UPC à une amende de 32 PLNm ainsi qu'à une obligation de dédommagement des

clients. UPC a fait appel de la décision de la District Court de Varsovie. Le 23 novembre 2022, la District Court de Varsovie a confirmé sa décision d'obligation de dédommagement des clients, qui avait été annulée. UPC et le président de l'UOKiK ont la possibilité de faire appel.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, le président de l'UOKiK a initié une procédure à l'encontre de P4 concernant des pratiques allant à l'encontre de l'intérêt collectif des consommateurs, qui de l'avis du président de l'UOKiK consistent en l'application d'une clause contractuelle annulant l'application d'une réduction sur les abonnements en cas de retard de paiement de la part des clients.

## Note 36 Évènements postérieurs à la clôture

### Finalisation de l'accord de RAN sharing avec W3

Le 3 janvier 2023, Iliad Italia et W3 ont signé l'accord de RAN sharing sur le territoire Italien, l'ensemble des autorisations ayant été obtenues de la part des autorités compétentes. Dans le cadre de cet accord Iliad Italia

a acheté 50% des parts de la Joint-Venture possédant le réseau et opérant les services de RAN Sharing pour le compte de Iliad et W3 pour un montant de 319 millions d'euros (dont le paiement est réparti sur 4 ans). Cette Joint Operation sera comptabilisée dans les comptes du Groupe Iliad à compter du 3 janvier 2023 à hauteur de la quote part du Groupe dans les actifs, passifs et éléments du résultat de la Joint-Operation.

### Emission d'une obligation de 500 millions d'euros en février 2023

Le 8 février 2023, Iliad a placé avec succès une émission obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros. Cet emprunt d'une maturité de 7 ans sera remboursé à l'échéance le 15 février 2030. Le coupon annuel est de 5,625%.

Suite à cette émission, le groupe a remboursé la totalité du montant tiré sur sa facilité moyen terme en date du 20 février 2023 qui s'élevait à 200 millions d'euros.

### Litige Bouygues Telecom

Le 23 février, le tribunal de commerce de Paris a rendu un jugement dans l'affaire opposant Free à Bouygues Telecom au sujet des offres groupant smartphone et forfaits mobiles (offres dites « avec subventions »). Ce jugement condamne Bouygues Telecom à verser 308 millions d'euros de dommages et intérêts à Free. Bouygues Telecom a fait appel de cette décision devant la cour d'appel de Paris. Le produit résultant d'un jugement favorable dans un litige ne devant, selon les règles comptables en vigueur, être comptabilisé que lorsque l'affaire est close, aucun produit n'a été enregistré dans les comptes du Groupe Iliad au titre de cette condamnation au cours de l'exercice 2022.

## Note 37 Listes des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2022

La présentation ci-dessous reprend les principales détentions juridiques.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2022	Pourcentage d'intérêt 31/12/2021	Méthode de consolidation de l'exercice
<b>Iliad</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	342 376 332	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Assunet</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	421 259 797	Paris	89,96%	89,96%	I.G.
<b>Centrapel</b> 57 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS	434 130 860	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Certicall</b> 40 avenue Jules Cantini 13006 MARSEILLE	538 329 913	Marseille	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Connexy</b> 3 rue Paul Brutus 13015 MARSEILLE	848 895 173	Marseille	100,00%	/	I.G.
<b>Equaline</b> 18 rue du Docteur G. Pery 33300 BORDEAUX	538 330 358	Bordeaux	100,00%	100,00%	I.G.
<b>F Distribution</b> 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	528 815 376	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Fibre Inc</b> 1209 Orange Street, WILMINGTON New Castle County, 19801 Delaware - États-Unis	/	Wilmington	100,00%	100,00%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2022	Pourcentage d'intérêt 31/12/2021	Méthode de consolidation de l'exercice
<b>Freebox</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	433 910 619	Paris	97,99%	97,99%	I.G.
<b>Free Caraïbe</b> 3 rue de la carrière 97200 FORT-DE-FRANCE	808 537 641	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Free</b> 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	421 938 861	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Free Infrastructure</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	488 095 803	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Free Fréquences</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	529 917 833	Paris	100,00%	99,98%	I.G.
<b>Free Mobile</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	499 247 138	Paris	100,00%	99,86%	I.G.
<b>Free Pro (ex Jaguar Network)</b> 3 rue Paul Brutus 13015 MARSEILLE	439 099 656	Marseille	100,00%	75,54%	I.G.
<b>Free Réseau</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	419 392 931	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>IH</b> 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	441 532 173	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Iliad 10</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	844 880 492	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Iliad 6</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	834 309 486	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>IFT</b> 31 rue de la Baume 75008 PARIS	852 619 352	Paris	48,98%	48,98%	M.E.
<b>IFW</b> 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	400 089 942	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Iliad 78</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	834 315 673	Paris	78,45%	78,45%	I.G.
<b>Iliad Customer Care</b> Viale Restelli Francesco 1/A MILAN - Italie	/	Milan	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Iliad Italia Holding S.p.A</b> Viale Restelli Francesco 1/A MILAN - Italie	/	Milan	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Iliad Investments</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	919 740 605	Paris	40,85%	/	M.E.
<b>Iliad Italia S.p.A</b> Viale Restelli Francesco 1/A MILAN - Italie	/	Milan	97,73%	97,89%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2022	Pourcentage d'intérêt 31/12/2021	Méthode de consolidation de l'exercice
<b>Iliad Purple</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	537 915 050	Paris	92,57%	93,00%	I.G.
<b>Immobilière Iliad</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	501 194 419	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>IRE</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	489 741 645	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Jaguar Network Suisse</b> rue des Paquis 11 1201 GENÈVE - Suisse	/	Genève	100,00%	75,54%	I.G.
<b>JT Holding</b> 3 rue Paul Brutus 13015 MARSEILLE	801 382 300	Marseille	100,00%	75,54%	I.G.
<b>Madiacom</b> 44 rue Henri Becquerel Jarry 97122 BAIE-MAHAULT	880 041 397	Baie-Mahault	50,00%	50,00%	Joint-Operation
<b>MCRA</b> 57 Boulevard Malesherbes 75008 PARIS	532 822 475	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Newco 25M</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	910 077 478	Paris	49,50%	/	M.E.
<b>NJJ Boru</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	833 797 467	Paris	49,00%	49,00%	M.E.
<b>On Tower France</b> 58 Avenue Emile Zola 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	834 309 676	Boulogne Billancourt	/	30,00%	M.E.
<b>On Tower Poland Wyalazek 1,</b> 02-677 Warsaw - Poland	/	Pologne	27,77%	37,20%	M.E.
<b>Online Immobilier</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	537 915 019	Paris	97,58%	97,58%	I.G.
<b>P4 SP. Z.O.O</b> Wyalazek 1, 02-677 Warsaw - Poland	/	Poland	92,57%	93,00%	I.G.
<b>Predictiv Pro S.A.S.</b> 3 rue Paul Brutus 13015 MARSEILLE	880 472 683	Marseille	100,00%	75,54%	I.G.
<b>Protelco</b> 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	509 760 948	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Qualipel</b> 61 rue Julien Grimau 94400 VITRY-SUR-SEINE	533 513 958	Vitry sur Seine	/	100,00%	/
<b>Resolution Call</b> 7 Bld Mohamed V 20800 MOHAMMEDIA - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.

	N° RCS	Siège	Pourcentage d'intérêt 31/12/2022	Pourcentage d'intérêt 31/12/2021	Méthode de consolidation de l'exercice
<b>Scaleway</b> 8 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	433 115 904	Paris	97,58%	97,58%	I.G.
<b>Scaleway US Corporation</b> C/O IMS - 1700 W Irving Park, Suite 302 CHICAGO , IL 606013	/	Chicago	97,58%	97,58%	I.G.
<b>Solid 19</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	790 148 944	Paris	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Telecom Academy « Privé »</b> Lotissement Attaoufik Lot n° 9 & 10 Immeuble Le Shadow Sidi Maarouf CASABLANCA - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Telecom Réunion Mayotte</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	812 123 214	Paris	50,00%	50,00%	M.E.
<b>Trax</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	850 134 388	Paris	98,00%	98,00%	IG
<b>Total Call</b> Technoparc - Route de Nouceur Sidi Maar CASABLANCA - Maroc	/	Maroc	100,00%	100,00%	I.G.
<b>Université F 233</b> 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 PARIS	891 401 507	Paris	100,00%	/	I.G.

## Note 38 Honoraires d'audit

En application des règlements ANC 2016-08, 2016-09, 2016-10 et 2016-11 le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes de l'entité consolidante et de ses filiales intégrées globalement, à l'exclusion de leurs réseaux :

<i>En milliers d'euros</i>	Pricewaterhouse Coopers		Deloitte & Associés		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	423	407	363	329	786	736
Services autres que la certification des comptes	118	221	50	49	168	270
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>	<b>541</b>	<b>628</b>	<b>413</b>	<b>378</b>	<b>954</b>	<b>1 006</b>

Les services, autres que la certification des comptes fournis sur l'exercice, concernent principalement :

- la vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée présentée dans le rapport de gestion d'ILIAD ;
- travaux portant sur la revue d'opération de cessions d'actifs ;
- diverses attestations.